



Commission  
de la construction  
du Québec

La présente publication a été réalisée par  
la Commission de la construction du Québec (CCQ).

Vous trouverez sur notre site internet, le rapport annuel  
de gestion, des statistiques sur l'industrie de la construction  
et divers renseignements sur ce secteur d'activité ainsi  
que sur notre organisation :

**[www.ccq.org](http://www.ccq.org)**

Dans ce document, le masculin est utilisé comme générique  
dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011  
ISBN 978-2-550-61921-5

Montréal, le 17 juin 2011

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion de la Commission de la construction du Québec pour l'année 2010.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard de la planification stratégique 2006-2008, de ses résultats 2010 et de la *Déclaration de service à la clientèle*. Il contient également de nombreux renseignements sur l'organisation et sur ses champs d'activités.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink, reading "Lise Thériault". The signature is fluid and cursive, with the first name "Lise" and the last name "Thériault" clearly distinguishable.

Lise Thériault  
Ministre du Travail



Montréal, le 17 juin 2011

Madame Lise Thériault  
Ministre du Travail

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 9 de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion de la Commission de la construction du Québec pour l'année 2010.

Bien que notre organisme ne soit pas assujéti à la *Loi sur l'administration publique*, ce document a été réalisé dans l'esprit de cette loi afin de vous permettre de juger de la qualité de notre gestion et de ses résultats pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2010.

En plus de dresser le bilan des résultats obtenus, ce rapport annuel de gestion met en relief les grands enjeux de notre organisation.

Je suis fière d'affirmer que nos réalisations sont le fruit du travail professionnel et consciencieux du personnel de la CCQ, qui, de concert avec nos partenaires, a investi de nombreux efforts pour offrir à nos clientèles des services et des produits de qualité.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Diane Lemieux'.

Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

# TABLE DES MATIÈRES

|           |                                                                                                                                                               |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>8</b>  | <b>Bâtir la confiance</b>                                                                                                                                     |
|           | Mot de la présidente-directrice générale                                                                                                                      |
| <b>10</b> | <b>Déclaration de la direction</b>                                                                                                                            |
| <b>11</b> | <b>Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et du soutien à la performance organisationnelle</b>                                      |
| <b>13</b> | <b>La CCQ en bref</b>                                                                                                                                         |
|           | 14 Histoire                                                                                                                                                   |
|           | 14 Mission                                                                                                                                                    |
|           | 15 Vision et valeurs                                                                                                                                          |
|           | 15 Ressources                                                                                                                                                 |
|           | 17 Principales clientèles                                                                                                                                     |
|           | 17 Produits et services                                                                                                                                       |
|           | 18 Partenaires                                                                                                                                                |
|           | 19 Organisation et comités                                                                                                                                    |
| <b>27</b> | <b>Activité économique en 2010</b>                                                                                                                            |
| <b>29</b> | <b>Faits saillants en 2010</b>                                                                                                                                |
| <b>33</b> | <b>Résultats de nos engagements</b>                                                                                                                           |
|           | 34 Plan stratégique 2010 et résultats                                                                                                                         |
|           | 46 Déclaration de service à la clientèle                                                                                                                      |
|           | 48 Traitement des plaintes                                                                                                                                    |
|           | 49 Lutte contre l'évasion fiscale                                                                                                                             |
|           | 53 Intimidation, discrimination et autres infractions                                                                                                         |
|           | 54 Plan d'action de développement durable                                                                                                                     |
|           | 62 Allègements administratif et réglementaire                                                                                                                 |
|           | 62 Plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées                                                                          |
| <b>63</b> | <b>Autres responsabilités confiées à la CCQ</b>                                                                                                               |
|           | 64 Application de la politique linguistique                                                                                                                   |
|           | 64 Application des ententes intergouvernementales sur la mobilité de la main-d'œuvre                                                                          |
|           | 65 Certification des boute-feux                                                                                                                               |
|           | 65 Code d'éthique et de déontologie                                                                                                                           |
|           | 65 Programme d'accès à l'égalité                                                                                                                              |
|           | 66 Programme d'accès et de maintien des femmes dans l'industrie de la construction                                                                            |
|           | 67 Protection des renseignements personnels                                                                                                                   |
|           | 68 Vérification des licences d'entrepreneurs et application du <i>Règlement sur les restrictions de licences d'entrepreneurs aux fins d'un contrat public</i> |
| <b>69</b> | <b>Gestion des ressources</b>                                                                                                                                 |
|           | 70 Personnel                                                                                                                                                  |
|           | 73 Ressources matérielles                                                                                                                                     |
|           | 73 Systèmes d'information                                                                                                                                     |
|           | 74 Revue financière                                                                                                                                           |
| <b>77</b> | <b>Rapport d'activités du Fonds de formation de l'industrie de la construction (FFIC)</b>                                                                     |
| <b>83</b> | <b>Rapport d'activités du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel</b>                                                                       |
| <b>87</b> | <b>Annexes</b>                                                                                                                                                |
| <b>99</b> | <b>États financiers</b>                                                                                                                                       |

#### Liste des annexes

|    |            |                                                                                                                        |
|----|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 88 | Annexe I   | Produits et services de la CCQ                                                                                         |
| 95 | Annexe II  | Liste de la Loi et des règlements appliqués par la Commission de la construction du Québec                             |
| 96 | Annexe III | Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec |

#### Liste des tableaux

|    |            |                                                                                       |
|----|------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 28 | Tableau 1  | Industrie de la construction                                                          |
| 28 | Tableau 2  | Répartition de l'activité par secteur en nombre d'heures travaillées                  |
| 46 | Tableau 3  | Délai de réponse pour les services offerts au comptoir, par téléphone et par courriel |
| 47 | Tableau 4  | Délai de traitement d'une demande de service                                          |
| 48 | Tableau 5  | Motifs d'insatisfaction – Année 2010                                                  |
| 64 | Tableau 6  | Délivrance de documents à la main-d'œuvre ontarienne pour exercer au Québec – 2010    |
| 66 | Tableau 7  | Entrées de main-d'œuvre, 1997-2010                                                    |
| 67 | Tableau 8  | Main-d'œuvre active dans la construction selon le sexe, 1997-2010                     |
| 71 | Tableau 9  | Répartition des effectifs permanents au 31 décembre 2010                              |
| 72 | Tableau 10 | Indicateurs de gestion des ressources humaines                                        |
| 75 | Tableau 11 | Répartition des fonds sous gestion interne au 31 décembre 2010                        |
| 76 | Tableau 12 | Historique de rendement des fonds sous gestion interne, 2005-2010                     |

#### Graphiques

|    |             |                                                                                          |
|----|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15 | Graphique 1 | Répartition des effectifs en 2010                                                        |
| 50 | Graphique 2 | Potentiel de récupération fiscale attribuable à la CCQ en millions \$ entre 1995 et 2010 |
| 73 | Graphique 3 | Répartition des dépenses de formation en 2010                                            |

# BÂTIR

## LA CONFIANCE

### La CCQ, un maillon indispensable

La Commission de la construction du Québec (CCQ) est un maillon essentiel à l'industrie de la construction et à l'économie du Québec. Je suis fière de me joindre à une équipe de plus de 1 000 employés qui, en 2010, ont offert un service de qualité dans toutes les régions du Québec à près de 25 000 employeurs, 153 000 travailleurs, plus de 80 000 rentiers et 128 000 assurés et leurs personnes à charge.

La CCQ est une organisation riche en compétences et en idées, une organisation dont les responsabilités sont vastes et diversifiées. Devant le défi démographique qui se pose au Québec, elle est, pour le secteur de la construction, un levier du développement d'une main-d'œuvre compétente en nombre suffisant. Devant le défi de la pérennité des programmes de protection sociale, elle voit à la gestion et au développement de régimes d'avantages sociaux et offre ainsi à l'ensemble de la main-d'œuvre des protections étendues et universelles.

Devant les enjeux économiques et sociaux que constituent l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et la fausse facturation, la CCQ agit sur le terrain pour s'assurer de la conformité des entrepreneurs en construction et de la main-d'œuvre. À cet égard, 2010 est une année particulièrement importante, puisqu'elle a permis de mettre en place une escouade tactique. Composée de 40 personnes possédant des expertises multidisciplinaires, elle permet de détecter des stratagèmes sophistiqués et de resserrer les liens avec les autres groupes d'enquête pour débusquer les systèmes organisés d'évasion fiscale.

Je tiens également à souligner les performances inégalées obtenues dans nos services à la clientèle. De plus, 18 métiers de la construction bénéficient désormais d'ententes de mobilité avec la France. C'est sans compter l'ampleur du carnet de commandes actuel qui prévoit la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Parmi ceux-ci figurent des projets d'immobilisation totalisant une centaine de millions de dollars pour les cinq prochaines années, dont la construction du nouveau siège social, le développement d'un système informatique pour l'administration du régime de retraite des travailleurs de la construction, ainsi que l'adoption des principes devant guider la réforme du régime d'apprentissage et de gestion de la main-d'œuvre.



*« Travail, rigueur et saine gestion permettront, au cours de la prochaine année, de renforcer les assises de la CCQ et de la doter des outils requis pour qu'elle soit encore plus efficace et pertinente. »*

*« La CCQ doit adapter sa structure au contexte d'affaires qui a évolué, de même qu'optimiser les façons de faire de manière à offrir un service à la clientèle centré sur des règles de gouvernance et d'éthique de haut niveau. »*

L'année qui se termine a également permis aux associations représentatives de conclure un nouveau contrat de travail d'une durée de trois ans. Quatre conventions collectives sectorielles ont été signées sans conflit de travail majeur. Je tiens également à souligner l'adoption par le Conseil d'administration du code d'éthique du personnel de la CCQ, qui s'appuie sur des valeurs fortes :

- Professionnalisme
- Intégrité
- Loyauté
- Impartialité
- Respect
- Transparence
- Concertation

### En 2011, rendre possible ce qui est pertinent

En 2011, la CCQ participera aux travaux de modernisation du cadre législatif lancé par la ministre du Travail. Alors que les acteurs sectoriels et le public demandent que des changements soient apportés, certaines règles n'ont pas été remises en question ou revues depuis plus de 20 ans. L'industrie de la construction a la maturité de bien cerner les défis à relever et les solutions à apporter aux difficultés rencontrées. Les règles qui gouvernent ce secteur doivent être adaptées aux aspirations de demain. On parle ici d'un secteur d'activité qui représente près de 14 % du PIB du Québec et qui joue un rôle économique majeur. Il se doit d'être attrayant pour la relève, performant et compétitif.

Travail, rigueur et saine gestion permettront, au cours de la prochaine année, de renforcer les assises de la CCQ et de la doter des outils requis pour qu'elle soit encore plus efficace et pertinente.

Un nouveau plan stratégique pour la période 2012-2014 est en voie d'être adopté. Prenant acte des enjeux et des occasions qui s'offrent à cette grande organisation, elle doit également adapter sa structure au contexte d'affaires qui a évolué, de même qu'optimiser les façons de faire de manière à offrir un service à la clientèle centré sur des règles de gouvernance et d'éthique de haut niveau. La CCQ doit avancer; évoluer; être à l'avant-garde, à la fine pointe des meilleures pratiques pour le développement de l'industrie de la construction.

La CCQ partage un demi-siècle de collaboration avec l'industrie de la construction. Cette collaboration est un enseignement pour le futur et doit se poursuivre.

Depuis mon entrée en fonction, j'ai reçu maints témoignages de confiance et une bonne écoute de la part du personnel de la CCQ et des acteurs syndicaux et patronaux de l'industrie de la construction. Je les en remercie.

Je demeure convaincue que la quête continue de l'intérêt commun et notre capacité à travailler ensemble seront les gages de notre réussite.



Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

# DÉCLARATION

## DE LA DIRECTION

L'information contenue dans le présent rapport de gestion relève de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données présentées.

Tout au long de l'exercice financier, la direction a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables, de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés dans le plan stratégique et le plan annuel des dépenses.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2010 de la CCQ :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la CCQ ;
- présentent des données exactes et fiables.

Les membres du Comité de direction ont approuvé le présent rapport de gestion. De plus, la Direction de la vérification interne et du soutien à la performance organisationnelle a évalué le caractère plausible des résultats. Le Conseil d'administration de la CCQ a approuvé le contenu du présent rapport annuel de gestion. Le Vérificateur général du Québec a audité les états financiers.

Nous déclarons que le rapport annuel de gestion de la CCQ pour l'exercice financier de l'année 2010 est fiable et représente fidèlement la situation, telle qu'elle se présentait au 31 décembre 2010.



Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

Montréal, le 17 juin 2011

# RAPPORT DE VALIDATION

## DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DU SOUTIEN À LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Madame la Présidente-directrice générale,

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus pour l'ensemble des sections du rapport annuel de gestion 2010 de la Commission de la construction du Québec, à l'exception des états financiers, du rapport d'activités du Fonds de formation de l'industrie de la construction (FFIC) et du rapport d'activités du Plan de formation du secteur résidentiel (PFSR). L'information examinée est présentée dans le rapport annuel de gestion de la CCQ pour l'exercice terminé au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de la CCQ. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous basant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'audit interne. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans les sections examinées du rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards, importante, plausible et cohérente.



Guylaine Tremblay, CA

Directrice de la vérification interne et du soutien à la performance organisationnelle

Le 17 juin 2011





# LA CCO EN BREF

# LA CCQ

## EN BREF

### HISTOIRE

La Commission de la construction du Québec (CCQ) a été créée sous sa forme actuelle en 1987. Son origine remonte cependant à 1934. Durant plus de 30 ans, soit de 1934 à 1968, les parties patronale et syndicale de l'industrie de la construction se servaient essentiellement de la *Loi sur les décrets de conventions collectives* pour faire reconnaître leur entente. Cette loi permettait d'étendre par décret, à tout le secteur industriel concerné, sur un territoire donné, une convention collective conclue par les syndicats et des employeurs, que les travailleurs de ce secteur soient syndiqués ou non.

En 1968, le gouvernement du Québec a adopté une loi propre à l'industrie de la construction : la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (loi R-20), qui prévoyait la création d'un organisme d'application provincial. De 1971 à 1975, cet organisme sera la Commission de l'industrie de la construction (CIC), qui deviendra en 1975 l'Office de la construction du Québec, puis, à compter de 1987, la Commission de la construction de Québec.

### MISSION

En concertation avec les associations patronales et syndicales déterminées par la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, la CCQ :

- assure le respect des conventions collectives sectorielles de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction soumise à la Loi et à la réglementation afférente ;
- lutte contre le travail non déclaré en vue de favoriser une concurrence loyale entre les entrepreneurs de l'industrie ;
- facilite l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre ;

- développe les compétences de la main-d'œuvre et les maintient à un niveau élevé ;
- administre les régimes d'avantages sociaux négociés et assure leur développement ;
- administre les fonds en fidéicomis qui lui sont confiés, de façon à favoriser la pérennité des programmes qu'ils soutiennent.

En plus d'appliquer cette loi, la CCQ voit à l'application des règlements afférents dont la liste est présentée en annexe II. La CCQ est investie de pouvoirs généraux d'une corporation et de pouvoirs spécifiques qui lui sont conférés.

## VISION

- Être reconnue comme un organisme incontournable, rassembleur, efficace dans les divers dossiers de l'industrie de la construction.
- Contribuer au dynamisme de l'industrie ainsi qu'au maintien de la paix sur ses chantiers.
- Offrir un service à la clientèle de haut calibre en misant sur le partenariat, l'expertise et le développement du personnel ainsi que sur l'amélioration continue et l'innovation.

## VALEURS

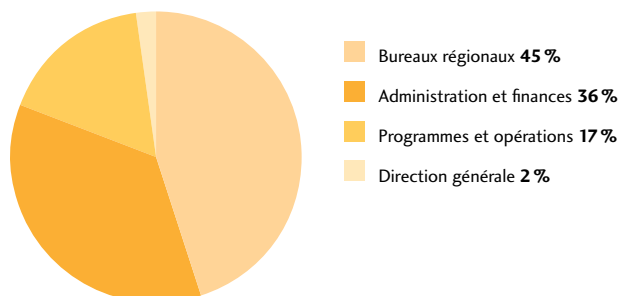
La *Déclaration de valeurs de la CCQ* prône la compétence, l'intégrité et la loyauté, l'impartialité, le respect, la concertation et la transparence.

## RESSOURCES

La CCQ peut compter sur le soutien, l'expertise et l'engagement de 1 007 employés permanents répartis partout au Québec, que ce soit à son siège social, à Montréal, ou dans l'un ou l'autre de ses dix bureaux régionaux et bureaux d'information, situés dans les principales villes du Québec.

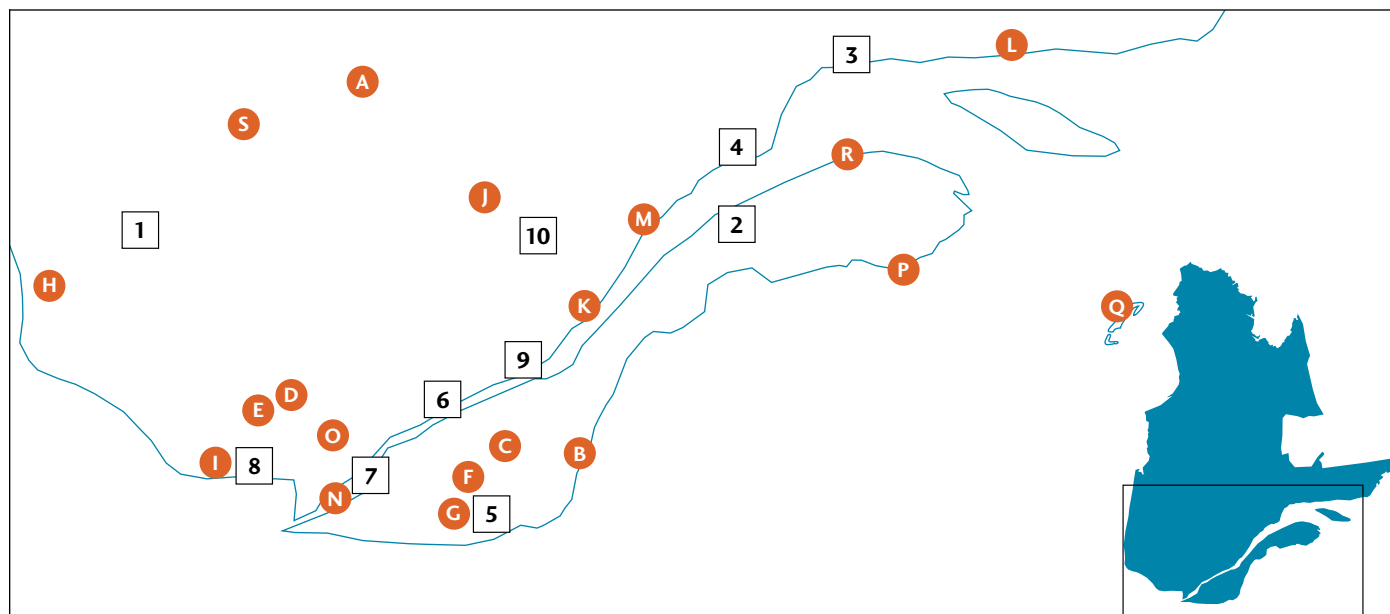
### GRAPHIQUE 1

#### RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN 2010



Dans une perspective d'amélioration de l'accessibilité de ses services, la CCQ offre, depuis 2006, des séances de services itinérants dans chacune des régions du Québec, dans les endroits éloignés de ses bureaux régionaux et d'information. Cette initiative permet à l'ensemble de sa clientèle résidant en région éloignée d'obtenir dans leur localité les services traditionnellement offerts à ses comptoirs régionaux. Des séances d'examen de qualification et des séances d'information destinées aux employeurs sont également réalisées. En 2010, la CCQ a réalisé 90 séances de services itinérants dans 19 municipalités. Au total, 740 personnes ont été rencontrées.

Des séances d'information sont également offertes dans les centres de formation. À ce titre, 2 073 étudiants ont pu être joints grâce à la tenue de 105 séances d'information.



## BUREAUX RÉGIONAUX

1

**Abitibi-Témiscamingue**

2324, boul. Barrette  
Val-d'Or (Québec) J9P 6M4  
819 825-4477  
819 825-2192

2

**Bas-Saint-Laurent – Gaspésie**

188, rue des Gouverneurs  
Rimouski (Québec) G5L 8G1  
418 724-4491  
418 725-3182

3

**Côte-Nord**

128, rue Régnauld  
Bureau 208  
Sept-Îles (Québec) G4R 5T9  
418 962-9738  
418 962-7321

4

**Bureau d'information**

896, rue Leventoux  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1K1  
418 589-3791  
418 589-5627

5

**Estrie**

2700, rue Galt Ouest  
Sherbrooke (Québec) J1K 2V8  
819 348-4115  
819 565-5023

6

**Mauricie – Bois-Francs**

Place 125  
125, rue des Forges  
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7  
819 379-5410  
819 693-5625

7

**Montréal**

1100, boul. Crémazie Est  
Bureau 110  
Montréal (Québec) H2P 2X2  
514 341-2686  
514 341-4025

8

**Outaouais**

225, montée Paiement  
Gatineau (Québec) J8P 6M7  
819 243-6020  
819 243-6018

9

**Québec**

700, boul. Lebourgneuf  
2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G2J 1E2  
418 624-1173  
418 623-9234

10

**Saguenay – Lac-Saint-Jean**

1299, rue des Champs-Élysées  
Bureau 101  
Saguenay (Québec) G7H 6P3  
418 549-0627  
418 698-4715

## POINTS DE SERVICE ITINÉRANTS

A Chibougamau

B Saint-Georges

C Victoriaville

D Mont-Laurier

E Maniwaki

F Drummondville

G Granby

H Ville-Marie

I Pontiac

J Dolbeau-Mistassini

K La Malbaie

L Havre-Saint-Pierre

M Les Escoumins

N Valleyfield

O Sainte-Agathe-des-Monts

P Bonaventure

Q Îles-de-la-Madeleine

R Sainte-Anne-des-Monts

S Lebel-sur-Quévillon

## PRINCIPALES CLIENTÈLES

La CCQ offre quotidiennement des services à quelque 25 000 entreprises de construction, à 153 000 travailleurs ainsi qu'à plus de 80 000 retraités et survivants admissibles.

Les entreprises de construction sont constituées d'entrepreneurs généraux et d'entrepreneurs spécialisés. Environ 82 % des employeurs comptent 5 salariés ou moins. Ces petites entreprises côtoient près de 4 500 grandes entreprises, qui réalisent la majorité de l'activité de construction.

La main-d'œuvre exerce pour une large part l'un des 26 métiers de la construction, que ce soit à titre de compagnon ou d'apprenti. D'autres encore exercent une occupation, en tant que manœuvre, ou une occupation spécialisée, telle que boutefeu, monteur de lignes, scaphandrier ou arpenteur.

## PRODUITS ET SERVICES

La CCQ et ses partenaires syndicaux et patronaux développent des programmes qui permettent à l'industrie de la construction de profiter d'un mode de gestion intégrée et centralisée, qui favorise sa compétitivité et sa croissance.

Application des conventions collectives et lutte contre l'évasion fiscale

- Respect du champ d'application de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*
- Interprétation des conventions collectives
- Soutien aux règlements des conflits de compétence
- Soutien des congés annuels payés
- Inspections de chantier et enquêtes aux livres des employeurs
- Recours civils exercés en faveur des travailleurs
- Recours pénaux

Administration des régimes complémentaires d'avantages sociaux

- Indemnisation en assurance maladie et en assurance salaire
- Remboursement de salaire en cas d'insolvabilité de l'employeur
- Rentes et retraite
- Gestion de la santé et services d'aide pour les personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie ou d'alcool

Gestion de la qualification professionnelle des travailleurs

- Administration des examens de qualification
- Avis sur les besoins de main-d'œuvre
- Admission à l'apprentissage et suivi des carnets d'apprentissage
- Gestion des bassins de main-d'œuvre
- Délivrance des certificats de compétence et des exemptions
- Gestion des ententes de mobilité interprovinciales
- Référence de la main-d'œuvre
- Gestion du scrutin syndical

Développement des compétences de la main-d'œuvre

- Détermination des besoins de perfectionnement
- Élaboration des devis de formation
- Organisation d'activités de formation et de recyclage
- Versement d'incitatifs au perfectionnement
- Gestion des fonds de qualification en soudage

La CCQ publie, sur une base ponctuelle ou régulière, plusieurs études et publications traitant des aspects économiques de l'industrie. Celles-ci visent à soutenir les acteurs de l'industrie dans leurs réflexions, et à dégager les perspectives et les enjeux économiques des prochaines années.

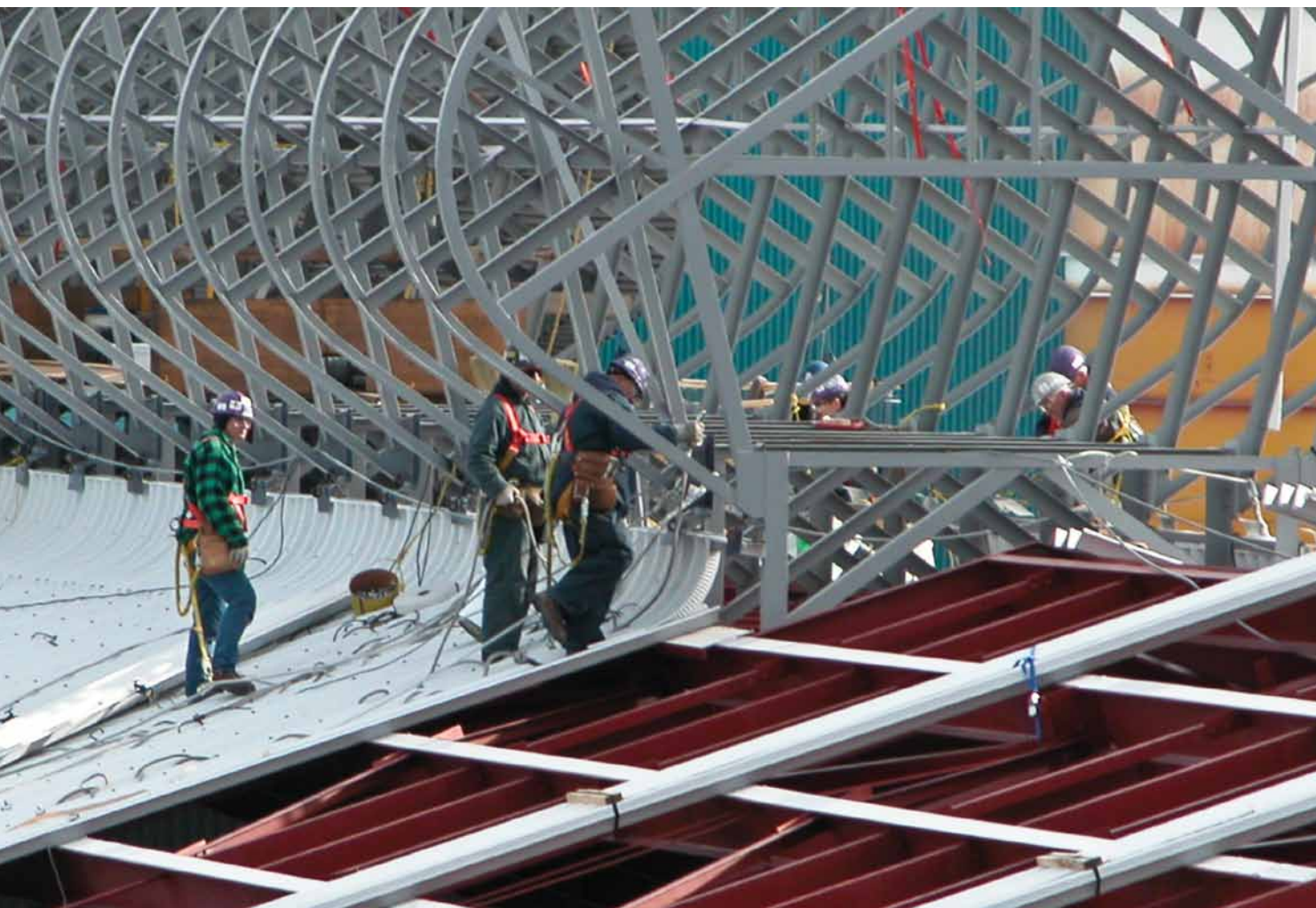
La CCQ est fiduciaire de 13 fonds totalisant 13,7 milliards de dollars au 31 décembre 2010, soit une hausse de 14,2 % comparativement au 31 décembre 2009.

## PARTENAIRES

La CCQ collabore avec ses partenaires patronaux et syndicaux (voir la section Organisation et comités en page 19) ainsi qu'avec des organisations des secteurs public, privé et communautaire, afin de mener à bien ses divers mandats, que ce soit en tant que membre de comités ou de conseils d'administration.

Elle s'associe à des réseaux qui lui permettent de s'informer des nouvelles pratiques ainsi que de partager et d'améliorer son savoir-faire.

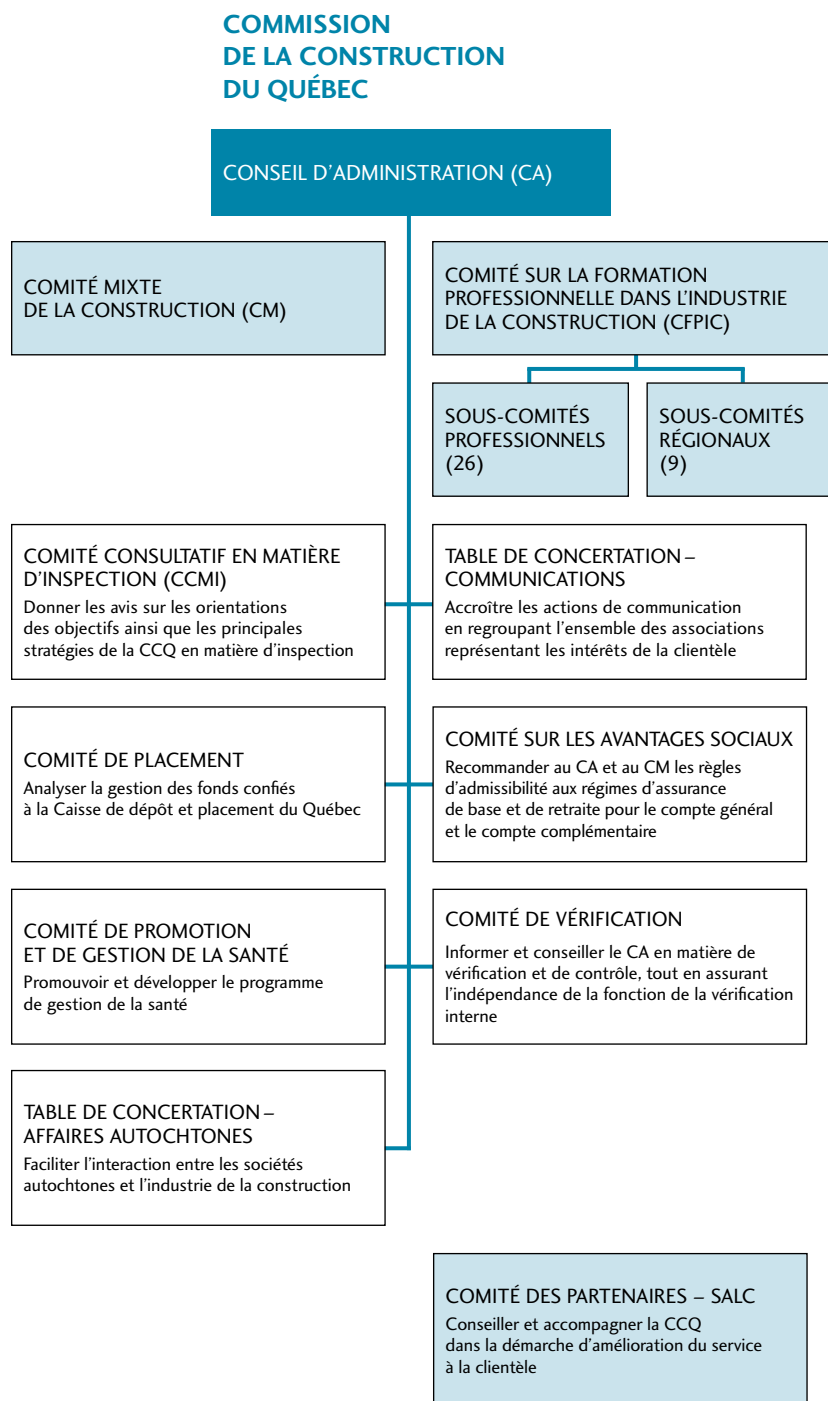
Sa participation à ces réseaux contribue également à son positionnement et à la mise en valeur de l'industrie de la construction.



# ORGANISATION ET COMITÉS

## Comités relevant du Conseil d'administration et comités travaillant au sein de la CCQ

L'organisation de la CCQ est à l'image de son modèle de gouvernance paritaire. Au total, plusieurs centaines de représentants syndicaux, patronaux et gouvernementaux l'assistent dans sa prise de décision par l'intermédiaire de son conseil d'administration ou de l'un ou l'autre de ses comités spécialisés.



## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la CCQ compte 17 membres, dont un président, qui est nommé d'office directeur général. À l'exception de ce dernier, les membres sont nommés de la façon suivante : 6 le sont après consultation auprès des associations d'entrepreneurs, 6 le sont après consultation des associations représentatives, 3 sont recommandés par la ministre du Travail et 1 est recommandé par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2010

|                                                                   |                           |                               |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Président                                                         | <b>André Ménard</b>       |                               |
| Représentants patronaux                                           | <b>Robert Brown</b>       | <b>François-Mario Lessard</b> |
|                                                                   | <b>Pierre Dion</b>        | <b>Éric Cherbaka</b>          |
|                                                                   | <b>Gaétan Lapointe</b>    | <b>Yvon Guilbault</b>         |
| Représentants syndicaux                                           | <b>Gérard Cyr</b>         | <b>Patrick Daigneault</b>     |
|                                                                   | <b>Donald Fortin</b>      | <b>Aldo Miguel Paolinelli</b> |
|                                                                   | <b>Yves Mercure</b>       | 1 poste vacant                |
| Représentants de la ministre du Travail                           | <b>Joëlle L'Heureux</b>   | <b>Normand Pelletier</b>      |
|                                                                   | <b>Michel Sauvé</b>       |                               |
| Représentant de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport | <b>Nora Desrochers</b>    |                               |
| Secrétaire                                                        | <b>Michel Mc Laughlin</b> |                               |

En 2010, le Conseil d'administration de la CCQ a tenu 8 séances au cours desquelles :

- il a procédé à la modification de la politique de placement des fonds relevant de la responsabilité de la CCQ ;
- il a adopté 5 règlements et 3 projets de règlement ;
- il a été saisi de divers dossiers touchant la formation de la main-d'œuvre ;
- il a accepté d'accorder un soutien financier à la tenue du gala PerfectAS de l'industrie de la construction et à Horizon 2020 ;
- il a adopté les états financiers de l'organisme pour l'exercice 2009 ;
- il a adopté les rapports financiers trimestriels pour assurer le suivi budgétaire ;
- il a adopté le budget d'opération pour l'exercice 2011 ;
- il a adopté les modifications à la Politique de vérification interne ;
- il a adopté le code d'éthique de la CCQ.

## COMITÉ MIXTE DE LA CONSTRUCTION

Le Comité mixte de la construction peut donner son avis sur tout litige qui concerne l'interprétation des conventions collectives. Ses décisions sur l'utilisation des fonds de sécurité sociale lient la CCQ. Conformément à l'article 123.3 de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, la CCQ soumet à la consultation du Comité ses projets de règlement. Ce comité donne également son avis sur tout sujet qui lui est présenté par la CCQ.

Formé par la ministre du Travail, le Comité mixte de la construction compte 12 membres, soit 6 représentants patronaux et 6 représentants syndicaux. Les représentants patronaux sont désignés par les associations d'employeurs, soit l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) et chacune des associations d'entrepreneurs, dont l'Association de la construction du Québec (ACQ), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ), l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc. (APCHQ), la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) et la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ). La structure de la représentation syndicale, établie en fonction de la représentativité de chaque association, comprend des représentants de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD-Construction), de la Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction), de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction), du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International) (CPQMC-I) et du Syndicat québécois de la construction (SQC).

En 2010, le Comité mixte de la construction a tenu 4 séances. Conformément aux dispositions des articles 18 et 123.3 de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, il s'est prononcé sur 8 projets de nature réglementaire, dont 5 concernant le *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction*.

## MEMBRES DU COMITÉ MIXTE DE LA CONSTRUCTION

Au 31 décembre 2010

| Représentants patronaux                                                                                 | Représentants syndicaux                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ)<br><b>Pierre Dion</b>                    | Centrale des syndicats démocratiques (CSD-Construction)<br><b>Guy Terrault</b>                                |
| Association de la construction du Québec (ACQ)<br><b>François-Mario Lessard</b>                         | Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction)<br><b>Aldo Miguel Paolinelli</b>                     |
| Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ)<br><b>Guy Duchesne</b>    | Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International) (CPQMC-I)<br><b>Paul Lapointe</b> |
| Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc. (APCHQ)<br><b>Dominic Robert</b> | Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction)<br><b>Sylvain Paquin</b><br><b>Arnold Guérin</b>     |
| Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ)<br><b>Simon Bussière</b>                          | Syndicat québécois de la construction (SQC)<br><b>Sylvain Gendron</b>                                         |
| Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ)<br><b>Robert Brown</b>              |                                                                                                               |
|                                                                                                         | Secrétaire<br><b>Michel Mc Laughlin</b>                                                                       |

## COMITÉ SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Le Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction (CFPIC) donne à la CCQ des avis sur toute question qui concerne la formation professionnelle dans l'industrie de la construction, en tenant notamment compte des besoins qualitatifs et quantitatifs des employeurs et des salariés de cette industrie. Il fait également toute proposition visant à favoriser la réalisation, dans l'industrie de la construction, des dispositions de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Le Comité détermine aussi les règles générales d'utilisation d'un fonds de formation administré par la CCQ.

Ce comité est formé de 13 membres, dont un président désigné par le président-directeur général de la CCQ, 6 représentants patronaux et 6 représentants syndicaux.

Les représentants patronaux sont désignés par les associations d'employeurs, soit l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) et chacune des associations d'entrepreneurs, dont l'Association de la construction du Québec (ACQ), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ), l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc. (APCHQ), la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) et la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ). La représentation syndicale, établie selon la représentativité de chaque association, comprend des représentants de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD-Construction), de la Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction), du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International) (CPQMC-I), de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction) et du Syndicat québécois de la construction (SQC).

Au cours de l'année 2010, le Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction a tenu 4 séances et 1 session de travail. Lors de ces séances, il a, entre autres, discuté des sujets suivants :

- la réforme globale de la gestion de la main-d'œuvre et du régime d'apprentissage;
- l'estimation des besoins en formation continue pour l'exercice 2010-2011;
- l'estimation des besoins en main-d'œuvre;
- le financement demandé aux fonds de formation pour les besoins estimés de formation continue;
- la reconnaissance mutuelle des qualifications de certains métiers réglementés dans le cadre d'une entente convenue entre le Québec et la France;
- la tenue de stages durant l'été 2010;
- l'accréditation éventuelle de la CCQ pour la délivrance des mentions « Sceau rouge » (Programme des normes interprovinciales).

## MEMBRES DU COMITÉ SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Au 31 décembre 2010

| Président<br><b>Georges de l'Étoile</b>                                                                |                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Représentants patronaux                                                                                | Représentants syndicaux                                                                                       |
| Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ)<br><b>Pierre Dion</b>                   | Centrale des syndicats démocratiques (CSD-Construction)<br><b>Patrick Daigneault</b>                          |
| Association de la construction du Québec (ACQ)<br><b>François-Mario Lessard</b>                        | Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction)<br><b>Pierre Brassard</b>                            |
| Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO)<br><b>Pierre Tremblay</b> | Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International) (CPQMC-I)<br><b>Donald Fortin</b> |
| Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc. (APCHQ)<br><b>Éric Cherbaka</b> | Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction)<br><b>Pierre Morin</b><br><b>Yves Mercure</b>        |
| Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ)<br><b>Alain Paradis</b>                          | Syndicat québécois de la construction (SQC)<br><b>Sylvain Gendron</b>                                         |
| Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ)<br><b>André Bergeron</b>           |                                                                                                               |
| Secrétaire<br><b>Michel Mc Laughlin</b>                                                                |                                                                                                               |

## COMITÉS RELEVANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Comité de placement

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Création    | 1997                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Mandat      | <p>Veiller à l'application des politiques de placement des fonds sous la responsabilité de la CCQ (à l'exception du Fonds de formation de l'industrie de la construction), soit celles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des fonds du régime de retraite de l'industrie de la construction;</li> <li>• des fonds gérés par la CCQ (11 fonds en fidéicommis et le Fonds général d'administration).</li> </ul> <p>Recommander toute modification à ces politiques ou à leur application.</p> |
| Composition | Présidé par le directeur général adjoint de la Direction générale – Administration et finances, ce comité est composé d'un représentant de chacune des associations syndicales et de 6 représentants des associations patronales siégeant au Conseil d'administration.                                                                                                                                                                                                                                  |

### Comité de gestion des fonds du Fonds de formation de l'industrie de la construction

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Création    | 1998                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Mandat      | Déterminer la politique de placement des fonds du Fonds de formation de l'industrie de la construction (secteurs non résidentiels).                                                                                                                                                                                                                                          |
| Composition | Formé de 3 représentants patronaux désignés par les associations sectorielles d'employeurs des secteurs industriel, institutionnel et commercial ainsi que de celui du génie civil et de la voirie, ainsi que de 4 représentants syndicaux désignés par les associations syndicales négociatrices. Le secrétariat du comité est assuré par un membre du personnel de la CCQ. |

### Comité consultatif en matière d'inspection

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Création    | 1998                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Mandat      | Donner son avis sur les orientations, les objectifs et les principales stratégies de la CCQ en matière d'inspection, prendre connaissance et apprécier les résultats obtenus selon les initiatives mises de l'avant ainsi qu'analyser et évaluer, à la demande du Conseil d'administration, divers sujets qui concernent l'inspection. |
| Composition | Présidé par le directeur de l'inspection, ce comité compte 12 membres reflétant la représentativité patronale et syndicale du Conseil d'administration.                                                                                                                                                                                |

### Comité sur les avantages sociaux

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Création    | 1997                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Mandat      | Recommander au Comité mixte de la construction et au Conseil d'administration les modifications aux règles d'assurabilité, ainsi qu'aux protections liées aux régimes d'assurance et au régime de retraite de l'industrie de la construction.                                                                                                                        |
| Composition | Présidé par le directeur des avantages sociaux, ce comité est formé de 6 représentants des associations syndicales et de 6 représentants des associations patronales, en fonction de leur représentativité au Conseil d'administration. Son coordonnateur est la chargée de programmes, de promotion et de gestion de la santé à la Direction des avantages sociaux. |

### Comité de promotion et de gestion de la santé de l'industrie de la construction

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Création    | 1999                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Mandat      | Étudier, développer et promouvoir les services de santé de l'industrie de la construction qui visent l'amélioration de la qualité de vie et la santé des assurés et de leur famille, ainsi que la prévention de la maladie, tout en contribuant à réduire les coûts liés aux soins de santé.                                                                             |
| Composition | Présidé par le directeur des avantages sociaux, ce comité est formé de 6 représentants patronaux et de 6 représentants syndicaux issus de chacune des associations siégeant au Comité mixte de la construction, en plus de la chargée des programmes de promotion et de gestion de la santé, qui agit à titre de coordonnatrice, et de la directrice des communications. |

### Comité de vérification

|             |                                                                                                                                                                                                     |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Création    | 1981                                                                                                                                                                                                |
| Mandat      | Aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en mettant à sa disposition un outil de promotion du contrôle et de la surveillance des travaux de vérification.             |
| Composition | Le président-directeur général et 3 membres du Conseil d'administration; la directrice de la vérification interne et du soutien à la performance organisationnelle, qui agit à titre de secrétaire. |

### Table de concertation – communications

|             |                                                                                                                                                                                 |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Création    | 1997                                                                                                                                                                            |
| Mandat      | Favoriser la réalisation de projets de communication qui engagent tant la CCQ que les associations patronales et syndicales.                                                    |
| Composition | Présidée par la directrice des communications, la Table de concertation compte 10 représentants des associations patronales et syndicales siégeant au Conseil d'administration. |

### Table de concertation sur les affaires autochtones

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Création    | 2004                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Mandat      | Examiner la situation des Autochtones dans l'industrie, émettre des avis sur les orientations, les objectifs et les principes stratégiques de la CCQ au regard des affaires autochtones, améliorer les relations interculturelles et analyser, à la demande du Conseil d'administration, divers sujets relatifs aux Autochtones.   |
| Composition | Présidé par la conseillère au président sur les affaires autochtones, ce groupe de travail est composé de 19 membres, soit respectivement 6 représentants des associations patronales et 6 représentants des associations syndicales présentes au Conseil d'administration, ainsi que 6 représentants des communautés autochtones. |

### COMITÉS RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ DU COMITÉ SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (CFPIC)

#### Sous-comités professionnels

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Création    | 1988                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|             | On compte actuellement 26 sous-comités professionnels : un pour les occupations et 25 autres correspondant à chacun des métiers, sauf ceux de monteur d'acier et de serrurier de bâtiment, qui sont regroupés au sein d'un même sous-comité.                                                           |
| Mandat      | Travailler au développement et à la révision des programmes de formation et d'apprentissage, de même qu'à la satisfaction des besoins de perfectionnement propres à chaque métier ou à chaque occupation.                                                                                              |
| Composition | Chaque sous-comité est composé de 8 à 10 représentants de l'industrie, soit 4 ou 5 désignés par les associations patronales et 4 ou 5 autres nommés par les associations syndicales. Ces sous-comités sont présidés par une ressource professionnelle de la Direction de la formation professionnelle. |

**Sous-comités régionaux**

|             |                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Création    | 1988                                                                                                                                                                                                                  |
|             | On compte 9 sous-comités régionaux.                                                                                                                                                                                   |
| Mandat      | Étudier le marché du travail de chacune des régions et donner leur avis au CFPIC sur les besoins régionaux de main-d'œuvre ainsi que sur les besoins en matière de développement de la compétence de la main-d'œuvre. |
| Composition | Chaque comité compte 12 membres, soit 6 représentants de la partie patronale et 6 représentants de la partie syndicale. Ces comités sont présidés par le coordonnateur des actions régionales de formation.           |

**COMITÉS RELEVANT DE  
LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE****Comité sur l'accès à l'information et sur la protection  
des renseignements personnels**

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Création    | 2008                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Mandat      | Exercer les responsabilités et les obligations en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels établies par le <i>Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels</i> . Ce comité poursuit le mandat de l'ancien comité sur la protection des renseignements personnels, créé en 1999. |
| Composition | Ce comité est composé de 6 personnes, soit le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, le responsable de la sécurité de l'information, le responsable de la gestion documentaire, un conseiller juridique, le directeur des bureaux régionaux et la directrice du service à la clientèle.                              |

**Comité d'évaluation des postes hors convention**

|             |                                                                                                                                                                                                     |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Création    | 1996                                                                                                                                                                                                |
| Mandat      | Évaluer les postes hors convention selon le processus d'évaluation prévu par le système Hay.                                                                                                        |
| Composition | Ce comité, qui relève du directeur des ressources humaines, compte 6 personnes choisies en fonction de leur représentativité et de leurs connaissances de la structure de fonctionnement de la CCQ. |

**Groupe de coordination Internet**

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Création    | 2000                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Mandat      | Assurer un rôle-conseil auprès de la direction concernant l'ensemble des plateformes technologiques de la CCQ (Internet, services en ligne, intranet, portails construction et gouvernemental), ainsi que des rôles de coordination, de promotion, de recommandation et de vigie sur ces sujets. Ce rôle lui permet d'agir comme levier d'amélioration et d'innovation en matière technologique dans l'ensemble de l'organisation. |
| Composition | Présidé par la directrice des communications, ce comité de travail compte 6 membres provenant des directions concernées principalement par le développement d'Internet.                                                                                                                                                                                                                                                            |

**Comité des partenaires – service à la clientèle**

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Création    | 2002                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Mandat      | Conseiller et accompagner la CCQ dans sa démarche d'amélioration des services à la clientèle.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Composition | Présidé par le directeur général adjoint de la Direction générale – Programmes et opérations, à qui sont associés le directeur général adjoint de la Direction générale – Administration et finances ainsi que la directrice du service à la clientèle, ce comité est composé de 12 membres, soit 6 représentants patronaux et 6 représentants syndicaux, reflétant la représentativité du Conseil d'administration. |



# ACTIVITÉS

ÉCONOMIQUE  
EN 2010

# ACTIVITÉ

## ÉCONOMIQUE EN 2010

L'industrie de la construction joue un rôle déterminant dans l'économie du Québec, elle est un levier majeur de la création d'emploi et générerait 45,5 milliards de dollars en investissement en 2010, soit 14 % du PIB. Elle crée mensuellement près de 231 000 emplois directs, soit près d'un emploi sur 20 au Québec.

Les tableaux 1 et 2 dressent un portrait sommaire de l'activité réalisée sur les chantiers assujettis à la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*.

**TABLEAU 1** INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

|                                                                        | 2010          | 2009*         |
|------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Nombre d'employeurs <sup>1</sup>                                       | 24 697        | 24 251        |
| Nombre de salariés <sup>2</sup>                                        | 152 740       | 145 857       |
| Heures travaillées (en millions)                                       | 143,9         | 133,8         |
| Moyenne annuelle des heures travaillées <sup>3</sup>                   | 942           | 917           |
| Masse salariale <sup>4</sup> (en millions de \$)                       | 4 967         | 4 512         |
| Valeur des travaux de construction <sup>5</sup><br>(en millions de \$) | <b>45 482</b> | <b>40 253</b> |

1. Employeurs ayant transmis à la CCQ un rapport mensuel comprenant au moins une heure assujettie à la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*.

2. Personnes exerçant un métier ou une occupation assujetti à la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* et ayant travaillé au moins une heure dans l'année.

3. Il s'agit d'une moyenne, ce qui a pour effet d'aplanir les écarts entre salariés, qu'ils soient compagnons, apprentis ou qu'ils exercent une occupation.

4. Salaires incluant les indemnités de congé férié, de même que les différentes primes, à l'exception des frais de déplacement.

5. Statistique Canada.

\* Données révisées.

**TABLEAU 2** RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ PAR SECTEUR EN NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES

|                              | 2010         | 2009*        |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Institutionnel et commercial | 65,9         | 63,9         |
| Industriel                   | 11,9         | 10,3         |
| Génie civil et voirie        | 33,3         | 30,1         |
| Résidentiel                  | 32,7         | 29,4         |
| <b>Total</b>                 | <b>143,8</b> | <b>133,7</b> |

\* Données révisées.

Alors que plusieurs secteurs économiques traversent une période difficile, la croissance du secteur de la construction se poursuit, et ce, de manière quasi ininterrompue depuis 14 ans.

En 2010, la quantité de travail enregistrée s'élevait à 143,9 millions d'heures, soit 8 % de plus qu'en 2009. Au total, 152 740 salariés ont été actifs sur les chantiers ; il s'agit du nombre le plus élevé depuis 34 ans. Les secteurs du génie civil et de la voirie ainsi que le secteur résidentiel ont connu une hausse d'activité, tandis que les secteurs industriel de même qu'institutionnel et commercial ont fléchi. Sur le plan régional, des hausses importantes d'heures travaillées ont été observées dans 4 régions, soit la Côte-Nord (+ 54 %), l'Abitibi-Témiscamingue (+ 33 %), le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie (+ 19 %) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (+ 17 %).



# FAITS

SAILLANTS EN 2010

# FAITS

## SAILLANTS EN 2010

### Notre meilleure année en matière de service à la clientèle

En 2010, la CCQ a obtenu son meilleur bilan en matière de service à la clientèle de ces 6 dernières années. Sur les 21 engagements pris dans le cadre de la *Déclaration de service à la clientèle*, un seul n'a pas été réalisé. Rappelons qu'en 2009, déjà, la CCQ avait atteint pour la première fois tous ses objectifs concernant ses délais de réponse téléphonique.

De plus, tous les objectifs qui se rapportent à l'utilisation de nos services en ligne ont été atteints. Cela montre que nos campagnes de sensibilisation portent leurs fruits et que nos clientèles comprennent que l'utilisation de ces services est un bon moyen de réduire leurs coûts de transactions. Depuis les 5 dernières années, nous avons ainsi pu réduire les coûts administratifs et réglementaires des entreprises de 31 %. Pour rappel, l'objectif exigé par le gouvernement pour cette période est de 20 %.

L'amélioration de nos services va se poursuivre avec la création, depuis le 24 février 2010, de la Direction du service à la clientèle, qui remplace ainsi la coordination du service à la clientèle. Cette décision renforce le rôle stratégique de cette unité en matière de déploiement des activités liées au service à la clientèle, comparativement à celles liées aux opérations des centres d'appels. Le changement conforte aussi la capacité de l'unité à assumer un leadership formel et à être le point de convergence des initiatives et des approches de toutes les directions de la CCQ en matière de service à la clientèle.

### De nouvelles conditions de travail négociées pour l'industrie

En automne dernier, les associations représentatives syndicales et patronales de chacun des secteurs de l'industrie (résidentiel, institutionnel et commercial, industriel, génie civil et voirie) signaient les ententes relatives au renouvellement de leurs conventions collectives. Les négociations se sont déroulées sans arrêts de travail majeurs.

Les nouvelles conventions seront en vigueur jusqu'au 30 avril 2013. Au cours de cette période, la CCQ veillera à leur respect, à la prévention et à la résolution des conflits d'importance qui s'y rapporteront.

### Pour une plus grande mobilité de la main-d'œuvre

En 2010, la CCQ a achevé la négociation de ses ententes de mobilité avec la France : au total, 18 métiers font désormais l'objet d'un arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications avec ce pays.

Par ailleurs, au titre de la mise en œuvre du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur, qui vise la mobilité interprovinciale des travailleurs, la CCQ a maintenu sa participation aux travaux du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage. Au sein de ce conseil, elle siège notamment au comité du projet Reconnaissance de l'équivalence des examens de la CCQ et du Sceau rouge. Celui-ci vise à autoriser la CCQ à émettre la mention Sceau rouge sur le certificat de compétence des travailleurs du Québec qui réussissent l'examen provincial du métier (celui de la CCQ). Une demande d'accréditation en ce sens a d'ailleurs été déposée en novembre 2010.

### Premiers pas vers la mise en œuvre de la réforme du régime de gestion de la main-d'œuvre et de l'apprentissage

En 2009, un consensus a été trouvé avec les divers partenaires syndicaux et patronaux, et approuvé par le Conseil d'administration sur les principes qui devront guider la réforme du régime de gestion de la main-d'œuvre et de l'apprentissage. Ces principes visent notamment à :

- répondre aux besoins du marché du travail;
- préserver les avantages de la réforme actuelle;
- s'assurer que les certificats de compétence reflètent les compétences des métiers et soient reconnus à l'échelle canadienne;
- assurer une certaine souplesse du régime pour répondre aux caractéristiques de chacun des métiers;
- assurer le développement d'un carnet quantitatif et qualitatif d'apprentissage pour les apprentis.

En 2010, un comité directeur a été mis sur pied afin d'orienter et de superviser les travaux des différentes directions touchées par la réforme.

Les principaux enjeux qui ont guidé les efforts du comité directeur concernent les impacts de la réforme sur les processus de la CCQ et ceux de l'industrie en matière de régime d'apprentissage et de gestion de la main-d'œuvre, la modernisation de la réglementation et la modification des systèmes informatiques.

### Des nouveaux projets pour mieux contrer l'évasion fiscale, la fausse facturation et le blanchiment d'argent

Le gouvernement du Québec a consenti 5 millions de dollars supplémentaires à la CCQ afin de mettre sur pied de nouveaux projets qui renforceront ses capacités de lutte contre l'évasion fiscale et étendront son champ d'action à la lutte contre la fausse facturation, le blanchiment d'argent et autres stratégies connexes. En 2010, l'aide gouvernementale s'établissait ainsi à 9 millions de dollars.

Au 31 décembre 2010, les équipes affectées à ces nouveaux projets étaient toutes opérationnelles et quasi complètes.

La section « Lutte contre l'évasion fiscale » expose les résultats détaillés de chacun des projets.

### Le succès du projet pilote en Outaouais se confirme

Lancé en 2007, le projet pilote en Outaouais se poursuit, et son succès se confirme. Au cours de l'année 2010, le Bureau régional de l'Outaouais a traité 795 nouveaux dossiers. Un record a d'ailleurs été atteint en juin, avec 168 demandes reçues.

Sur l'ensemble des demandes déposées en 2010, près de 40 % provenaient de travailleurs désirant faire reconnaître des heures travaillées en Ontario ou dans le secteur hors construction (non régi par la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*). Au cours de cette même année, 193 dossiers se sont qualifiés pour l'examen provincial, et ce, dans un délai de traitement moyen de 8 jours ouvrables. En 2010, le taux de réussite à l'examen de qualification s'est élevé à 66 %. Il est à noter que plus de 43 % des demandes de reconnaissance d'heures entreprises en 2010 proviennent de travailleurs désirant faire reconnaître uniquement des heures travaillées sur les chantiers ontariens.

### Le nouveau siège social : un projet bien maîtrisé

Le 23 août 2010, le Bureau régional de Montréal accueillait ses premiers clients au 1201, boulevard Crémazie Est. Amorcée en juin 2009 avec la démolition des composantes intérieures, la transformation d'une grande partie de cet édifice était suffisamment avancée pour recevoir les employés et clients à la fin de l'été 2010. Des travaux de réfection de l'enveloppe se sont poursuivis durant l'automne et l'hiver. Ils devraient se terminer en avril 2011.

Ce déménagement aura été une belle réussite : près de 240 postes de travail ont été déplacés dans les nouveaux locaux en une fin de semaine, sans aucune interruption de service ni avant ni après.





# RÉ SUL TATS

DE NOS ENGAGEMENTS

# RÉSULTATS

## DE NOS ENGAGEMENTS

### PLAN STRATÉGIQUE 2010 ET RÉSULTATS

Cette partie décrit les résultats obtenus au regard du Plan stratégique 2010 de la CCQ, qui est en fait une reconduction de plusieurs orientations et objectifs du plan stratégique 2006-2008. Elle comprend cinq orientations.

#### 1. Favoriser un environnement propice à la concurrence loyale et au respect des conditions de travail sur les chantiers de construction.

Certaines particularités propres à la construction en font un secteur propice à l'évasion fiscale. Ce phénomène entrave le respect des conventions collectives et la saine concurrence, en plus de générer des pertes fiscales importantes. Il peut aussi compromettre sévèrement les conditions de travail sur les chantiers et la qualité des travaux. En somme, même si la lutte contre l'évasion fiscale fait partie intégrante du mandat de la CCQ, l'importance de son coût économique et social de même que l'évolution et la complexité des stratagèmes utilisés par les fraudeurs méritent d'y consacrer des efforts conséquents et adaptés. Cette orientation comprend deux objectifs :

- Accroître la déclaration des heures travaillées sur les chantiers de construction ;
- Augmenter le degré de conformité sur les chantiers de construction.

#### 2. Offrir aux employeurs et aux travailleurs de l'industrie de la construction des mécanismes de gestion de la main-d'œuvre qui permettent de concilier les besoins des employeurs, qui souhaitent obtenir une main-d'œuvre compétente et suffisamment nombreuse, et ceux des travailleurs, qui visent une employabilité accrue.

Cette orientation vise à permettre à l'industrie de la construction de mieux répondre aux enjeux de la compétitivité, de l'innovation, du développement technologique ainsi que du vieillissement de la main-d'œuvre.

Bien que d'autres industries soient confrontées aux mêmes enjeux, la construction fait constamment face à un niveau d'incertitude ou de risque élevé pour toute décision, en raison de sa nature cyclique et essentiellement axée sur l'exécution de projets. Pour les acteurs de l'industrie confrontés à la gestion du quotidien, l'identification et la mise en œuvre des changements nécessaires pour aborder ces enjeux deviennent encore plus difficiles. C'est pourquoi la CCQ souhaite les soutenir dans la gestion du risque et de l'incertitude, particulièrement en matière de main-d'œuvre, au moyen des objectifs suivants :

- Favoriser le développement et le maintien des compétences de la main-d'œuvre active dans l'industrie ;
- Améliorer la rapidité et la qualité des références de main-d'œuvre faites aux employeurs ;
- Soutenir et conseiller l'industrie dans la recherche de solutions liées aux problèmes de gestion de la main-d'œuvre et du régime d'apprentissage.

### 3. Assurer la pérennité des régimes complémentaires d'avantages sociaux de l'industrie de la construction.

Depuis plus de 45 ans, les travailleurs de la construction, de même que leur famille, bénéficient de régimes complémentaires d'avantages sociaux. Ces régimes se distinguent par leur universalité, car le travailleur maintient sa protection même en cas de changement d'employeur ou de région. Entièrement financés par les travailleurs et les employeurs, ces régimes constituent un filet social important et une source de fierté pour l'ensemble de l'industrie de la construction. La CCQ assure l'administration de ces régimes et le développement des programmes qui en résultent, en collaboration avec les associations patronales et syndicales. Afin d'assurer la pérennité de ces régimes, la CCQ vise les objectifs suivants :

- Soutenir et orienter les modifications réglementaires contribuant au contrôle des coûts des régimes d'assurance ;
- Recommander des politiques de placement des fonds adaptées au niveau de risque acceptable pour l'industrie.

### 4. Favoriser la compréhension et le rayonnement du cadre législatif et réglementaire de l'industrie de la construction.

La méconnaissance du cadre législatif et réglementaire de la construction est une des sources principales de préjugés sur cette industrie. Cette méconnaissance touche autant les fondements historiques et les objectifs de ce cadre que les bénéfices qui l'accompagnent, que ce soit pour l'industrie de la construction ou pour la société québécoise. La CCQ souhaite donc répondre au besoin de mieux faire comprendre ce cadre législatif et réglementaire auprès du public, des travailleurs et des employeurs. Pour y parvenir, elle vise les objectifs suivants :

- Améliorer la notoriété de l'industrie et de son cadre législatif ;
- Informer le gouvernement des impacts de ses orientations et de ses décisions sur l'industrie de la construction, et assurer un suivi adéquat aux demandes formelles.

### 5. Viser un niveau élevé de qualité, d'efficacité et d'efficience dans la prestation des services.

La CCQ offre une variété de services à des milliers de travailleurs et d'employeurs répartis à travers les régions du Québec. Alors que le nombre de programmes et de services s'est accru au fil des années, les attentes des clientèles sont devenues plus précises. Cette orientation vise à répondre à ces attentes tout en tenant compte des critères d'efficience et d'efficacité organisationnelle. Pour y parvenir, la CCQ souhaite continuellement améliorer ses pratiques de gestion et son infrastructure technologique. Elle compte concrétiser cette orientation en se donnant les objectifs suivants :

- Miser sur les nouvelles technologies pour la prestation des services actuels et futurs ;
- Accroître de façon substantielle le nombre d'utilisateurs des services en ligne ;
- Assurer l'adéquation entre les profils de compétence liés aux services à rendre et les profils de compétence détenus par le personnel ;
- Réaliser l'implantation du plan maître de déploiement de la vision de service à la clientèle ;
- Assurer l'efficacité et l'efficience des services offerts.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE

### 1. FAVORISER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA CONCURRENCE LOYALE ET AU RESPECT DES CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION.

#### Objectif stratégique

#### ACCROÎTRE LA DÉCLARATION DES HEURES TRAVAILLÉES SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

| Résultats visés                                                                                                                                                  | Indicateurs                                   | Résultats obtenus et commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maintenir le taux de détection des cas de non-détention d'un certificat de compétence ou d'une licence.                                                          | Variation du taux de détection.               | Résultat atteint – 17,5 % des visites ont permis de détecter des situations de non-détention d'un certificat de compétence ou d'une licence, comparativement à 17,6 % en 2009.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Réaliser, dans le cadre d'ACCES construction, un plan de communication visant les secteurs et les clientèles à risque.                                           | État de réalisation du plan de communication. | <p>Résultat atteint – La CCQ s'est associée à ses partenaires gouvernementaux pour mener des interventions conjointes en chantier et démontrer la cohésion qui prévaut dans la lutte contre le travail non déclaré et l'évasion fiscale.</p> <p>La CCQ et ses partenaires ont été présents aux événements visant les clientèles que sont les consommateurs et les personnes désireuses de réaliser un projet de construction, soit à des fins personnelles, soit à des fins professionnelles, notamment dans les salons d'habitation qui se sont tenus partout au Québec. Cette année, cette présence s'est étendue aux événements visant les décideurs de projets de construction, particulièrement ceux des secteurs municipaux.</p> <p>Le groupe de travail responsable de la communication s'est réuni à deux reprises afin de concevoir de nouvelles stratégies de communication communes.</p> |
| Maintenir le niveau de repérage des cas de non-déclaration des heures travaillées et les cas d'interventions immédiates (approche interaction chantiers-livres). | Variation du taux de repérage.                | Résultat atteint – 12,8 % des visites ont abouti à des situations de non-déclaration des heures travaillées, comparativement à 11,3 % en 2009. En nombre absolu, les cas d'heures non déclarées détectés en chantier ont connu une croissance de 14 % en 2010.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

**Objectif stratégique**

## 1.2

**AUGMENTER LE DEGRÉ DE CONFORMITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION\***

| Résultats visés                                                                                                                                                                                                                                      | Indicateurs                                                               | Résultats obtenus et commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Assurer l'uniformisation de l'information relative au champ d'application de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, et aux conventions collectives. | Nombre de rencontres formelles avec les ressources pertinentes de la CCQ. | Résultat atteint – 19 rencontres tenues.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Tenir 15 rencontres formelles préchantiers sur les chantiers d'importance avec les partenaires de l'industrie, en vue de déterminer les conditions de travail (assujettissement, conventions collectives, métier) avant le début des travaux.        | Nombre de rencontres formelles.                                           | Résultat atteint – 28 rencontres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Mise en œuvre d'un plan d'intervention auprès des donneurs d'ouvrage en matière d'inspection.                                                                                                                                                        | État de mise en œuvre du plan d'intervention.**                           | <p>En cours de réalisation – Un plan d'action a été élaboré dans le cadre du projet Intégrité construction (voir la section sur la lutte contre l'évasion fiscale). Celui-ci vise, dans un premier temps, les chantiers du ministère des Transports.</p> <p>D'autres actions ont été entreprises dans le cadre du comité ACCES construction (actions concertées pour contrer l'économie souterraine) dans le secteur de la santé, auprès du CHUM et du CUSM. La CCQ rencontre les chargés de projet afin notamment de les sensibiliser et de leur suggérer des clauses à inclure dans les documents d'appel d'offres.</p> |

\* Voir aussi la section « Lutte contre l'évasion fiscale ».

\*\* Le plan d'intervention vise à prévenir à la source et à contrer le travail non déclaré et la criminalité sur les chantiers publics de construction.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE

2. OFFRIR AUX EMPLOYEURS ET AUX TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DES MÉCANISMES DE GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE QUI PERMETTENT DE CONCILIER LES BESOINS DES EMPLOYEURS, QUI SOUHAITENT OBTENIR UNE MAIN-D'ŒUVRE COMPÉTENTE ET SUFFISAMMENT NOMBREUSE, ET CEUX DES TRAVAILLEURS, QUI VISENT UNE EMPLOYABILITÉ ACCRUE.

### Objectif stratégique

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE ACTIVE DANS L'INDUSTRIE

| Résultats visés                                                                                                                                                                                                                                                                          | Indicateurs                            | Résultats obtenus et commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Assurer la participation d'au moins 40 % de la clientèle apprentie tenue de se perfectionner.                                                                                                                                                                                            | Taux de participation.                 | Résultat atteint avec un taux de participation de 42 %.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Hausser le nombre de participants aux activités de formation offertes par la CCQ de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 % pour les titulaires d'un certificat de compétence compagnon;</li> <li>• 10 % pour les titulaires d'un certificat de compétence occupation.</li> </ul> | Variation du nombre de participations. | <p>Résultat non atteint avec -2,9 % pour les titulaires d'un certificat de compétence compagnon.</p> <p>Résultat atteint avec 21 % pour les titulaires d'un certificat de compétence occupation.</p>                                                                                                                                                                                                                                          |
| Hausser de 5 % le niveau de présence de la main-d'œuvre aux activités organisées dans le cadre de la formation aux entreprises.                                                                                                                                                          | Variation du taux de présence.         | Résultat non atteint – Le taux de présence a chuté de 6,8 %.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Maintenir la participation de la CCQ à des activités visant les jeunes et les adultes dans les programmes de niveau secondaire ou en décision de choix de carrière, ainsi que les professionnels de l'éducation et de l'emploi.                                                          | Niveau de participation.               | Résultat atteint – Comparativement à 2009, la CCQ a maintenu son niveau de participation à des salons d'éducation et d'emploi dans les écoles de niveau secondaire et d'éducation aux adultes. Elle a également maintenu sa participation, en tant que partenaire majeur, aux Olympiades de la formation professionnelle et technique de même qu'aux événements réunissant les conseillers pédagogiques et scolaires.                         |
| Soutenir les occasions visant à reconnaître la compétence et le savoir-faire des travailleurs ou de ceux qui y contribuent.                                                                                                                                                              | Nombre d'occasions soutenues.          | Résultat atteint – Lors de la Semaine québécoise des adultes en formation, la CCQ a organisé, conjointement avec le Fonds de formation de l'industrie de la construction et le Plan de formation du secteur résidentiel, un gala honorant 26 travailleurs et formateurs de l'industrie de la construction. Ces lauréats sont désignés à la suite d'un concours provincial et d'une tournée auprès de 14 centres de formation professionnelle. |

**Objectif stratégique**

## 2.2

**AMÉLIORER LA RAPIDITÉ ET LA QUALITÉ DES RÉFÉRENCES DE MAIN-D'ŒUVRE**

| Résultats visés                                                                                                                                                              | Indicateurs                                                                                                                                            | Résultats obtenus et commentaires                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Augmenter le nombre d'employeurs qui déclarent leurs embauches et leurs mises à pied à la suite de la réception d'un avis de la CCQ leur rappelant cette obligation.*        | Variation du nombre d'employeurs qui ont déclaré une embauche ou une mise à pied à la suite de la réception d'un avis leur rappelant cette obligation. | Résultat atteint – Une hausse de 10 % des avis transmis aux employeurs a été constatée, soit 3 780 avis. Plus de 50 % des employeurs ont déclaré une embauche ou une mise à pied à la CCQ à la suite de la réception d'un avis. |
| Améliorer la qualité de la base de données servant spécifiquement à la référence de la main-d'œuvre en y incluant notamment des renseignements sur les profils de formation. | Nombre d'ententes convenues avec les commissions scolaires pour la transmission de renseignements sur les cohortes de diplômés.                        | Résultat atteint avec 10 nouvelles ententes.                                                                                                                                                                                    |

\* La compilation des mouvements de main-d'œuvre permet à la CCQ de fournir des données plus fiables sur l'état des bassins de main-d'œuvre par métier et par région.

**Objectif stratégique**

## 2.3

**SOUTENIR ET CONSEILLER L'INDUSTRIE DANS LA RECHERCHE DE SOLUTIONS AUX PROBLÈMES DE GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DU RÉGIME D'APPRENTISSAGE**

| Résultats visés                                                                                                                                                         | Indicateurs                                                                                                                                                              | Résultats obtenus et commentaires                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réaliser une analyse d'impact – incluant les coûts et les échéanciers – pour la mise en œuvre de la réforme du régime d'apprentissage et de gestion de la main-d'œuvre. | État de réalisation de l'analyse d'impact.                                                                                                                               | Résultat atteint – En 2010, un comité directeur a été mis sur pied afin d'orienter et de superviser les travaux des différentes directions touchées par la réforme.<br><br>Le fruit des travaux du comité sera présenté au Conseil d'administration au printemps 2011. |
| Mettre en place un processus administratif visant à faciliter l'accès à l'industrie pour le peuple naskapi.                                                             | État d'avancement de la mise en place du processus administratif.                                                                                                        | Résultat atteint – Une entente de mesures administratives est en place. La communauté naskapie en a été informée.                                                                                                                                                      |
| Mettre en place un processus administratif visant à faciliter l'accès à l'industrie pour les communautés innues de la Côte-Nord.                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'Innus ayant obtenu un certificat de compétence.</li> <li>• Nombre de candidats à l'examen de qualification.</li> </ul> | Résultat atteint – 204 détenteurs de certificats de compétence sont actifs et 10 candidats sur 31 ont réussi l'examen de qualification.                                                                                                                                |

## ORIENTATION STRATÉGIQUE

### 3. ASSURER LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION.

#### Objectif stratégique

#### SOUTENIR ET ORIENTER LES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES CONTRIBUANT AU CONTRÔLE DES COÛTS DES RÉGIMES D'ASSURANCE

| Résultats visés                                                                                                                                                                                  | Indicateurs                                          | Résultats obtenus et commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mettre en œuvre un plan quinquennal 2010-2014, visant notamment la réduction des frais médicaux et des coûts liés à la consommation de médicaments, et l'accompagner d'un plan de communication. | État de mise en œuvre du plan quinquennal 2010-2014. | En cours de réalisation – Plusieurs actions de promotion de la santé et de prévention identifiées dans le plan d'action quinquennal ont été réalisées, telles que des articles dans <i>Pour une industrie en santé</i> et <i>Kiosques santé</i> . Celles-ci visent à éduquer les assurés et leur famille, et à les encourager à adopter de meilleures habitudes de vie.                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Poursuivre le développement du système informatique de retraite (SIR).                                                                                                                           | État de réalisation du projet SIR.                   | En cours de réalisation – En 2010, le projet SIR poursuit sa phase de réalisation débutée le 1 <sup>er</sup> mai 2009. Ce projet vise à remplacer le système informatique d'administration du régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction par un système informatique qui intégrera les technologies de pointe et une mise à jour des processus d'affaires.<br><br>En comparant le calendrier des travaux planifiés en 2009 avec les résultats au 31 décembre 2010, un retard de quelques mois est constaté dans la réalisation des livrables. Mais il est prévu de respecter le budget autorisé. |

#### Objectif stratégique

#### RECOMMANDER DES POLITIQUES DE PLACEMENT DES FONDs ADAPTÉES AU NIVEAU DE RISQUE ACCEPTABLE POUR L'INDUSTRIE

| Résultats visés                                                                 | Indicateurs                                    | Résultats obtenus et commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réviser la politique de placement et le niveau de risque du régime de retraite. | État de révision de la politique de placement. | En cours de réalisation – La CCQ a arrimé la politique de placement du régime de retraite aux modifications apportées par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) à son offre de portefeuilles. Bien qu'imposées par la CDPQ, les modifications ont eu un impact mineur sur le rendement espéré et le niveau de risque de la politique du régime de retraite. En fin d'année, le Comité de placement de la CCQ a entrepris des travaux de réflexion sur la politique de placement en considérant la nouvelle offre de portefeuilles spécialisés de la CDPQ et les nouveaux profils de risque et de rendement. En 2011, une nouvelle politique de placement sera ainsi implantée. |

## ORIENTATION STRATÉGIQUE

### 4. FAVORISER LA COMPRÉHENSION ET LE RAYONNEMENT DU CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION.

#### Objectif stratégique

#### AMÉLIORER LA NOTORIÉTÉ DE L'INDUSTRIE ET DE SON CADRE LÉGISLATIF

| Résultats visés                                                                                                                                                                                              | Indicateurs                       | Résultats obtenus et commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réaliser le programme de notoriété de l'industrie visant à briser les préjugés qui se rapportent à 5 axes particuliers : économie, relève et formation, femmes, qualité / compétence et travail non déclaré. | État de réalisation du programme. | Résultat atteint – En particulier, les actions de communication touchant l'axe économique ont été adaptées au contexte de turbulence qui affecte l'industrie de la construction et la CCQ.                                                                                                                                                                                                |
| Concevoir un plan de communication propre à la région de l'Outaouais.                                                                                                                                        | État de réalisation du plan.      | Résultat atteint – La campagne « Un métier à ta hauteur », lancée il y a 2 ans dans la région de l'Outaouais, vise à intéresser jeunes et moins jeunes aux métiers de la construction. La CCQ souscrit également au projet « Bâtitseur d'un jour », qui vise ce même objectif invitant les enfants, les adolescents et les parents à se familiariser avec les métiers de la construction. |

#### Objectif stratégique

#### INFORMER LE GOUVERNEMENT DES IMPACTS DE SES ORIENTATIONS ET DE SES DÉCISIONS SUR L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION ET ASSURER UN SUIVI ADÉQUAT AUX DEMANDES FORMELLES

| Résultats visés                                                                                                                                      | Indicateurs                                                | Résultats obtenus et commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Assurer le fonctionnement du Centre de formation professionnelle pour Autochtones dans les métiers de la construction et secteurs connexes (CFPAMC). | Suivi de l'état d'avancement du CFPAMC.                    | Résultat atteint – La participation de la CCQ à la mise en place du CFPAMC a été beaucoup plus importante que prévu. La CCQ a assuré la fonction de directrice générale, puis de mentor actif du nouveau directeur. Elle a également participé à 5 séances du conseil d'administration du CFPAMC.                   |
| Poursuivre la négociation des arrangements de reconnaissance mutuelle des compétences découlant de la mise en œuvre de l'entente France-Québec.      | Nombre d'arrangements de reconnaissance mutuelle négociés. | Résultat atteint – En 2010, 9 ARM ont été négociés, ce qui porte à 18 le nombre de métiers visés par un ARM. Ceux-ci sont tous entrés en vigueur par règlement en 2010. C'est donc dire qu'au total, 18 ARM ont été mis en œuvre par règlements en 2010, ce qui achève ce dossier.                                  |
| Participer à la mise en œuvre du chapitre 7 de l'ACI.                                                                                                | Nombre de modifications apportées.                         | Résultat partiellement atteint – Le site Internet de la CCQ a été mis à jour afin d'offrir une information plus pertinente aux travailleurs qualifiés provenant de l'extérieur du Québec. Les travaux d'appariement entre les normes professionnelles de différentes juridictions ont été temporairement suspendus. |

## ORIENTATION STRATÉGIQUE

### 5. VISER UN NIVEAU ÉLEVÉ DE QUALITÉ, D'EFFICACITÉ ET D'EFFICIENCE DANS LA PRESTATION DES SERVICES.

#### Objectif stratégique

#### MISER SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LA PRESTATION DES SERVICES ACTUELS ET FUTURS

5.1

| Résultats visés                                                                                                     | Indicateurs                                                                                                                                                                                                                  | Résultats obtenus et commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Favoriser les avenues additionnelles d'échange d'information électronique avec diverses instances gouvernementales. | Nombre d'outils additionnels d'échange d'information électronique avec les instances gouvernementales.                                                                                                                       | En cours de réalisation – Un lien informatique a été créé entre la CCQ et Revenu Québec pour le transfert de fichiers. De plus, les fichiers sont désormais transférés sur une base mensuelle plutôt que trimestrielle.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Poursuivre le projet de dépôt direct aux travailleurs.                                                              | État d'avancement du projet.                                                                                                                                                                                                 | En cours de réalisation – La quasi-totalité de la structure de la base de données de gestion des renseignements bancaires est achevée. Le développement du module de paiement direct est prévu en 2011. Précisons qu'actuellement, à l'exception d'une seule, toutes les associations syndicales et les locaux affiliés utilisent la fonction de téléchargement des bordereaux mensuels.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Implanter de nouveaux services en ligne.                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouveaux services en ligne créés.</li> <li>• Nombre de signalements reçus par la CCQ relativement à l'intimidation, à la discrimination et au travail au noir.</li> </ul> | Résultat atteint – Un nouveau service sur le site Internet de la CCQ a été mis en ligne en 2010. Celui-ci permet de formuler toute plainte qui concerne du travail non déclaré, à l'intimidation ou à la discrimination. Depuis sa mise en place, 308 plaintes concernant de telles situations ont été acheminées à la CCQ par l'intermédiaire de ce service en ligne.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Réalisation de la phase 3 – ajout de la fonction de rédaction des rapports d'inspection.                            | État d'avancement du projet d'inspection de chantier informatisée (ICI).                                                                                                                                                     | <p>En cours de réalisation – Le projet d'inspection de chantier informatisée (ICI) vise à accroître l'efficacité des activités d'inspection de chantier. Il consiste à équiper l'ensemble des inspecteurs de la CCQ d'un outil technologique portable (OTP) leur permettant d'accéder directement sur les chantiers à une multitude de renseignements.</p> <p>Les travaux d'analyse de la troisième phase du projet, qui vise à rendre possible la rédaction des rapports d'inspection, ont été complétés en 2010. Il est toutefois convenu de ne pas développer la troisième phase sur l'outil technologique actuel en raison des risques que cela comporte. Toujours en 2010, le rapatriement à l'interne de l'expertise en technologies de l'information s'est déroulé et les travaux de maintenance ont été réalisés.</p> |

## Objectif stratégique

## 5.2

## ACCROÎTRE DE FAÇON SUBSTANTIELLE LE NOMBRE D'UTILISATEURS DES SERVICES EN LIGNE

| Résultats visés                                                             | Indicateurs                                                                                                     | Résultats obtenus et commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accroître le nombre d'abonnés aux services en ligne.                        | Taux de croissance des abonnés chez les employeurs et chez les travailleurs.                                    | Résultat atteint – Le nombre d'abonnés a crû de 12,8 % du côté des employeurs, soit 16 358 abonnés en 2010 contre 14 503 en 2009, et de 8 % du côté des salariés, soit 50 811 abonnés en 2010 contre 47 034 en 2009.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Accroître le taux de pénétration des services en ligne.                     | Proportion de la demande pour un service offert en ligne (comparativement à la demande totale pour ce service). | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cible de 50 % atteinte pour les demandes de lettres d'état de situation: 49,3 %.</li> <li>• Cible de 55 % atteinte pour les déclarations d'embauches et de mises à pied: 57,4 %.</li> <li>• Cible de 30 % atteinte pour les rapports mensuels transmis: 34,1 %.</li> <li>• Cible de 35 % atteinte pour les heures travaillées déclarées dans les rapports mensuels: 42,1 %.</li> <li>• Résultat atteint pour les paiements électroniques relatifs aux rapports mensuels transmis électroniquement: 71 % en 2010, comparativement à 69 % en 2009.</li> <li>• Résultat atteint pour les rapports mensuels effectués sans papier: 50,8 % en 2010, comparativement à 47,2 % en 2009.</li> <li>• Cible de 35 % non atteinte pour les inscriptions aux activités de perfectionnement: 33 %.</li> </ul>                                                          |
| Préparer un plan d'investissement technologique 2011-2012.                  | État de l'avancement.                                                                                           | Résultat atteint – Un plan d'investissement technologique 2011-2015 a été réalisé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Concevoir un plan de communication pour la promotion des services en ligne. | État de préparation du plan de communication.                                                                   | <p>Résultat atteint – Une nouvelle campagne publicitaire a été conçue et déployée dans les médias écrits et en ligne, à l'intention des employeurs de l'industrie.</p> <p>Considérant que la majorité des employeurs utilisent nos services, l'axe de communication repose sur l'idée que la concurrence a déjà fait un choix intelligent; pourquoi ne feraient-ils pas comme elle?</p> <p>Le rapport mensuel en ligne étant le principal service en ligne pouvant alléger leur fardeau administratif, il sert de fer de lance dans le cadre d'activités particulières, comme notre participation aux congrès d'entrepreneurs, afin de les amener à prendre le virage technologique pour remplir leurs obligations à titre d'employeurs. Également, les outils promotionnels ont été modernisés, et des actions personnalisées et adaptées au profil des entreprises ont été mises de l'avant.</p> |

**Objectif stratégique**

5.3

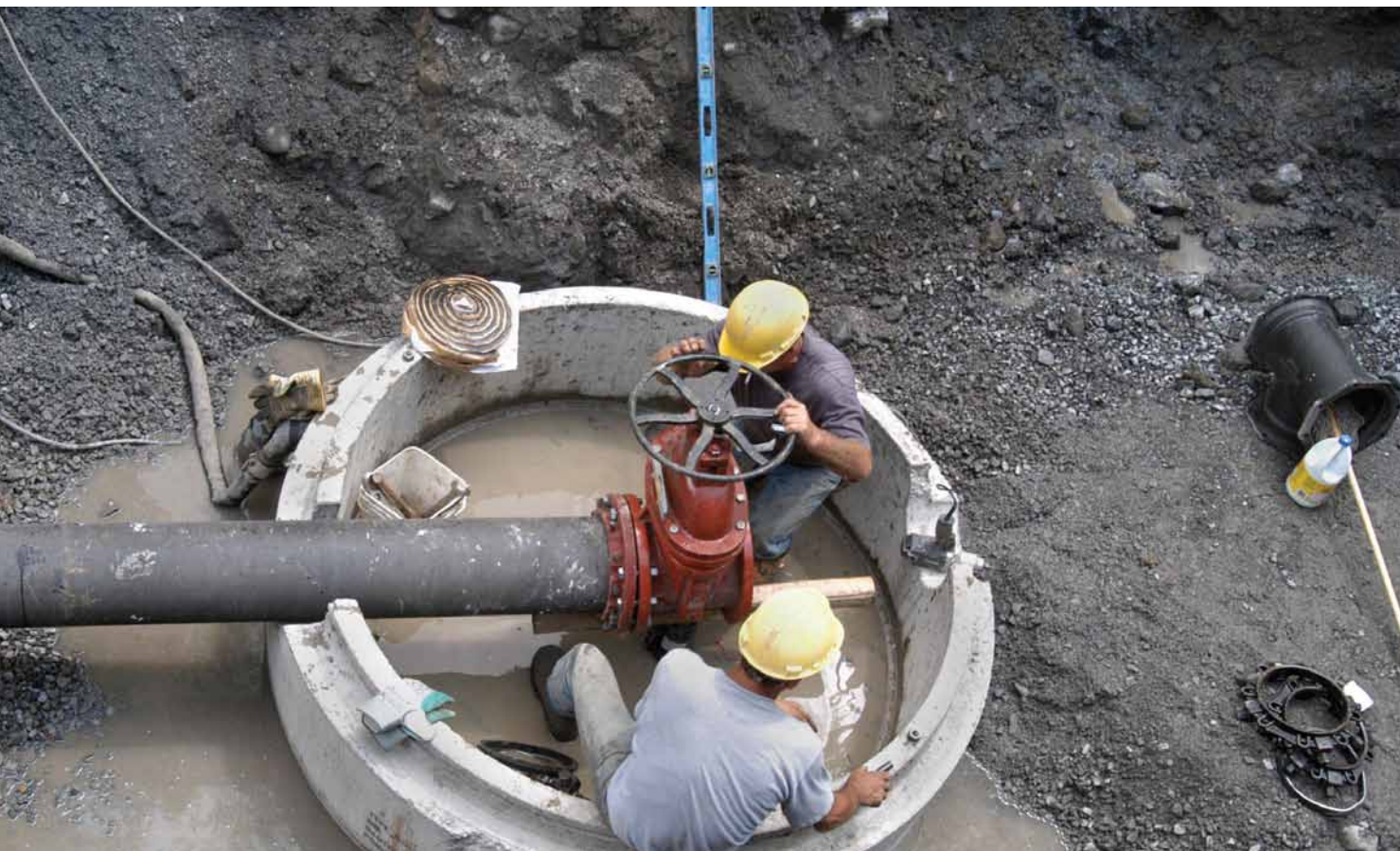
ASSURER L'ADÉQUATION ENTRE LES PROFILS DE COMPÉTENCES  
LIÉS AUX SERVICES À RENDRE ET CEUX DÉTENUS PAR LE PERSONNEL

| Résultats visés                                                 | Indicateurs                                                                 | Résultats obtenus et commentaires                                      |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Évaluer les besoins de développement des ressources régionales. | • État de collecte des besoins de formation pour 2010-2012.                 | Résultat atteint – La collecte des besoins s'est achevée en mars 2010. |
|                                                                 | • État d'évaluation des besoins de développement des ressources régionales. | Résultat non atteint.                                                  |

5.4

RÉALISER L'IMPLANTATION DU PLAN MAÎTRE DE DÉPLOIEMENT  
DE LA VISION DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

| Résultats visés                                                     | Indicateurs                                                                  | Résultats obtenus et commentaires                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Assurer le suivi des recommandations du diagnostic organisationnel. | Mécanismes mis en place pour assurer le suivi du diagnostic organisationnel. | Résultat non atteint – La séance de travail planifiée avec le Conseil d'administration a été reportée en 2011. |



## 5.5

## Objectif stratégique

## ASSURER L'EFFICACITÉ ET L'EFFICIENCE DES SERVICES OFFERTS

| Résultats visés                                                                                              | Indicateurs          | Résultats obtenus et commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élaborer les directives administratives visant à supporter la politique d'acquisition des biens et services. | État de réalisation. | En cours de réalisation – La politique et les directives ont été rédigées. Une révision est toutefois nécessaire avant approbation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Implanter un cadre de gestion intégrée des risques.                                                          | État de réalisation. | <p>En cours de réalisation – Le projet sera mis en œuvre progressivement pour atteindre l'ensemble de l'organisation. En 2010, le processus de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques a été complété pour 9 sections, et il est en cours de réalisation pour 4 autres. De plus, un plan de communication a été élaboré afin de permettre aux gestionnaires ayant participé à l'implantation de l'activité de partager avec leurs collègues l'expérience vécue ainsi que les avantages qu'elle leur procure.</p> <p>Depuis quelques années, la CCQ a entrepris des démarches afin d'intégrer dans sa culture de gestion le concept de gestion intégrée des risques. Afin de réaliser cet objectif, un plan de mise en œuvre a débuté en 2009. En 2010, la réalisation d'ateliers de formation s'est poursuivie pour près de 18 employés de 3 directions qui ont été intégrées au processus d'implantation.</p> <p>La stratégie développée demande un ajustement systématique des comportements, puisque la gestion intégrée des risques est un mode de gestion au même titre que la gestion des opérations et des ressources humaines.</p> |

## DÉCLARATION DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Soucieuse de répondre aux besoins de ses clientèles, la CCQ met à jour sa Déclaration de service à la clientèle chaque année. En 2010, aucun changement n'a été apporté aux engagements qui y sont énoncés.

Ainsi, pour une 6<sup>e</sup> année, 21 engagements ont été pris à l'égard des employeurs et des travailleurs de la construction. Ces 21 engagements se sont traduits par 23 cibles dont les résultats sont publiés trimestriellement.

Précisons que la CCQ s'est notamment engagée à répondre en moins de 1 minute aux appels transmis par la ligne destinée aux employeurs, et en moins de 3 minutes à ceux provenant de la ligne destinée aux salariés et au grand public. Notre objectif est de répondre à 80 % des appels à l'intérieur de ce délai pour chacun des engagements. En 2009, pour la première fois, ces 2 cibles avaient été atteintes à la suite du déploiement, sur une période de 18 mois, d'un plan d'action pour améliorer l'accessibilité téléphonique au service à la clientèle. En 2010,

les résultats demeurent probants, puisque les résultats se situent à 87 % pour les appels reçus sur la ligne destinée aux employeurs, et à 77 % sur celle destinée aux salariés et au public en général.

La *Déclaration de service à la clientèle* est accessible sur le site Internet de la CCQ ainsi que sous forme imprimée dans ses bureaux régionaux. Tous les nouveaux employeurs et travailleurs de la construction sont informés de son existence. Elle est également remise à tous les nouveaux membres de son personnel ainsi qu'à toute personne qui en fait la demande.

Les clients et le personnel de la CCQ sont informés régulièrement du résultat des engagements.

### Les résultats atteints

Voici le résultat des engagements de la CCQ pour cette sixième *Déclaration de service à la clientèle*.

Comme le démontre le tableau suivant, une seule cible demeure non réalisée en 2010. Il s'agit du meilleur bilan jamais obtenu.

**TABLEAU 3** DÉLAI DE RÉPONSE POUR LES SERVICES OFFERTS AU COMPTOIR, PAR TÉLÉPHONE ET PAR COURRIEL

| Services                                                                                    | Engagements                                           | Résultats                        |         |      |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------|---------|------|------|
|                                                                                             | (délai maximal)                                       | État                             | 2010    | 2009 |      |
| Téléphone – Ligne destinée aux salariés et au grand public                                  |                                                       |                                  |         |      |      |
| Temps d’attente avant de parler à un préposé (excluant les appels reçus entre 12 h et 13 h) | 3 minutes<br>Cible: 80 %                              | Partiellement réalisé            | 77 %    | 85 % |      |
| Ligne destinée aux employeurs                                                               |                                                       |                                  |         |      |      |
| Temps d’attente avant de parler à un préposé (excluant les appels reçus entre 12 h et 13 h) | 1 minute<br>Cible: 80 %                               | Réalisé                          | 87 %    | 83 % |      |
| Ligne destinée aux activités de perfectionnement                                            |                                                       |                                  |         |      |      |
| Délai de réponse aux messages laissés dans la boîte vocale                                  | 2 jours ouvrables<br>Cible: 90 %                      | Partiellement réalisé            | 87 %    | 62 % |      |
| En personne                                                                                 |                                                       |                                  |         |      |      |
| Temps d’attente pour rencontrer un préposé                                                  | 20 minutes<br>Cible: 80 %                             | Réalisé                          | 91 %    | 88 % |      |
| Courriel                                                                                    |                                                       |                                  |         |      |      |
| Délai de réponse                                                                            | • employeurs et associations patronales et syndicales | 1 jour ouvrable<br>Cible: 90 %   | Réalisé | 94 % | 96 % |
|                                                                                             | • salariés                                            | 2 jours ouvrables<br>Cible: 90 % | Réalisé | 92 % | 95 % |
|                                                                                             | • public                                              | 3 jours ouvrables<br>Cible: 90   | Réalisé | 92 % | 99 % |

En ce qui a trait aux engagements relatifs au délai de traitement des demandes de service, 14 engagements ont été tenus, un ne l'a pas été et un autre l'a été partiellement avec un écart de 1 % de la cible.

**TABEAU 4** DÉLAI DE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE DE SERVICE

| Services                                                                                                                                                | Engagements                                           | Résultats                |       |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------|-------|-------|
|                                                                                                                                                         | (délai maximal)                                       | État*                    | 2010  | 2009  |
| Délai pour répondre à une demande de :<br>(à moins d'indications contraires, les résultats ne tiennent pas compte des demandes incomplètes)             |                                                       |                          |       |       |
| Réclamation d'assurance médicale et dentaire<br>(incluant les demandes incomplètes)                                                                     | 3 semaines<br>Cible: 80 %                             | Réalisé                  | 84 %  | 64 %  |
| Réclamation d'assurance salaire (demande initiale)                                                                                                      | 3 semaines<br>Cible: 80 %                             | Réalisé                  | 93 %  | 51 %  |
| Confirmation écrite du montant et de la date<br>du paiement de la rente de retraite (incluant<br>les demandes incomplètes)                              | 4 semaines<br>Cible: 90 %                             | Réalisé                  | 98 %  | 98 %  |
| Délivrance initiale d'un certificat de<br>compétence (délai pour rendre une décision)                                                                   | 3 jours ouvrables<br>Cible: 90 %                      | Réalisé                  | 95 %  | 93 %  |
| Délivrance d'un certificat d'enregistrement<br>en vertu d'une entente interprovinciale                                                                  | Le jour ouvrable suivant, au plus tard<br>Cible: 90 % | Réalisé                  | 93 %  | 91 %  |
| Délivrance d'une exemption formulée<br>par un employeur                                                                                                 | 2 semaines<br>Cible: 90 %                             | Réalisé                  | 96 %  | 76 %  |
| Référence de main-d'œuvre (demande de listes<br>de travailleurs)                                                                                        | Le jour ouvrable suivant, au plus tard<br>Cible: 98 % | Partiellement<br>réalisé | 97 %  | 97 %  |
| Mouvement de main-d'œuvre<br>(demande d'embauche ou de mise à pied)                                                                                     | Le jour ouvrable suivant, au plus tard<br>Cible: 98 % | Réalisé                  | 99 %  | 99 %  |
| Paiement des incitatifs financiers relatifs<br>aux activités de perfectionnement (à compter<br>du moment de la confirmation de la présence<br>au cours) | Cours à temps plein: 2 semaines<br>Cible: 100 %       | Réalisé                  | 99 %  | 99 %  |
|                                                                                                                                                         | Cours à temps partiel: 3 semaines<br>Cible 100 %      | Réalisé                  | 100 % | 99 %  |
| Remboursement des frais d'examen<br>de qualification en soudage                                                                                         | 2 semaines<br>Cible: 90 %                             | Réalisé                  | 100 % | 100 % |
| Admission à l'examen de qualification                                                                                                                   | 4 semaines<br>Cible: 90 %                             | Réalisé                  | 99 %  | 99 %  |
| Résultats à l'examen de qualification                                                                                                                   | 2 semaines<br>Cible: 100 %                            | Réalisé                  | 100 % | 100 % |
| Plainte de salaire                                                                                                                                      | 5 mois<br>Cible: 80 %                                 | Non réalisé              | 66 %  | 66 %  |
| Plainte de chantier                                                                                                                                     | Le jour ouvrable suivant, au plus tard<br>Cible: 90 % | Réalisé                  | 90 %  | 90 %  |
| Lettre d'état de situation                                                                                                                              | 3 jours ouvrables<br>Cible: 90 %                      | Réalisé                  | 97 %  | 98 %  |

\* En 2010, il a été convenu de modifier les paramètres d'interprétation des résultats. Pour qu'un résultat soit considéré comme «réalisé», celui-ci doit être à moins de 0,5 % de la cible prévue pour l'indicateur. De même, pour que le résultat soit «partiellement réalisé», celui-ci doit être à plus de 0,5 % et à moins de 10,5 % de la cible. Si le résultat se situe à 10,5 % ou plus sous la cible, celui-ci sera alors considéré comme étant «non réalisé».

## TRAITEMENT DES PLAINTES

Depuis septembre 2005, le responsable du traitement des plaintes et de l'amélioration du service à la clientèle assure le traitement et le suivi des plaintes de service.

Dans sa *Déclaration de service à la clientèle*, la CCQ s'est engagée à répondre à une plainte de service dans les 3 jours ouvrables suivant sa réception et, si une réponse écrite est nécessaire, le client est assuré de la recevoir dans les 2 semaines suivantes. En 2010, 97 % des clients ont reçu un accusé de réception dans les délais prévus. Le délai total de traitement des dossiers a été de 2 semaines dans 71 % des cas.

La CCQ a reçu 124 plaintes concernant ses services<sup>1</sup>, pour lesquelles 132 motifs d'insatisfaction ont été signalés. Il s'agit d'une diminution de 3 % comparativement à 2009, où elle avait enregistré 136 motifs d'insatisfaction.

Le tableau qui suit présente les motifs d'insatisfaction de la clientèle.

<sup>1</sup> Ce nombre exclut les plaintes qui concernent la réglementation.

**TABLEAU 5** MOTIFS D'INSATISFACTION – ANNÉE 2010

| Catégorie                                   | Motif                                 | Total      | %            |
|---------------------------------------------|---------------------------------------|------------|--------------|
| Accessibilité                               | Comptoir de service                   | 12         | 3,1          |
|                                             | Technologique                         | 5          | 1,3          |
|                                             | Téléphonique                          | 1          | 0,3          |
| Environnement                               | Siège social, bureau de service       | 4          | 1,0          |
| Information                                 | Écrite (incomplète ou erronée)        | 6          | 1,5          |
|                                             | Technologique (incomplète ou erronée) | 1          | 0,3          |
|                                             | Verbale (incomplète ou erronée)       | 49         | 12,6         |
| Personnel                                   | Langage ou comportement               | 15         | 3,9          |
| Politique                                   | Linguistique                          | 4          | 1,0          |
| Service                                     | Délais de traitement                  | 10         | 2,6          |
|                                             | Erreur administrative                 | 3          | 0,8          |
|                                             | Pratique opérationnelle               | 21         | 5,4          |
|                                             | Perte de documents                    | 1          | 0,3          |
| <b>Total partiel</b>                        |                                       | <b>132</b> | <b>34,0</b>  |
| <b>Autres interventions de la clientèle</b> |                                       |            |              |
| Réglementation                              |                                       | 225        | 58,0         |
| Commentaires, suggestions ou remerciements  |                                       | 31         | 8,0          |
| <b>Total</b>                                |                                       | <b>388</b> | <b>100,0</b> |

## LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

### Une expertise de 17 ans

Au cours des 17 dernières années, la CCQ a développé une expertise pointue et s'est dotée de technologies adaptées afin d'inspecter efficacement les chantiers et de vérifier les livres comptables des employeurs. Grâce à sa connaissance des activités de construction, à sa proximité avec les acteurs de l'industrie et à sa présence active sur le terrain, elle est en mesure d'estimer, selon les caractéristiques d'un chantier, les heures qui devraient être normalement déclarées et de prendre les actions qui s'imposent.

Différentes stratégies de lutte contre l'évasion fiscale se sont succédées, mais les orientations privilégiées sont demeurées les mêmes. On dénombre ainsi 3 principales orientations, toutes visant le même objectif, soit la réduction des heures non déclarées grâce à un changement de comportement :

- **La coercition** – par des modifications législatives et des interventions plus musclées auprès des employeurs et des travailleurs non conformes. La CCQ a renforcé, du même coup, les ressources et les outils destinés au dépistage des situations de travail non déclaré, de même que le processus d'enquête nécessaire à la correction des situations non conformes. Les stratégies ont aussi été multipliées pour contrer l'évasion fiscale, incluant l'exercice de tous les recours et pouvoirs accordés par la loi pour modifier le comportement des récalcitrants;
- **L'incitation** – par l'allègement des exigences administratives liées aux diverses obligations des entreprises;
- **La sensibilisation et l'information** – par des campagnes d'information et des interventions auprès de clientèles cibles, tels les étudiants, les apprentis, les commissions scolaires et les autres intervenants qui peuvent expliquer les impacts négatifs du travail non déclaré.

L'année 2010 marque un tournant majeur : la CCQ consolide sa force d'intervention sur les chantiers et s'attaque à la lutte contre la fausse facturation, le blanchiment d'argent et autres stratagèmes.

Une escouade tactique d'intervention est ainsi formée, de même que 2 nouvelles équipes. Pour permettre leur déploiement, l'aide gouvernementale est passée de 4 millions à 9 millions de dollars en 2010.

L'escouade tactique utilise des approches d'investigation plus précises et plus sophistiquées, telle la juricomptabilité, pour débusquer les systèmes organisés de travail non déclaré, de fausse facturation et de blanchiment d'argent. L'équipe du service Intégrité construction s'active auprès des donneurs d'ouvrage publics pour assurer un haut niveau de conformité de leurs projets et favoriser de meilleures responsabilisation et imputabilité de leur part. Celle qui s'occupe du service de plaintes et de dénonciations offre des canaux supplémentaires pour collecter les plaintes et les dénonciations. Elle assure également l'utilisation optimale de ces renseignements pour détecter les stratagèmes plus complexes et systémiques.

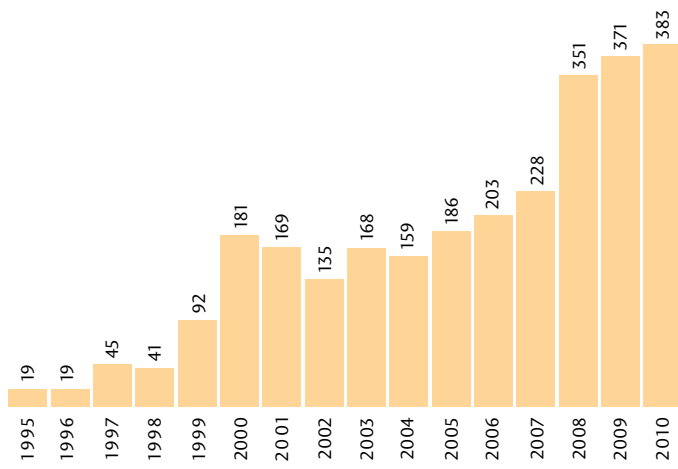
### Le partenariat avec le gouvernement

La contribution gouvernementale permet de renforcer l'impact des actions de la CCQ sur le terrain grâce à l'ajout de ressources humaines dans les domaines de la gestion de l'information, de l'inspection des chantiers et des enquêtes aux livres comptables des employeurs. Il s'ensuit une couverture plus importante des chantiers et des employeurs non conformes, et, conséquemment, une réduction des heures non déclarées. Comme ces heures non déclarées à la CCQ se traduisent presque toujours par des heures non déclarées au gouvernement, ces interventions permettent la récupération fiscale.

En 2010, on estime à 383 millions de dollars le potentiel de récupération fiscale du gouvernement, grâce aux actions menées par la CCQ. En fait, depuis 1995, le potentiel de récupération du gouvernement du Québec, à la suite de son partenariat avec la CCQ, est évalué à 2,7 milliards de dollars.

**GRAPHIQUE 2**

POTENTIEL DE RÉCUPÉRATION FISCALE ATTRIBUABLE  
À LA CCQ<sup>2</sup> EN MILLIONS \$ ENTRE 1995 ET 2010



<sup>2</sup> En considérant que toutes les heures récupérées par la CCQ sont déclarées à Revenu Québec.

Notons par ailleurs que la CCQ compte divers partenaires tels que le gouvernement et les autres organismes d'enquête ou de réglementation. Son partenariat avec le gouvernement lui permet de couvrir une partie des 34 millions de dollars requis en moyenne pour concrétiser ses stratégies de lutte. Les autres types de partenariats consistent en de l'échange de connaissances ou d'expertise, que ce soit sur une base ponctuelle ou régulière, comme c'est le cas avec le comité des Actions concertées pour contrer l'économie souterraine (ACCES construction).

### La force d'intervention

Trois axes d'intervention intimement liés et tout aussi indissociables caractérisent le projet Force d'intervention. Des indicateurs et des cibles sont associés à chacun de ces axes, afin d'assurer un suivi adéquat de l'ensemble du projet et d'en dresser un bilan annuel.

#### 1. Gestion de l'information

La gestion de l'information joue un rôle pivot au sein de la force régulière d'intervention. Les activités de gestion de l'information consistent à identifier un maximum de chantiers et de contrats présentant un potentiel de travail non déclaré, afin de mieux cibler les situations où il y a un risque de non-conformité. Ces activités sont essentielles au ciblage des chantiers et des intervenants à risque, rendant ainsi les interventions sur les chantiers et aux livres plus efficaces.

En 2010, le nombre de chantiers identifiés se chiffre à 24 659 alors que le nombre de contrats atteint 94 392, ce qui représente une hausse de 2,5 % et de 13,5 % respectivement. Le nombre de contrats identifiés est donc en nette progression en 2010. Il en est de même pour le nombre de chantiers faisant l'objet d'une cueillette prioritaire. Les chantiers faisant l'objet d'une cueillette prioritaire sont identifiés, après des vérifications sommaires, comme présentant des risques de non-conformité. En identifiant un maximum de contrats, on obtient ainsi un portrait aussi complet que possible des chantiers présentant des risques de non-respect de la réglementation. En 2010, le nombre de chantiers faisant l'objet d'une cueillette prioritaire a augmenté de 13,5 %.

#### 2. Inspections de chantier

Les inspections de chantier visent à repérer et à prendre en charge les situations de non-détention de certificat de compétence, de licence d'entrepreneur et d'heures non déclarées. En 2010, 35 566 visites de chantier ont été effectuées, une quantité comparable à l'année précédente. De ces visites, 17,5 % comprennent la détection d'au moins une infraction pour non-détention de certificat de compétence ou de licence d'entrepreneur, une proportion similaire à celle de 2009.

Le nombre de situations d'heures non déclarées, rapportées par les inspecteurs, a quant à lui augmenté significativement. En effet, 12,8 % des visites de chantier ont permis de détecter de telles situations, comparativement à 11,3 % l'année précédente. En nombre absolu, la quantité de suivis proactifs et d'interactions impliquant à la fois les inspections de chantiers et les livres comptables des employeurs (heures non déclarées) est passée de 4 422 à 5 038, soit une hausse de 14 %. Sur ce point, des rappels ont été effectués auprès des inspecteurs afin d'assurer de meilleures détection et prise en charge.

#### 3. Vérifications des livres comptables des employeurs

Il s'agit de déceler les infractions potentielles à partir des analyses effectuées dans l'axe 1, soit la gestion de l'information, en vérifiant les livres comptables des entrepreneurs qui sont à risque de s'adonner au travail non déclaré ou en appréciant le niveau d'heures transmis dans le rapport mensuel en lien avec les renseignements sur les contrats de construction.

La vérification des livres comptables des entreprises occupe une place majeure. Elle consiste en l'analyse des factures, des états financiers, des livres de paie et des contrats afin d'évaluer le nombre d'heures qui devrait être rapporté à la CCQ. Dans certains cas, les anomalies détectées sont corrigées

## NOMBRE ET NATURE DES INFRACTIONS RELEVÉES SUR LES CHANTIERS ET LIÉES AU TRAVAIL NON DÉCLARÉ DEPUIS 2003

| Type d'infraction                                             | 2003          | 2004          | 2005          | 2006          | 2007          | 2008          | 2009          | 2010          |
|---------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Non-détention d'un certificat de compétence*                  | 7 597         | 8 485         | 9 408         | 8 526         | 8 652         | 8 802         | 8 697         | 8 632         |
| Utilisation du certificat de compétence d'une autre personne* | 0             | 3             | 4             | 3             | 3             | 1             | 1             | 0             |
| Travail autre métier                                          | 1 038         | 1 256         | 1 522         | 1 567         | 1 465         | 1 437         | 1 518         | 1 302         |
| Non-enregistrement à la CCQ*                                  | 1 843         | 2 185         | 2 297         | 2 281         | 2 226         | 2 205         | 1 944         | 1 891         |
| Non-détention d'une licence de la RBQ*                        | 1 641         | 1 660         | 1 906         | 2 059         | 1 998         | 1 932         | 1 423         | 1 355         |
| Ratio et apprenti seul                                        | 1 478         | 2 032         | 2 724         | 2 723         | 2 541         | 2 486         | 2 007         | 1 613         |
| Refus ou entrave**                                            | 167           | 184           | 293           | 302           | 244           | 192           | 139           | 187           |
| Travailleurs interdits*                                       | 153           | 240           | 318           | 262           | 251           | 319           | 249           | 279           |
| Travaux non permis durant un congé annuel obligatoire         | 158           | 172           | 174           | 228           | 227           | 135           | 129           | 133           |
| Non-respect d'une ordonnance de suspension*                   | 7             | 19            | 51            | 12            | 2             | 6             | 4             | 10            |
| Autres infractions                                            | 61            | 93            | 61            | 107           | 88            | 110           | 106           | 129           |
| <b>Total</b>                                                  | <b>14 143</b> | <b>16 329</b> | <b>18 758</b> | <b>18 070</b> | <b>17 697</b> | <b>17 625</b> | <b>16 217</b> | <b>15 531</b> |

\* En vertu de l'article 19.2 de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, nul ne peut exécuter des travaux de construction à moins qu'il ne soit un employeur, un salarié, un entrepreneur autonome ou un représentant désigné.

\*\* Mise à l'obstacle à l'exercice des fonctions d'un employé de la CCQ; refus d'accès à un lieu où s'effectuent des travaux de construction; refus de transmettre des renseignements.

par l'employeur dès notification, ce qui favorise un changement de comportement à long terme. Dans d'autres cas, il faut exercer des recours civils.

En 2010, 2 448 enquêtes de livres ont été effectuées. Elles ont permis de réclamer 1,3 million d'heures travaillées et 22,65 millions de dollars<sup>3</sup> en salaire, en avantages sociaux et autres avantages ayant une valeur financière, de même qu'en remises mensuelles à la CCQ, soit une hausse de 11 % par rapport à 2009. De ce montant, 11,4 millions ont été perçus, soit une hausse de 5,6 % par rapport à 2009.

Chaque enquête a mené à la perception de près de 5 000 \$, en moyenne.

<sup>3</sup> Cette somme inclut aussi les montants réclamés à la suite des actions de l'escouade tactique et du service Intégrité construction.

### L'escouade tactique : une équipe multidisciplinaire, une approche nouvelle

Le mandat de l'escouade tactique couvre la lutte contre la facture d'accommodation, le blanchiment d'argent et l'infiltration de réseaux illicites dans des secteurs déterminés. Tout en renforçant les actions contre les cas les plus lourds de travail non déclaré et d'évasion fiscale, l'escouade tactique est aussi en mesure de prendre en charge les cas les plus problématiques.

En effet, l'escouade tactique est constituée de deux équipes multidisciplinaires réparties à Montréal et à Québec et comptant au total plus de 40 personnes affectées aux chantiers et aux livres. Ces deux équipes agissent en synergie dans les secteurs jugés les plus problématiques, dont, entre autres, la pose de systèmes intérieurs, le coffrage, la maçonnerie et les travaux après sinistre. Chacune d'entre elles est encadrée par un coordonnateur pour les chantiers et un pour les livres, et est supportée, sur une base continue, par une équipe

d'experts spécialisés (comptables, ingénieurs, avocats et firmes de consultants).

L'escouade tactique mise également sur la transmission et le suivi étroit des dossiers d'enquête avec les autres organismes d'enquête concernés, afin de renforcer sa force de frappe et de s'assurer que les situations frauduleuses mentionnées précédemment bénéficient d'une prise en charge des plus rigoureuses.

Dès les premiers mois de l'année 2010, la CCQ a déterminé la structure de l'escouade tactique et de l'équipe d'investigateurs d'élite (définition des besoins, organigramme, fonctionnement, secteurs d'intervention, emplacement, etc.). Une stratégie de mise en place a également été élaborée.

Un processus intensif d'embauche à l'interne et à l'externe de même qu'une stratégie de gestion du changement ont été déployés. D'importants travaux d'aménagement ont été effectués dans les bureaux de Montréal et de Québec, afin que les ressources de l'escouade de chacune des régions puissent être réunies en un même endroit. Finalement, des méthodes d'enquête ont été développées et raffinées. Au 31 décembre 2010, plus de 80 % des ressources de l'escouade étaient en poste. Celles-ci ont été formées et sont pleinement opérationnelles. Les premiers résultats des ressources affectées à l'escouade, présentés ci-dessous, sont déjà concluants.

Ces résultats, obtenus à partir des vérifications dans les livres comptables, comprennent un dossier pour lequel le nombre d'heures réclamées s'élève à plus de 40 000, et les montants réclamés et perçus, à plus de 600 000 \$. Une approche comptable particulière a été utilisée dans ce dossier, puisqu'il s'agit d'un employeur en difficulté financière. Les sommes dues ont été totalement recouvrées avant la fermeture de l'entreprise.

| Vérifications des livres comptables des employeurs | Résultats au 4 <sup>e</sup> trimestre 2010 |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Nombre d'enquêtes                                  | 88                                         |
| Nombre d'heures réclamées                          | 119 168                                    |
| Montants réclamés                                  | 1,77 million                               |
| Montants perçus                                    | 1,19 million                               |

En ce qui a trait au volet chantier, l'objectif de l'escouade est d'assurer une présence significative sur les chantiers des entreprises les plus délinquantes, afin de briser les habitudes et de favoriser un changement de comportement à long terme.

À cet égard, notons que certaines entreprises, à la suite des interventions menées, ont augmenté au-delà de 100 % leur niveau d'heures déclarées.

|                                         |        |
|-----------------------------------------|--------|
| Nombre de visites de chantiers          | 636    |
| Nombre de chantiers différents visités  | 301    |
| % de visites avec infraction 1-12-13-14 | 28,1 % |

### Le service intégrité construction

Le projet Intégrité construction vise à améliorer la conformité sur les chantiers et dans les contrats publics de construction. Le plan d'action qui s'y rattache vise d'abord les chantiers du ministère des Transports, en raison des investissements publics importants en cours dans le secteur des travaux routiers. Il s'étendra par la suite à d'autres grands donneurs d'ouvrage publics.

Le plan d'action s'articule autour de 3 grands axes :

- Sensibilisation à la source et prévention. Le plan d'action prévoit notamment de tenir plusieurs rencontres et de diffuser des messages de sensibilisation, avant et pendant la réalisation des travaux, auprès de toute la chaîne des intervenants : les donneurs d'ouvrage, les entrepreneurs, les sous-traitants, les salariés, les firmes d'ingénierie et de surveillance, et autres. Des clauses sont aussi proposées en ce qui concerne l'élaboration des documents d'appel d'offres et d'autres documents contractuels.
- Intervention. Les chantiers à risque de non-conformité sont identifiés, et la CCQ y assure une présence accrue afin de détecter et de régulariser les situations dérogatoires. Les situations problématiques sont également prises en charge en ce qui concerne les enquêtes de livres.
- Coercition. Le plan d'action prévoit l'utilisation de tous les recours civils et pénaux dans les cas de non-régularisation.

Le déploiement du plan d'action a été amorcé en 2010. Une série d'interventions en ce qui a trait aux inspections de chantier et aux enquêtes de livres est également en cours.

### Le service de plainte et de dénonciation

Le service de plainte et de dénonciation facilite et favorise la dénonciation de situations particulières, par exemple en matière de travail non déclaré, d'intimidation et de discrimination. Parallèlement, il renforce les capacités de la CCQ dans l'aiguillage des plaintes aux autres équipes ou organismes

d'enquête. Plusieurs canaux (service en ligne, boîte vocale, ligne téléphonique) ont été créés pour recevoir et traiter les plaintes et les dénonciations.

En 2010, 512 plaintes ont été reçues grâce aux divers canaux mis en place.

## INTIMIDATION, DISCRIMINATION ET AUTRES INFRACTIONS

En décembre 2005, à la suite de l'adoption du projet de loi 135, la CCQ se voyait conférer de nouveaux pouvoirs en vertu de la modification apportée à l'article 121 de la loi-cadre en matière de relations du travail dans l'industrie québécoise de la construction (*Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*). Ces pouvoirs visent essentiellement à :

- enrayer l'intimidation et la discrimination sur les chantiers ;
- assurer le droit au travail ;
- encadrer l'élection et le travail des délégués de chantier.

| État de situation                                                                                | Nombres de plaintes 2010 | Nombres de plaintes 2009 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Plaintes ayant fait l'objet d'une régularisation                                                 | 0                        | 5                        |
| Plaintes ayant fait l'objet d'un désistement ou d'un retrait                                     | 1                        | 1                        |
| Plaintes dont les recours pénaux pour les infractions dénoncées étaient prescrits                | 0                        | 1                        |
| Plaintes non fondées en droit (Loi R-20 et règlements)                                           | 0                        | 3                        |
| Plaintes faisant l'objet de recommandations de recours pénaux ou de recours civils en injonction | 26                       | 2                        |
| Plaintes dont l'enquête est toujours en cours                                                    | 92                       | 17                       |
| <b>Total</b>                                                                                     | <b>119</b>               | <b>29</b>                |

En vertu de ces dispositions législatives, la CCQ fait enquête

dès qu'une plainte écrite lui est transmise quant à une infraction liée à l'exercice d'une fonction syndicale, à une grève, à du maraudage, à de l'intimidation ou à de la discrimination (certaines doivent être déposées à la Commission des relations du travail).

En 2010, 119 plaintes ont été reçues. Parmi elles, 82 portaient sur une grève, un ralentissement de travail ou un lock-out illégal alors qu'une trentaine dénonçaient une forme d'intimidation, de mesures discriminatoires, de représailles, de menace, de contrainte ou de privation des moyens d'embauche. À noter qu'en ce qui concerne les plaintes pour ralentissement de travail, la grande majorité des enquêtes sont complétées, et les constats sont en voie de rédaction.

| Infraction faisant objet de la plainte (Loi R-20 ou R.e.me.s)                                | Nombres de plaintes 2010 | Nombres de plaintes 2009 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Articles 31.98 ou 99 : Publicité ou sollicitation interdite                                  | 1                        | 6                        |
| Article 101 : Intimidation, mesures discriminatoires, représailles, menaces ou contraintes   | 24                       | 14                       |
| Article 113 : arrêt ou ralentissement de travail et lock-out illégaux                        | 82                       | 7                        |
| Article 113.1 : Menaces ou intimidations – entraver ou arrêter les activités sur un chantier | 1                        | 0                        |
| Article 115 : Avantage par employeur à représenter un syndicat ou un délégué de chantier     | 2                        | 0                        |
| Article 117 : Contrevient à l'article 26 (Exercer des fonctions syndicales lorsqu'inhabile)  | 0                        | 1                        |
| Article 43 et 120 : Privation des moyens d'embauche ou de la liberté de choix                | 4                        | 1                        |
| <b>Autres infractions</b>                                                                    | <b>5</b>                 | <b>0</b>                 |

N.B : En raison des enquêtes en cours, les données de ce tableau pourraient changer. Certaines plaintes portent sur plus d'une infraction. Les plaintes sont classées selon les critères suivants : 1) infraction dont la preuve est la plus probante 2) infraction à l'origine des événements ayant mené au dépôt de la plainte 3) infraction alléguée dans la plainte écrite ou dans la déclaration.



## PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La CCQ a élaboré un Plan de développement durable<sup>4</sup> qui a été adopté par son conseil d'administration en 2009. Ce plan s'arrime à la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, laquelle établit les objectifs et les résultats à atteindre en la matière, pour l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux.

Ce plan d'action s'inspire d'une démarche de développement durable que la CCQ a d'ores et déjà lancée, notamment du côté du perfectionnement de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction et de la gestion de son parc immobilier. Il tient compte de la démarche continue et progressive propre à la dynamique de concertation de la CCQ.

<sup>4</sup> Disponible à l'adresse suivante : [http://www.ccq.org/~media/PDF/Communications/DeveloppementDurable/Plan\\_DD.pdf.ashx](http://www.ccq.org/~media/PDF/Communications/DeveloppementDurable/Plan_DD.pdf.ashx)

### Notre vision

la CCQ entend réduire significativement son impact sur l'environnement et jouer un rôle de premier plan dans la sensibilisation de l'industrie de la construction à la démarche gouvernementale et aux enjeux du développement durable.

Pour réaliser sa vision, la CCQ s'engage à poursuivre ses efforts de production et de consommation responsables. Elle encouragera également les entreprises et les travailleurs de la construction à adopter des pratiques innovantes qui tiennent compte des principes de protection de l'environnement, de respect de la capacité de support des écosystèmes ainsi que de production et de consommation responsables. Elle entend également continuer à développer une main-d'œuvre compétente et diversifiée à même de contribuer efficacement à accroître la compétitivité de l'industrie québécoise de la construction, et ce, tout en prévenant et en réduisant les inégalités sociales et économiques.

## Nos résultats en 2010

**objectif gouvernemental :** Mieux faire connaître le concept et les principes du développement durable, et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, ainsi que l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

**Objectif organisationnel :** Informer les décideurs patronaux et syndicaux de même que la clientèle de la CCQ des enjeux et des principes de développement durable liés à la stratégie gouvernementale et au secteur de la construction.

| Action                                                                                                                                                                        | Gestes à l'égard de l'action                                                                                                                                                                                           | Suivi des gestes                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élaborer et réaliser un plan d'information et de sensibilisation lié à la démarche gouvernementale et aux enjeux du développement durable dans le secteur de la construction. | Élaboration d'un plan d'information et de sensibilisation destiné aux clients de la CCQ et aux membres des comités paritaires.                                                                                         | En cours de réalisation – Les sections du plan d'information et de sensibilisation visant la diffusion des bonnes pratiques, l'implication et le soutien des réseaux sont terminées. Les autres sections seront complétées en 2011. |
|                                                                                                                                                                               | Diffusion de la vision de développement durable de la CCQ par le biais des bulletins périodiques, d'Internet et d'allocutions à l'intention du public.                                                                 | En cours de réalisation.                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                                                                                                                               | Soutien à la création de réseaux en lien avec le développement durable en construction et en efficacité énergétique.                                                                                                   | En cours de réalisation.                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Indicateurs et cibles</b>                                                                                                                                                  | Indicateur : État d'élaboration du plan d'information et de sensibilisation lié à la démarche<br>Cible : Le plan d'information et de sensibilisation lié à la démarche doit être rédigé au plus tard en décembre 2010. |                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                                                               | Indicateur : État de réalisation du plan d'information et de sensibilisation lié à la démarche<br>Cible : Le plan d'information et de sensibilisation doit être complété à la fin de 2011.                             |                                                                                                                                                                                                                                     |

### Résultats de l'année au regard de l'action

Les sections du plan d'information et de sensibilisation visant la diffusion des bonnes pratiques, l'implication et le soutien des réseaux sont terminées. Les autres sections seront complétées en 2011.

La CCQ a poursuivi la promotion de développement durable, notamment par :

- la publication d'articles sur les bonnes pratiques en développement durable utilisées lors de la construction du siège social, dans le portail Internet Voir vert ainsi que dans les magazines *Formes* et *Industrie et Commerce*;
- la réalisation d'un bilan des actions de développement durable publié dans le rapport annuel 2009, lequel a été remis au Conseil d'administration et publié sur le site Internet de la CCQ;
- une mention de l'importance du développement durable en formation initiale et en perfectionnement dans le discours du président-directeur général au cours du congrès de l'ACRGQTQ;
- des publicités parues dans des magazines spécialisés pour montrer le positionnement de la CCQ en matière de développement durable, notamment dans les magazines *Formes* et *Voir vert*;
- la distribution du bulletin *Salut Voisin* aux résidents du quartier Ahuntsic (Montréal) avoisinant le siège social, afin de les informer des développements associés à sa construction.

La CCQ a soutenu la création de réseaux en lien avec le développement durable dans les domaines de la construction et de l'efficacité énergétique, notamment :

- la démarche de promotion sur les bâtiments durables du Fonds d'action québécois pour le développement durable;
- le projet Génénergie en partenariat avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie, afin de sensibiliser les jeunes aux métiers et aux professions qui contribuent à l'efficacité énergétique, de les informer et de les soutenir dans leurs démarches pour connaître ce secteur;
- le Centre d'expertise en habitation du Québec (CEHQ), en partenariat avec la Société d'habitation du Québec, afin de constituer un réseau virtuel d'échange de connaissances techniques en habitation;
- la Coalition énergie et construction durable (CECD) dans la mise à niveau énergétique et durable du bâtiment de Moisson Montréal;
- le comité des partenaires de développement durable du quartier Ahuntsic.

**Objectif gouvernemental :** Mieux faire connaître le concept et les principes du développement durable, et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, ainsi que l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

**Objectif organisationnel :** Informer le personnel de la CCQ des enjeux et des principes de développement durable liés à la stratégie gouvernementale.

| Action                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Gestes à l'égard de l'action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Suivi des gestes                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel.                                                                                                                                                           | Élaboration d'un plan d'information et de sensibilisation destiné aux employés de la CCQ.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | En cours de réalisation – Les sections du plan d'information et de sensibilisation visant la diffusion de la démarche de développement durable et l'organisation de campagnes sont terminées. Les autres sections seront complétées en 2011. |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Organisation de campagnes et d'événements thématiques sur des sujets liés au développement durable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | En cours de réalisation.                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Diffusion de la démarche de développement durable et de capsules de sensibilisation sur le développement durable sur l'intranet de la CCQ.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | En cours de réalisation.                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Indicateurs et cibles de la CCQ</b>                                                                                                                                                                                                                                                       | Indicateur: État d'élaboration du plan d'information et de sensibilisation lié à la démarche<br>Cible: Le plan d'information et de sensibilisation lié à la démarche doit être rédigé au plus tard en décembre 2010.                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Indicateur: État de réalisation du plan d'information et de sensibilisation lié à la démarche<br>Cible: Le plan d'information et de sensibilisation doit être complété à la fin de 2011.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Indicateur et cible gouvernementaux</b>                                                                                                                                                                                                                                                   | Indicateur: Taux d'employés et d'employées ayant participé aux activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Cible (modifiée): 80 % du personnel de la CCQ suffisamment sensibilisé aux enjeux de développement durable (en ayant une connaissance sommaire) pour les prendre en compte dans ses activités régulières; et 50 % du personnel ciblé ayant suivi une formation traitant minimalement des deux contenus de référence (connaissances et information qui concernent la démarche gouvernementale de développement durable ainsi que les 16 principes de la <i>Loi sur le développement durable</i> ) d'ici le 31 mars 2013. |                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Résultats de l'année au regard de l'action</b>                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                              |
| Les sections du plan d'information et de sensibilisation visant la diffusion de la démarche de développement durable et l'organisation de campagnes sont terminées. Les autres sections seront complétées en 2011.                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                              |
| La CCQ a poursuivi l'organisation de campagnes et d'événements thématiques sur des sujets liés au développement durable: Journée de l'environnement dans l'administration publique, Défi sans papier, Opération vélo-boulot et campagne d'Entraide au sein des organismes publics du Québec. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                              |
| La diffusion de la démarche de développement durable s'est poursuivie sur l'intranet par des capsules de sensibilisation sur le recyclage des matières résiduelles, des articles sur les caractéristiques de construction LEED au siège social et des annonces de covoiturage.               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                              |

**Objectif gouvernemental :** Soutenir la recherche, les nouvelles pratiques et la technologie contribuant au développement durable, et en maximiser les retombées au Québec.

**Objectif organisationnel :** Améliorer l'offre d'activités de perfectionnement et de recyclage de la main-d'œuvre de la construction en matière de développement durable et de préservation du patrimoine bâti du Québec.

| Action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Gestes à l'égard de l'action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Suivi des gestes                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tout en respectant le processus d'estimation des besoins en perfectionnement et en recyclage, la CCQ verra à mettre en place des activités touchant des pratiques reconnues et nécessaires à la construction de bâtiment qui satisfont aux critères du développement durable et à ceux de la conservation du patrimoine bâti.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Amélioration de l'offre d'activités de perfectionnement et de recyclage de la main-d'œuvre de la construction en matière de développement durable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | En cours de réalisation – 13 nouvelles activités de perfectionnement qui satisfont aux critères du développement durable et à ceux de la conservation du patrimoine bâti ont été développées en 2010. |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Adoption par le CFPIC de résolutions d'encadrement et d'orientations en matière de développement et de conservation du patrimoine bâti, en concertation avec les sous-comités régionaux et les sous-comités professionnels de la construction.                                                                                                                                                                                                                              | En cours de réalisation.                                                                                                                                                                              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Soutien à la création de réseaux encourageant le partage des connaissances.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | En cours de réalisation.                                                                                                                                                                              |
| <b>Indicateur et cible</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Indicateur: Nombre d'activités de perfectionnement touchant des pratiques reconnues et nécessaires à la construction de bâtiments qui satisfont aux critères du développement durable et à ceux de la conservation du patrimoine bâti.<br><br>Cible: Ajout d'un minimum de 2 activités par année (Note: ce besoin de formation en activités de perfectionnement est estimé par les associations patronales et syndicales, ce qui limite le champ d'intervention de la CCQ). |                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Résultats de l'année au regard de l'action</b><br><br>13 nouvelles activités de perfectionnement qui satisfont aux critères du développement durable et à ceux de la conservation du patrimoine bâti ont été développées en 2010.<br><br>La CCQ a soutenu la création de réseaux encourageant le partage des connaissances, en devenant membre du Groupe de travail sur la ventilation résidentielle, piloté par l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec ainsi qu'en participant à la Journée de consultation sur les systèmes de réfrigération utilisés dans les arénas et les centres de curling, organisée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                       |

**Objectif gouvernemental :** Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

**Objectif organisationnel :** Mesurer et réduire l'impact environnemental des activités de la CCQ.

| Action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Gestes à l'égard de l'action                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Suivi des gestes         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Élaborer un cadre de gestion environnementale qui permettra à la CCQ d'évaluer l'empreinte écologique de ses pratiques.                                                                                                                                                                                                                                                       | Identification et évaluation des aspects environnementaux significatifs de la CCQ.                                                                                                                                                                                                                                    | En cours de réalisation. |
| <b>Indicateur et cible gouvernementaux</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Indicateur: État de réalisation du cadre de gestion environnementale.<br>Cible: Adoption d'un cadre de gestion environnementale d'ici la fin de 2011.<br><br>Cible: Mise en œuvre, d'ici la fin de 2011, de 3 activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale. |                          |
| <b>Résultats de l'année au regard de l'action</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                          |
| Des indicateurs permettant à la CCQ d'évaluer et de mesurer ses impacts environnementaux ont été développés, notamment pour évaluer l'efficacité énergétique des édifices de son parc immobilier.                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                          |
| De plus, la CCQ a poursuivi sa participation aux dispositions de la <i>Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable</i> en se dotant d'un appareil de visioconférence à son siège social. Plus de 50 % du personnel de la CCQ a accès à cette installation. De nouvelles installations de vidéoconférence sont envisagées dans les bureaux régionaux en 2011. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                          |

**Objectif gouvernemental :** Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

**Objectif organisationnel :** Miser sur le pouvoir d'achat de la CCQ pour promouvoir les pratiques écoresponsables.

| Action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Gestes à l'égard de l'action                                                                                                                                                                                                 | Suivi des gestes         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Mettre en œuvre des pratiques et des activités qui satisfont aux dispositions de la <i>Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable</i> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Modification de nos directives d'acquisition pour intégrer des dispositions écoresponsables.                                                                                                                                 | En cours de réalisation. |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Participation active à la <i>Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable</i> .                                                                                                                              | En cours de réalisation. |
| <b>Indicateur et cible gouvernementaux</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Indicateur: Nombre de nouvelles pratiques d'acquisitions écoresponsables.<br><br>Cible: Adoption de 3 pratiques d'acquisitions écoresponsables pour la durée du Plan d'action de développement durable d'ici la fin de 2011. |                          |
| <b>Résultats de l'année au regard de l'action</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                              |                          |
| En vertu du principe d'écoresponsabilité de sa <i>Politique sur les contrats de biens et de services</i> , la CCQ a intégré des critères d'acquisition écoresponsable dans certains de ses appels d'offres, notamment ceux destinés à l'entretien ménager, à l'acquisition de mobilier dans les bureaux régionaux ainsi qu'à l'impression des conventions collectives de l'industrie de la construction.                                                                              |                                                                                                                                                                                                                              |                          |
| La CCQ a poursuivi sa participation à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux et à la <i>Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable</i> : elle a continué à acquérir des micro-ordinateurs et des écrans répondant aux critères EPEAT, et des imprimantes multifonctionnelles moins dommageables pour l'environnement. La CCQ utilise aussi le papier recyclé comme support d'impression des conventions collectives de l'industrie de la construction. |                                                                                                                                                                                                                              |                          |

**Objectif gouvernemental :** Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisée pour la production et la mise en marché de biens et de services.

**Objectif organisationnel :** Adapter les pratiques de gestion immobilière aux principes du développement durable.

| Action                                               | Gestes à l'égard de l'action                                                                                           | Suivi des gestes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Gérer de façon durable le parc immobilier de la CCQ. | Adoption des démarches nécessaires à l'obtention de la certification LEED Argent pour la construction du siège social. | En cours de réalisation – Entre 33 et 38 points sont nécessaires à l'obtention de la certification LEED Argent. Déjà, la documentation nécessaire à l'obtention de 20 points a été préparée pour être soumise à la section québécoise du Conseil du bâtiment durable du Canada.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                      | Favorisation et facilitation de l'efficacité énergétique dans les édifices dont la CCQ est propriétaire.               | En cours de réalisation – Plusieurs processus d'efficacité énergétique auront lieu à l'intérieur du siège social, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système de ventilation du siège social permettra à l'air extérieur d'être préchauffé durant l'hiver ou prérefroidi durant la saison estivale. De plus, la chaleur générée par certains appareils, par exemple celle produite par l'équipement informatique, sera aussi récupérée.</li> <li>• Les installations sanitaires du siège social seront dotées de chasses à faible débit, et les robinets seront équipés de détecteurs de mouvement.</li> <li>• L'aménagement paysager sera composé de végétaux rustiques, ce qui contribuera grandement à réduire les arrosages.</li> </ul> |

|                            |                                                                              |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Indicateur et cible</b> | Indicateur: Nombre de certifications environnementales obtenues d'ici 2011.  |
|                            | Cible: Obtention de 2 certifications environnementales d'ici la fin de 2011. |

#### Résultats de l'année au regard de l'action

Le siège social de la CCQ a obtenu le niveau II du programme VISEZ juste! de Recyc-Québec.

La documentation nécessaire à l'obtention des points LEED a été préparée pour différentes catégories touchant la construction du siège social, notamment pour la gestion efficace de l'eau, de l'énergie et de l'atmosphère, des matériaux et des ressources, et de la qualité des environnements extérieurs.

La CCQ privilégie le choix de produits écoresponsables dans les projets de rénovation de ses 9 bureaux régionaux.

Un processus de récupération de gaz halon a été entrepris lors des travaux d'aménagement du Bureau régional de Montréal. Lorsqu'il est relâché dans l'atmosphère, ce gaz a de grandes capacités négatives pour la couche d'ozone. Il sera réutilisé pour des utilisations critiques encore permises selon le Protocole de Montréal.

La CCQ a également effectué des travaux de remplacement du transformateur du siège social. Le liquide de refroidissement contenant des BPC à haute concentration du transformateur a été sécurisé et envoyé dans un lieu spécialisé pour être détruit.

**Objectif gouvernemental :** Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisée pour la production et la mise en marché de biens et de services.

**Objectif organisationnel :** Adapter les pratiques de gestion immobilière aux principes du développement durable.

| Action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Gestes à l'égard de l'action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Suivi des gestes         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Implanter un système de gestion des matières résiduelles (réduire, réutiliser, recycler et valoriser).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Participation à des mesures d'implantation d'un système de gestion des matières résiduelles dans le parc immobilier de la CCQ.                                                                                                                                                                                                                     | En cours de réalisation. |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Adoption de directives prônant la réduction de la consommation de papier.                                                                                                                                                                                                                                                                          | En cours de réalisation. |
| Indicateur et cible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Indicateur: État d'avancement de l'implantation du programme de gestion des matières résiduelles adopté dans le parc immobilier de la CCQ.<br><br>Cible: Adoption du programme VISEZ juste! de Recyc-Québec au siège social et d'autres programmes municipaux de gestion des matières résiduelles pour les bureaux régionaux d'ici la fin de 2011. |                          |
| Résultats de l'année au regard de l'action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                          |
| Des 11 bureaux dont la CCQ est propriétaire ou locataire, 8 bureaux participent dorénavant à de la récupération des matières résiduelles. De plus, 3 de ceux-là ont adhéré au programme VISEZ juste! de Recyc-Québec.<br><br>Depuis janvier 2010, la CCQ favorise le mode de production recto verso de mémoires et de pièces préparés pour le Conseil d'administration, le Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction et le Comité mixte de la construction. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                          |

**Objectif gouvernemental :** Accroître la scolarité, le taux de diplômés et la qualification de la population.

**Objectif organisationnel :** Contribuer à développer et à rendre disponible une main-d'œuvre compétente et diversifiée pour construire le Québec d'aujourd'hui et de demain.

| Action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Gestes à l'égard de l'action                                                                                | Suivi des gestes         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Poursuivre les activités de promotion des programmes de formation professionnelle des métiers de la construction et les adapter aux besoins du marché de l'emploi.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Relance du programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction.                    | En cours de réalisation. |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Création d'un centre de formation professionnelle pour autochtones dans les métiers de la construction.     | Réalisé.                 |
| Indicateurs et cibles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Nombre d'activités de promotion des programmes de formation professionnelle des métiers de la construction. |                          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Cible: 2 activités.                                                                                         |                          |
| Résultats de l'année au regard de l'action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                             |                          |
| <p>Le comité spécial de travail créé pour dresser le bilan des actions et des résultats du <i>Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction</i> poursuit l'établissement des bases pour la relance de ce programme. Ainsi, plusieurs mesures visent à susciter l'intérêt des femmes pour l'industrie de la construction, avec pour objectif ultime d'augmenter le nombre de celles qui y accèdent et qui y restent.</p> <p>Le Centre de formation professionnelle pour Autochtones dans les métiers de la construction a été créé. Des renseignements complémentaires peuvent être trouvés à la section « Résultats de nos engagements » du présent rapport.</p> |                                                                                                             |                          |

## ALLÈGEMENTS ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Depuis plusieurs années, la CCQ travaille activement à réduire les formalités administratives imposées aux entreprises de l'industrie. Elle était d'ailleurs prête à relever ce défi, lorsque le gouvernement du Québec a exigé, en 2005, que les ministères et organismes réduisent de 20 % sur cinq ans les frais administratifs demandés aux employeurs.

En effet, au 31 décembre 2010, la réduction des coûts administratifs des 5 formalités retenues – le rapport mensuel, la lettre d'état de situation, les avis d'embauche et de mise à pied, l'enregistrement d'employeurs et la demande d'exemption de détenir un certificat de compétence – était de 31 %. Au terme de l'échéance de cette exigence, ces résultats positionnent avantageusement la CCQ, qui a atteint et même dépassé cette cible de 20 %.

Pour les années à venir, la CCQ compte améliorer continuellement ses services électroniques et encourager ses clientèles à y adhérer en plus grand nombre. Également, en témoignage de sa réelle volonté d'améliorer les services à ses clientèles, elle restera à l'affût des nouvelles tendances en matière d'allègements administratif et réglementaire.

## PLAN D'ACTION IDENTIFIANT LES OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

La CCQ souscrit à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1), qui prévoit l'adoption, sur une base annuelle, d'un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Ce plan décrit également les mesures qui seront prises au cours de la prochaine année pour réduire l'impact de ces obstacles auprès des personnes aux prises avec un handicap lié à la mobilité, à la vision, à l'audition et aux capacités intellectuelles.

Les clientèles particulièrement visées par les mesures de ce plan d'action sont :

- les travailleurs et les employeurs de l'industrie de la construction ;
- les citoyens qui cherchent des renseignements sur l'industrie ou sur nos services ;
- le personnel de la CCQ.

Les mesures suivantes ont été réalisées en 2010 :

- Une formation portant sur l'accueil des personnes handicapées et les moyens pour faciliter la communication a été dispensée à 97 personnes provenant de différentes directions.
- 14 nouveaux employés des centres d'appels ont été informés sur l'accessibilité des personnes handicapées dans le cadre des journées d'accueil.
- 6 communiqués de sensibilisation au sujet des obstacles vécus par les personnes handicapées ont été diffusés à l'ensemble du personnel.
- Des pictogrammes informent le personnel et la clientèle de l'emplacement des toilettes, du stationnement et des ascenseurs au Bureau régional de Montréal.
- Les 9 bureaux régionaux ont été vérifiés et ils n'ont besoin d'aucun ajustement pour l'accueil des personnes handicapées.
- 2 travailleurs ont bénéficié d'une séance d'examen avec lecteur et interprète lors de leur passation de l'examen de qualification.
- Une note à l'intention des personnes handicapées a été ajoutée à 9 dépliants concernant l'examen de qualification de 9 métiers de la construction.
- 3 capsules d'information sur la communication avec des personnes handicapées ont été diffusées sur intranet pour le personnel.
- À l'intention de la clientèle externe, des articles de sensibilisation et d'information ont été publiés : un article sur le site Internet (2 juin 2010), un article dans la publication *L'outil* (décembre 2010) et un article dans la publication *Bâtir* (décembre 2010).
- Le programme d'accès à l'égalité en emploi (mesures d'intégration des personnes handicapées) a été remis à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- Une demande nous a été adressée de la part d'une personne ayant une paralysie cérébrale. Un délai additionnel de 15 minutes lui a été octroyé.
- 4 situations de handicap ou d'obstacles rencontrés par les personnes handicapées ont été recensées.



AU

TRES

RESPONSABILITÉS  
CONFIÉES  
À LA CCQ

# AUTRES

## RESPONSABILITÉS

### CONFIÉES À LA CCQ

## APPLICATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

La CCQ a adopté sa politique linguistique en 1999. Celle-ci vise à encadrer ses communications écrites et orales de façon à privilégier l'utilisation d'une langue simple et correcte.

Le Comité sur la politique linguistique a assuré le suivi de l'application de sa politique; chaque nouvel employé a été informé de la politique linguistique.

Par ailleurs, des avis sont donnés au personnel concernant l'interprétation de la politique linguistique et la pertinence d'utiliser une autre langue que le français dans des communications verbales et écrites.

La CCQ a participé, en 2010, à la promotion interne de la Francofête, organisée par l'Office québécois de la langue française.

## APPLICATION DES ENTENTES INTERGOUVERNEMENTALES SUR LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans l'exercice de ses fonctions, la CCQ doit collaborer à la réalisation des engagements du gouvernement du Québec dans le cadre d'ententes intergouvernementales en matière de mobilité de la main-d'œuvre ou de reconnaissance mutuelle des qualifications, des compétences et des expériences de travail dans des métiers et des occupations de l'industrie de la construction.

### Entente avec l'Ontario

En 2010, 544 documents ont été délivrés à des Ontariens désirant travailler sur les chantiers du Québec; ces documents comprenaient, pour les métiers appariés dans l'entente, des exemptions de détenir un certificat de compétence, pour ceux qui souhaitaient exercer un titre occupationnel, et des certificats d'enregistrement, pour ceux qui détenaient un certificat de qualification ou une carte d'apprenti délivrés par le gouvernement ontarien. Les certificats remis aux détenteurs d'une carte d'activité ou d'une carte de travaux spécialisés délivrés par le gouvernement ontarien ont été ajoutés à l'entente de 2006 comme certification reconnue par les deux provinces.

**TABLEAU 6** DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS  
À LA MAIN-D'ŒUVRE ONTARIENNE POUR EXERCER  
AU QUÉBEC – 2010

|                                                                            |            |
|----------------------------------------------------------------------------|------------|
| Certificats de compétence délivrés ou renouvelés                           | 13         |
| Exemptions de détenir un certificat de compétence délivrées ou renouvelées | 339        |
| Certificats d'enregistrement de l'Ontario                                  | 159        |
| Certificats aux détenteurs d'une carte de travaux spécialisés              | 27         |
| Activités de métier et article «C»                                         | 6          |
| <b>Total</b>                                                               | <b>544</b> |

### Ententes avec Terre-Neuve, le Labrador et le Nouveau-Brunswick

Une entente existe entre le Québec, Terre-Neuve et le Labrador depuis le 24 avril 1998, et une autre entre le Québec et le Nouveau-Brunswick depuis le 3 mars 2009. Ces ententes visent à favoriser, entre les provinces impliquées, la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle, des compétences et des expériences de travail pour certains métiers de l'industrie de la construction.

En 2010, 7 documents ont été délivrés à des travailleurs du Nouveau-Brunswick et un document à un travailleur de Terre-Neuve afin qu'ils puissent travailler sur des chantiers du Québec.

## CERTIFICATION DES BOUTEFEUX

À la suite d'une entente avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), la CCQ gère, depuis 1994, le processus de certification des boutefeux. Ces professionnels de l'utilisation des explosifs, qu'ils interviennent sur les chantiers de construction, dans l'industrie du cinéma ou ailleurs, doivent, pour exercer leur métier, détenir un certificat de boutefeu, qu'ils peuvent obtenir après avoir réussi un examen écrit de la CCQ.

La nature même des produits utilisés par les boutefeux exige un processus rigoureux de suivi de la délivrance des certificats. Une entente avec la Sûreté du Québec permet à la CCQ de révoquer, au besoin, le certificat d'une personne qui ne satisfait plus aux exigences d'obtention et de renouvellement.

Au 31 décembre 2010, 638 personnes détenaient un certificat de boutefeu, comparativement à 590 personnes en 2009.

## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, la CCQ s'est dotée d'un code d'éthique applicable aux administrateurs. Au cours de l'année 2010, aucune plainte n'a été adressée à la CCQ au regard d'un manquement à l'éthique ou à la déontologie. Ce code vous est présenté en annexe III.

## PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

La *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, qui modifie la *Charte des droits et libertés de la personne*, a été adoptée par l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> décembre 2000 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2001. Elle oblige les organismes publics à procéder à l'analyse de leurs effectifs afin que soit déterminé, pour chaque emploi, le nombre de personnes faisant partie de chacun des 4 groupes désignés, soit les

femmes, les Autochtones, les minorités visibles, c'est-à-dire les personnes qui sont membres d'une minorité en raison de leur race ou de la couleur de leur peau, et les minorités ethniques, c'est-à-dire les personnes de langue maternelle autre que le français ou l'anglais.

Le 23 mai 2007, le Conseil d'administration de la CCQ a accepté le programme d'accès à l'égalité en emploi proposé, afin de se conformer à la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*.

La CCQ est consciente de la sous-représentation des membres des groupes visés au sein de ses effectifs et elle doit corriger cet état de fait en instaurant un programme d'accès à l'égalité en emploi correspondant aux obligations prévues par la loi.

Lorsque les circonstances le permettent, une fois sur deux, une préférence sera accordée à compétence égale à l'une ou l'autre des catégories visées, et ce, jusqu'à ce que les objectifs soient atteints.

Pour les postes syndiqués, il est important que ces mesures tiennent compte de la convention collective en vigueur à la CCQ, dont le principe de l'ancienneté pour les employés actuels.

Il y a actuellement sous-représentation dans les groupements d'emplois suivants :

- postes hors convention (cadres) ;
- postes d'inspecteur ;
- postes syndiqués de coordination / inspecteur et administration ;
- postes administratifs / de bureau / de soutien technique (hors convention et syndiqués).

De plus, au 31 décembre 2010, nous avons réalisé :

- le dépôt des mesures et des résultats de la première phase d'implantation du programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les minorités ethniques, les minorités visibles et les Autochtones ;
- le dépôt du rapport d'élaboration des mesures d'intégration pour les personnes handicapées.

## PROGRAMME D'ACCÈS ET DE MAINTIEN DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

En 1995, le projet de loi 46 créait l'obligation pour la CCQ d'élaborer des règles particulières pour favoriser l'accès des femmes, leur maintien et l'augmentation de leur nombre dans l'industrie de la construction. C'est ainsi qu'un comité de travail sur l'accès des femmes dans l'industrie a été mis en place, en septembre 1995, par le Conseil d'administration de la CCQ, avec pour mandat d'établir un diagnostic de la situation et de proposer un plan d'action.

Un rapport a été remis en mai 1996. Ce dernier proposait un programme dont l'objectif global était d'avoir un nombre de 2 000 femmes dans l'industrie de la construction pour les années 2000. Le programme porterait ainsi à 2 % la proportion de femmes chez les salariés de l'industrie, et ce, sur un échéancier de 10 ans. La mise en œuvre du plan de redressement a été amorcée en 1997.

Au moment de la mise en œuvre de ce plan, en 1997, le nombre de femmes était somme toute minime dans l'industrie de la construction : on en comptait 243, ce qui représentait seulement 0,3 % de l'ensemble de la main-d'œuvre.

En 1997, la proportion de femmes admises dans l'industrie représentait 1 %. En 2010, ce taux atteint 2,7 %. Au cours de cette période, 4 038 femmes ont entrepris une carrière dans l'industrie, dont 379 en 2010.

**TABLEAU 7** ENTRÉES DE MAIN-D'ŒUVRE, 1997-2010

| Année        | Femmes       | Total          | Part des femmes |
|--------------|--------------|----------------|-----------------|
| 1997         | 46           | 4 217          | 1,1 %           |
| 1998         | 102          | 5 895          | 1,7 %           |
| 1999         | 161          | 8 355          | 1,9 %           |
| 2000         | 180          | 8 972          | 2,0 %           |
| 2001         | 193          | 8 595          | 2,2 %           |
| 2002         | 287          | 12 064         | 2,4 %           |
| 2003         | 402          | 14 446         | 2,8 %           |
| 2004         | 434          | 15 731         | 2,8 %           |
| 2005         | 413          | 14 081         | 2,9 %           |
| 2006         | 382          | 12 172         | 3,1 %           |
| 2007         | 377          | 13 914         | 2,7 %           |
| 2008         | 384          | 15 805         | 2,4 %           |
| 2009*        | 298          | 11 808         | 2,5 %           |
| 2010         | 379          | 14 153         | 2,7 %           |
| <b>Total</b> | <b>4 038</b> | <b>160 208</b> | <b>2,5 %</b>    |

\*Données révisées

Les femmes intègrent l'industrie le plus souvent à titre d'apprenties (73 % des entrées). Peu d'entre elles y entrent à titre de compagnon : seulement 3 % des femmes entrent par cette voie alors que la proportion est de 10 % pour l'ensemble de la main-d'œuvre. Les nouvelles apprenties de cette période sont diplômées dans une proportion de 41 %, soit légèrement plus que l'ensemble de la main-d'œuvre, qui est diplômée à 40 %.

La composition de la main-d'œuvre ne pouvant être modifiée radicalement sur une courte période de temps, la proportion de femmes comparativement à la main-d'œuvre totale demeure encore faible en 2010, soit 1,2 %.

Malgré l'accélération des entrées de femmes, seules 1 901 femmes étaient actives dans la construction en 2010, sur une population totale de 152 740. Ainsi, bien que la part des femmes ait quadruplé dans l'industrie au cours des 10 dernières années, leur nombre n'a pas encore atteint une masse importante, car, en même temps, leur taux de départ de l'industrie demeure passablement élevé.

**TABLEAU 8** MAIN-D'ŒUVRE ACTIVE DANS LA CONSTRUCTION SELON LE SEXE, 1997-2010

| Année       | Femmes       | Total          | Part des femmes |
|-------------|--------------|----------------|-----------------|
| 1997        | 243          | 85 189         | 0,29 %          |
| 1998        | 302          | 87 999         | 0,34 %          |
| 1999        | 412          | 94 113         | 0,44 %          |
| 2000        | 515          | 98 109         | 0,52 %          |
| 2001        | 627          | 99 981         | 0,63 %          |
| 2002        | 770          | 108 324        | 0,71 %          |
| 2003        | 1 031        | 118 727        | 0,87 %          |
| 2004        | 1 303        | 128 411        | 1,01 %          |
| 2005        | 1 481        | 133 395        | 1,11 %          |
| 2006        | 1 566        | 134 080        | 1,17 %          |
| 2007        | 1 664        | 138 132        | 1,20 %          |
| 2008        | 1 730        | 144 428        | 1,20 %          |
| 2009*       | 1 735        | 145 857        | 1,19 %          |
| <b>2010</b> | <b>1 901</b> | <b>152 740</b> | <b>1,24 %</b>   |

\*Données révisées

Le profil des femmes actives en 2010 est notablement différent de celui des hommes. Étant donné leur intégration récente, les femmes cumulent, en moyenne, 5 années d'activité comparativement à 11 années pour les hommes. Relativement au statut, elles sont apprenties dans une très large proportion, soit 60 %, comparativement à 33 % pour les hommes. Seulement 17 % des femmes sont compagnons, alors que la proportion de compagnons est de 49 % pour les hommes. Enfin, le statut d'occupation est détenu par 23 % des femmes, comparativement à 18 % pour les hommes.

## PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Pour assurer la protection des renseignements personnels de ses clientèles, la CCQ s'est dotée de règles et de mesures particulières. Le Comité de protection des renseignements personnels est l'entité créée par la CCQ pour répondre au plan d'action gouvernemental en ce domaine.

### Formation du personnel

Depuis l'adoption, en 2003, de la *Directive concernant le traitement d'une demande de documents ou de renseignements*, la CCQ a mis en place un vaste programme de formation visant l'ensemble de son personnel. Ce programme de formation s'est poursuivi en 2010 et vise à s'assurer que l'ensemble des employés de la CCQ reçoit cette formation.

### Communication de renseignements personnels et ententes interorganismes

Une attention particulière a été portée aux divers contrats conclus par la CCQ afin d'y inclure, le cas échéant, une entente de confidentialité lorsque leur exécution requiert ou est susceptible de requérir la communication de renseignements personnels.

En 2010, la CCQ avait des ententes d'échange de renseignements, dont certains ayant un caractère personnel, avec les ministères, les organismes et les organisations suivantes : la Régie des rentes du Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la Régie du bâtiment du Québec, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, la Société de l'assurance automobile du Québec, le ministère du Revenu du Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec, Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James,



la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec, l'Agence des douanes et du revenu du Canada, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le Comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés hors convention de la Commission de la construction du Québec, la Commission scolaire de Montréal, la Commission scolaire de la Capitale, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, la Commission scolaire de Laval, la Commission scolaire des Phares, la Commission scolaire des Chênes, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, la Commission scolaire René-Lévesque, la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, la Commission scolaire Marie-Victorin, la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, la Commission scolaire de la Baie-James, la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île et la Commission scolaire des Navigateurs.

#### **Demandes d'accès à des renseignements personnels ou à des documents administratifs**

En 2010, seules les demandes reçues par le Secrétariat général ont été compilées, ce qui fait un total de 282 demandes, comparativement aux 724 demandes reçues en 2009, qui incluaient aussi celles du service à la clientèle (431 demandes).

Parmi ces 282 demandes, 18,5 % ont donné lieu à une réponse défavorable, que ce soit en totalité ou en partie. Trois décisions du responsable ont fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

La CCQ a aussi participé activement aux échanges et aux discussions avec les représentants de divers ministères et organismes publics en ce qui concerne l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

## **VÉRIFICATION DES LICENCES D'ENTREPRENEURS ET APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS DE LICENCES D'ENTREPRENEURS AUX FINS D'UN CONTRAT PUBLIC**

Conformément à la *Loi sur le bâtiment*, la CCQ vérifie la détention de la licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) par les entrepreneurs qu'elle rencontre sur les chantiers de construction assujettis à la Loi.

En 2010, la CCQ a constaté 1 355 situations d'entrepreneurs actifs sur les chantiers qui ne détenaient pas de licence, comparativement à 1 421 en 2009.

De concert avec la RBQ, la CCQ applique le *Règlement sur les restrictions de licences d'entrepreneurs aux fins d'un contrat public*. En 2010, elle n'a expédié aucun avis de restriction à la RBQ, puisque le Règlement est en instance d'être modifié. Cette modification survient après celles apportées, en juin 2008, à la *Loi sur le bâtiment*. Des avis seront de nouveau transmis dès que le nouveau règlement entrera en vigueur.

En vertu de l'article 80.2 de la Loi, les entrepreneurs condamnés par une infraction conduisant à une restriction qui se sentent lésés peuvent se prévaloir d'un recours devant le Commissaire des relations du travail. Depuis sa mise en application jusqu'au 31 décembre 2010, 171 entrepreneurs, dont 3 en 2010, se sont prévalus de ce recours. Tous ces dossiers doivent être analysés par la CCQ et défendus devant le Commissaire, lorsque cela s'avère nécessaire.



# GES TION

DES RESSOURCES

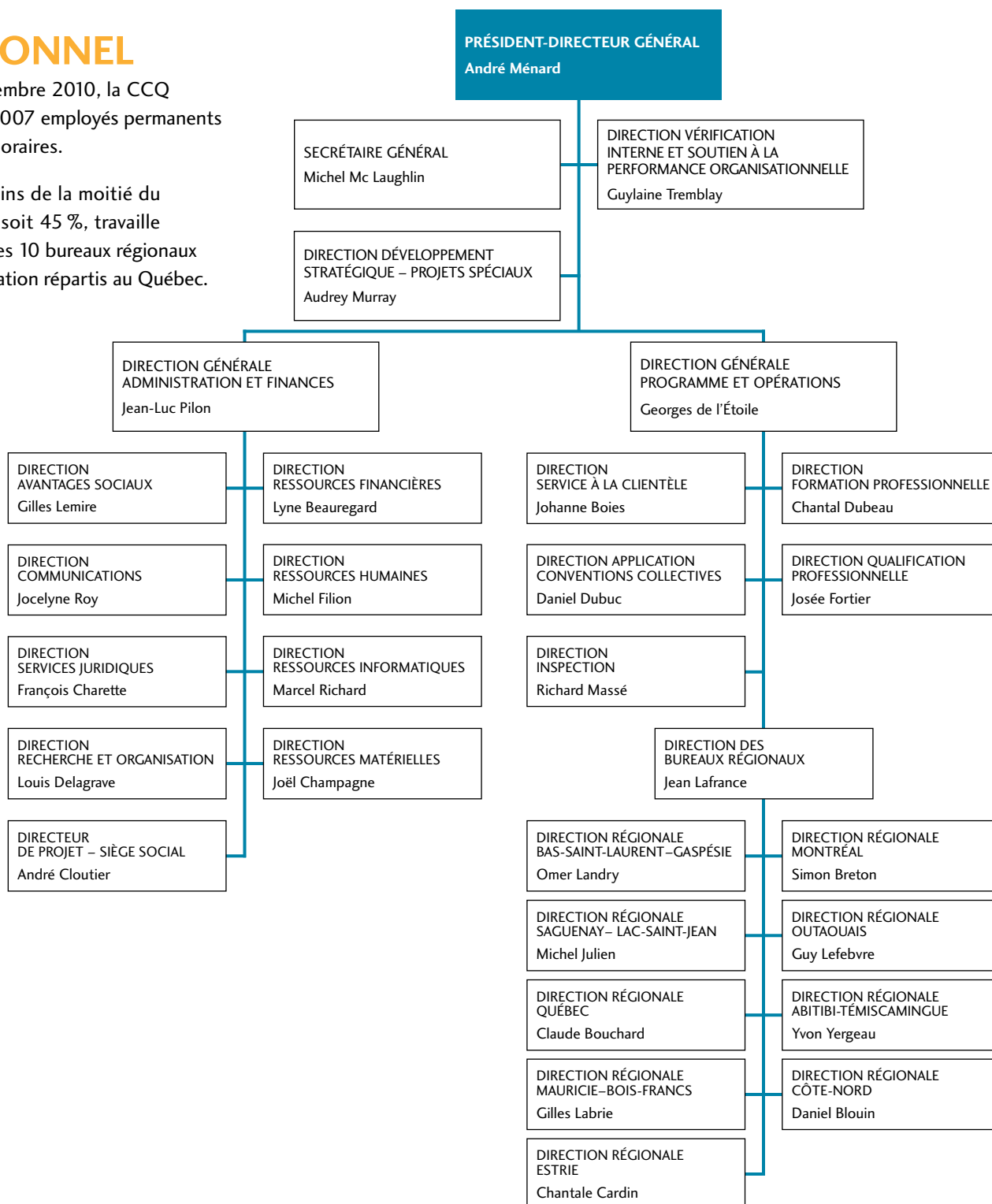
# GESTION DES RESSOURCES

## PERSONNEL

Au 31 décembre 2010, la CCQ comptait 1 007 employés permanents et 71 temporaires.

Un peu moins de la moitié du personnel, soit 45 %, travaille dans l'un des 10 bureaux régionaux et d'information répartis au Québec.

### ORGANIGRAMME DE LA CCQ AU 31 DÉCEMBRE 2010



**TABLEAU 9** RÉPARTITION DES EFFECTIFS PERMANENTS  
AU 31 DÉCEMBRE 2010

| Direction générale                                                    |              |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------|
| Bureau du P.-D.G.                                                     | 12           |
| Développement stratégique et projets spéciaux                         | 3            |
| Vérification interne et soutien<br>à la performance organisationnelle | 6            |
| <b>Total</b>                                                          | <b>21</b>    |
| Direction générale – Administration et finances                       |              |
| Administration et finances                                            | 2            |
| Avantages sociaux                                                     | 133          |
| Communications                                                        | 7            |
| Recherche et organisation                                             | 10           |
| Ressources financières                                                | 57           |
| Ressources humaines                                                   | 18           |
| Ressources informatiques                                              | 96           |
| Ressources matérielles                                                | 22           |
| Services juridiques                                                   | 19           |
| <b>Total</b>                                                          | <b>364</b>   |
| Direction générale – Programmes et opérations                         |              |
| Programmes et opérations                                              | 2            |
| Application des conventions collectives                               | 20           |
| Direction du service à la clientèle                                   | 7            |
| Centres d'appels de Montréal                                          | 41           |
| Centres d'appels de Québec                                            | 33           |
| Direction des bureaux régionaux                                       | 2            |
| Formation professionnelle                                             | 57           |
| Inspection                                                            | 51           |
| Qualification professionnelle                                         | 28           |
| <b>Total</b>                                                          | <b>241</b>   |
| Bureaux régionaux                                                     |              |
| Abitibi-Témiscamingue                                                 | 15           |
| Bas-Saint-Laurent–Gaspésie                                            | 20           |
| Côte-Nord                                                             | 13           |
| Baie-Comeau                                                           | 5            |
| Estrie                                                                | 18           |
| Mauricie–Bois-Francis                                                 | 24           |
| Montréal                                                              | 185          |
| Outaouais                                                             | 24           |
| Québec                                                                | 58           |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean                                               | 19           |
| <b>Total</b>                                                          | <b>622</b>   |
| <b>Total général</b>                                                  | <b>1 007</b> |

Le tableau 10 portant sur les indicateurs de gestion des ressources humaines de la CCQ montre l'augmentation de la proportion des employés âgés de moins de 39 ans comparativement à 2009. À l'opposé, la proportion des 40-49 ans a baissé de 7 %.

**TABLEAU 10** INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

| Indicateur                                                                  |                                                                                | 2010     |      | 2009     |      |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------|------|----------|------|
| RESSOURCES HUMAINES                                                         |                                                                                |          |      |          |      |
| Répartition des effectifs par type et par catégorie d'emploi au 31 décembre | Permanents                                                                     | 1 007    |      | 968      |      |
|                                                                             | Temporaires                                                                    | 71       |      | 66       |      |
|                                                                             | Cadres et membres de la direction*                                             | 119      | 11 % | 112      | 11 % |
|                                                                             | Professionnels non syndiqués*                                                  | 32       | 3 %  | 31       | 3 %  |
|                                                                             | Professionnels syndiqués*                                                      | 138      | 13 % | 117      | 11 % |
|                                                                             | Personnel administratif*                                                       | 789      | 73 % | 774      | 75 % |
|                                                                             | Hommes                                                                         | 330      | 31 % | 316      | 31 % |
|                                                                             | Femmes                                                                         | 748      | 69 % | 718      | 69 % |
| Répartition des effectifs par groupe d'âge au 31 décembre                   | Moins de 20 ans                                                                | 0        | 0    | 0        | 0    |
|                                                                             | 20-29 ans                                                                      | 155      | 14 % | 154      | 15 % |
|                                                                             | 30-39 ans                                                                      | 276      | 26 % | 239      | 23 % |
|                                                                             | 40-49 ans                                                                      | 332      | 31 % | 344      | 33 % |
|                                                                             | 50-59 ans                                                                      | 279      | 26 % | 270      | 26 % |
|                                                                             | Plus de 60 ans                                                                 | 36       | 3 %  | 27       | 3 %  |
| Taux de mouvement                                                           | Nombre de personnes affectées à l'interne / total des effectifs au 31 décembre | 18 %     |      | 17 %     |      |
| Taux de roulement                                                           | Nombre de départs volontaires / nombre de postes permanents au 31 décembre     | 2 %      |      | 1 %      |      |
| Nombre de jours de formation (7 heures par jour)                            | Formation globale                                                              | 3 651    |      | 4 765    |      |
| RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES                                       |                                                                                |          |      |          |      |
| Dépenses pour la formation et le développement du personnel                 | Dépenses totales en formation par employé                                      | 1 356 \$ |      | 1 927 \$ |      |
|                                                                             | Dépenses de formation interne par employé                                      | 457 \$   |      | 624 \$   |      |
|                                                                             | Dépenses de formation en technologie de l'information par employé              | 165 \$   |      | 322 \$   |      |

\*Une reclassification des effectifs a été établie en 2010.

### Mouvement de personnel et taux de roulement

La CCQ a embauché 150 nouveaux employés en 2010 et a enregistré 388 mouvements de personnel à l'interne afin de pourvoir des postes laissés vacants en raison de promotions, de départs, de retraites, de maladies de longue durée et de congés de maternité, et afin de combler ceux liés à l'aide gouvernementale.

Quant au taux de roulement qui évalue le nombre de départs volontaires par rapport au nombre de postes permanents, il était de 2 % en 2010, comparativement à un taux de 1 % en 2009.

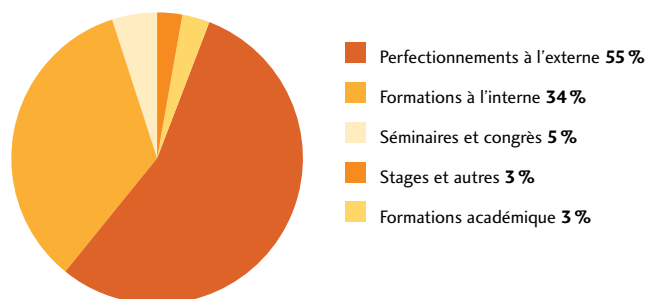
### Formation et qualité de vie

La formation est un levier important pour l'atteinte des objectifs organisationnels et le développement des compétences.

En 2010, les investissements en matière de formation représentaient 2,31 % de la masse salariale. Les efforts de formation dispensée à l'interne portaient sur le service à la clientèle, l'application des conventions collectives ainsi que des formations particulières en matière d'inspection. Les efforts de formation dispensée à l'externe portaient sur le français, le *coaching*, l'approche client et le travail d'équipe. D'ailleurs, quelques équipes de l'organisation ont participé à la formation « Collaborer pour mieux travailler en équipe ». De plus, la Direction des ressources informatiques poursuit toujours le rehaussement, de façon progressive, des ordinateurs de bureau et des portables de l'organisation vers le logiciel de bureautique Microsoft Office 2007. À cet effet, plusieurs employés ont été invités à participer à une formation de mise à niveau.

#### GRAPHIQUE 3

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FORMATION EN 2010



### Relations du travail

À la fin de 2010, 33 griefs avaient été réglés et 260 demeuraient actifs.

## RESSOURCES MATÉRIELLES

Les travaux de fondation et de structure du nouveau siège social de la CCQ étaient complétés à 90 % au 31 décembre 2010.

Les travaux d'enveloppe et d'aménagement intérieur ont été autorisés par le Conseil d'administration au cours du dernier trimestre de l'année. Le coût de construction (incluant les salles informatiques) est de 41,9 millions de dollars.

Notons que la Direction des ressources matérielles a conclu 11 contrats totalisant une valeur de 34 553 368 \$ pour les travaux de construction du nouveau siège social. Tous ces contrats font suite à autant d'appels d'offres publics.

Par ailleurs, 14 contrats d'approvisionnements, totalisant une valeur de 2 120 116 \$, ont été conclus à d'autres fins, également à la suite d'appels d'offres publics.

Le reste des contrats se répartit entre les activités principales de la direction que sont l'approvisionnement, la gestion immobilière et l'exploitation. Au total, 41 contrats ont été conclus pour un engagement maximal de 642 364 \$.

## SYSTÈMES D'INFORMATION

### Technologies utilisées

La CCQ exploite des technologies qui supportent la réalisation de ses objectifs et la prestation de ses services. Ces technologies soutiennent également les opérations quotidiennes qui permettent d'assurer la qualité des services et une administration efficace et sécurisée.

### Gestion de la sécurité et de la relève informatique

La CCQ a poursuivi en 2010 la mise en œuvre de son programme de sécurité informatique, que l'on peut comparer aux meilleures pratiques reconnues dans ce domaine d'affaires. Sa mise en œuvre, amorcée en 2009, s'inscrit dans le cadre d'un processus d'amélioration continue et vise à bonifier le niveau de sécurité déjà en place.

Du côté de la gestion de la relève informatique, la CCQ a finalisé la conception du centre de traitement informatique du nouveau siège social en ce qui a trait aux équipements et aux mécanismes qui assureront le maintien des opérations informatiques lors d'une panne ou d'un bris d'une des composantes technologiques.

### **Infrastructure équipements-logiciels**

La CCQ a procédé, en début d'année, au remplacement de l'ordinateur central et des unités de stockage des données corporatives. Cela permet ainsi de maintenir à un niveau élevé la rapidité et l'espace de stockage nécessaire au traitement des données par les systèmes d'information.

Il faut également souligner que la mise en place du réseau informatique (voix et données) au nouveau Bureau régional de Montréal ainsi que le déménagement et la mise en service de 250 postes de travail ont été un vif succès.

### **Maintien, évolution et développement des systèmes informatiques**

Tout au long de l'année, l'équipe des développeurs informatiques a été impliquée dans de nombreux projets. Parmi ceux-ci figurent les mises à niveau fonctionnelles et l'évolution des systèmes informatiques, de même que des projets majeurs tels que le développement d'un système informatique pour l'administration des régimes de retraite de l'industrie de la construction.

Plus précisément, l'entrée en vigueur des nouvelles conventions collectives a exigé énormément de modifications aux systèmes informatiques associés au traitement des rapports mensuels produits par les employeurs de l'industrie. À cet effet, beaucoup d'efforts ont été déployés au cours des 2 derniers mois.

## **REVUE FINANCIÈRE**

Plusieurs événements ont marqué l'année financière 2010 et ont eu des effets importants sur la situation financière des fonds administrés par la CCQ pour le compte des salariés, des employeurs ainsi que des associations patronales et syndicales.

Les sommes perçues pour l'ensemble des fonds administrés sont directement liées à l'activité dans l'industrie de la construction. L'activité de construction, qui a été fortement en hausse comparativement à celle de l'année précédente, a permis à la CCQ d'encaisser 1,9 milliard de dollars, ce qui représente une hausse de 11,8 % comparativement à l'année 2009.

De plus, la hausse des marchés financiers de l'année 2010 a eu un effet significatif sur la valeur des actifs dont la CCQ a la responsabilité. Au 31 décembre 2010, les actifs des fonds administrés par la CCQ, soit le Régime supplémentaire de rentes, les régimes d'assurance et les autres fonds en fidéicomis, totalisaient 13,7 milliards de dollars comparativement à 12,0 milliards de dollars à la fin de l'année 2009, soit une hausse de 14,2 %.

### **Le Régime supplémentaire de rentes**

La gestion des placements du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction est confiée à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et est encadrée par une politique de placement recommandée par le Comité de placement et entérinée par le Conseil d'administration de la CCQ. Au 31 décembre 2010, l'actif net disponible pour le service des prestations s'élève à 12,0 milliards de dollars, une hausse de 1,5 milliard de dollars (13,9 %) comparativement au 31 décembre 2009.

La CDPQ a réalisé pour les comptes du Régime supplémentaire de rentes un rendement positif de 13,23 % pour l'année 2010. Comparativement aux indices de référence, la CDPQ ajoute 310 points de base, principalement en raison de la surperformance des portefeuilles de placements privés, de dettes immobilières ainsi que le portefeuille d'obligations Univers.

### Les fonds en fidéicommis sous gestion interne

La gestion des placements sous la responsabilité de la CCQ est confiée à des gestionnaires externes de portefeuilles d'actifs spécialisés et est encadrée par des politiques de placement recommandées par le Comité de placement et entérinées par le Conseil d'administration de la CCQ. Ces politiques visent à maximiser les rendements compte tenu des caractéristiques et des engagements des différents fonds, du potentiel de rendement des différentes catégories d'actif permises et du niveau de risque y étant associé.

Au 31 décembre 2010, les actifs des fonds sous la responsabilité directe de la CCQ s'élevaient à 1,3 milliard de dollars, une hausse de 0,1 % comparativement au 31 décembre 2009.

Le tableau suivant présente la répartition des placements sous gestion interne par catégorie d'actif.

**TABEAU 11** RÉPARTITION DES FONDS SOUS GESTION INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2010

| Catégorie d'actif       | (000 \$)         | (%)          |
|-------------------------|------------------|--------------|
| Valeur à court terme    | 369 120          | 28,1         |
| Obligations             | 460 106          | 35,0         |
| Actions canadiennes     | 140 193          | 10,7         |
| Actions américaines     | 134 525          | 10,3         |
| Actions internationales | 133 685          | 10,2         |
| Titres immobiliers      | 72 702           | 5,5          |
| Intérêts courus         | 3 064            | 0,2          |
| <b>Total</b>            | <b>1 313 395</b> | <b>100,0</b> |

L'année 2010 s'est caractérisée par une hausse des marchés financiers. Les fonds ayant des politiques de placements long terme, soit les régimes d'assurances et les fonds de formation, ont tous profité de la hausse des marchés. Les autres fonds, dont la politique de placement ne prévoit que des titres de courtes échéances, ont eu des rendements relativement peu élevés, alignés sur les taux directeurs des États-Unis et du Canada. Ces derniers affichaient des niveaux historiquement bas.

Le tableau 12 de la page 76, présente les rendements historiques réalisés pour les fonds ayant des politiques de placements distinctes.

### Fonds d'opération : Fonds général d'administration

Le Fonds général d'administration (« FGA ») est établi pour rendre compte des opérations que la CCQ exerce pour l'application des conventions collectives conclues en vertu de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

Les revenus de fonctionnement du FGA ont été en hausse en 2010, soit 89,2 millions de dollars comparativement à 81,6 millions de dollars en 2009. Cette hausse provient principalement des revenus de prélèvements qui représentent 85 % des revenus totaux. Les revenus de prélèvement sont directement liés aux heures travaillées et au salaire horaire moyen dans l'industrie de la construction. Pour l'année 2010, les heures travaillées étaient en hausse de 7,5 % et le salaire horaire moyen de 2,4 %.

**TABLEAU 12** HISTORIQUE DE RENDEMENT DES FONDS  
SOUS GESTION INTERNE 2005-2010

|      | Les régimes<br>d'assurance | Les fonds<br>de formation | Le fonds<br>de congés | Les autres<br>fonds <sup>1</sup> |
|------|----------------------------|---------------------------|-----------------------|----------------------------------|
| 2010 | 7,56 %                     | 8,20 %                    | 1,99 %                | 0,76 %                           |
| 2009 | 13,79 %                    | 15,60 %                   | 3,65 %                | 1,37 %                           |
| 2008 | -11,05 %                   | -14,46 %                  | 0,46 %                | 3,37 %                           |
| 2007 | 0,99 %                     | 0,27 %                    | 3,65 %                | 4,40 %                           |
| 2006 | 10,80 %                    | 12,19 %                   | 5,41 %                | 4,04 %                           |

<sup>1</sup> Les autres fonds sont : Fonds général d'administration, Fonds de réclamations et de contributions sectorielles, Fonds de cotisations patronales, Fonds de cotisations syndicales, Fonds spécial d'indemnisation, Fonds de qualification, Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale et les liquidités des fonds du Régime supplémentaire de rentes.

Pour l'année 2010, les dépenses de fonctionnement de la CCQ totalisaient 120,4 millions de dollars, soit une hausse de 5,3 % comparativement à l'année précédente. Cette hausse est attribuable à l'augmentation de la dépense de rémunération et d'administration du personnel qui a augmenté de 5,5 % pour l'année. De plus, en cours d'année 2010, un projet d'inspection de chantier informatisée a été interrompu en raison de facteurs liés aux limites technologiques du projet. La partie des actifs incorporels en lien avec ce projet a été inscrite comme dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement sont couvertes par les revenus de fonctionnement, mais également par des virements provenant du Régime supplémentaire de rentes, des régimes d'assurance, des deux fonds de formation et du fonds de congés payés selon une méthode d'imputation entérinée par le Conseil d'administration de la CCQ. Les virements provenant de ces fonds se sont élevés à 30,9 millions de dollars en 2010 et représentent les dépenses associées à l'administration de ces fonds.

Pour une quinzième année consécutive, la CCQ a bénéficié d'un soutien financier du gouvernement du Québec, afin d'intensifier sa lutte contre le travail non déclaré. L'aide financière constatée pour l'année financière 2010 s'élevait à 5,4 millions de dollars.

La CCQ a terminé l'année 2010 avec un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 5,1 millions de dollars, comparativement à 1,9 million de dollars en 2009.

En ce qui a trait à la situation financière du fonds d'opération, ce dernier est en excellente santé financière. Au 31 décembre 2010, la CCQ disposait de 74,7 millions de dollars de liquidités à son bilan, en plus des investissements en immobilisations corporelles et des actifs incorporels qui ont été supérieurs aux années antérieures. Ces investissements sont principalement liés au projet de construction du nouveau siège social et à la relocalisation du Bureau régional de Montréal ainsi qu'au développement du nouveau système informatique de retraite (« projet SIR »). En 2010, 26,4 millions de dollars ont été investis en immobilisations corporelles et actifs incorporels.

Deux nouvelles évaluations actuarielles sur base de solvabilité au 31 décembre 2009 ont fait ressortir un déficit de solvabilité pour les régimes de retraite à prestations déterminées des employés syndiqués et hors convention. La CCQ a décidé de se prévaloir des mesures d'allègement dans la détermination des cotisations d'équilibre pour le calcul du déficit actuariel de solvabilité. Des lettres de crédit totalisant 10 115 000 \$ ont été émises en 2010 pour se libérer des versements obligatoires. Un dépôt à terme d'une valeur équivalente a été donné en garantie de ces lettres.



# RAP

# PORT

D'ACTIVITÉS  
DU FFIC

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## DU FONDS DE FORMATION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (FFIC)

**L'abondante moisson d'idées et de projets de l'année 2009 a trouvé un terrain fertile permettant la concrétisation de la grande majorité de ceux-ci en 2010.**

Deux tendances fortes caractérisent cette année d'activités intenses et soutenues. La première concerne les partenariats : le Fonds de formation de l'industrie de la construction (FFIC) a fait preuve de leadership en assumant la gestion de différents projets engageant des partenaires de l'industrie.

La seconde a trait à la livraison de services : le FFIC a initié une nouvelle façon d'aborder les demandes de financement dans le but d'offrir le perfectionnement adéquat au bon moment.

Conséquemment, l'augmentation du volume d'activités a touché les deux volets de la mission du Fonds, soit le financement et la promotion du perfectionnement.

### **Une démarche consultative engageante**

Le haut fait de l'année 2010 aura certainement été l'aboutissement de la démarche consultative préalable à la rencontre Horizon 2020 et le report inopiné de cette rencontre, initialement prévue pour la fin octobre.

Rappelons qu'en 2009, les administrateurs du Fonds avaient accepté l'idée d'un colloque de deux jours sur l'avenir du perfectionnement et avaient mandaté le nouveau président-directeur général du FFIC, Michel Fournier, pour réaliser ce projet. Projet qui, dès le départ, a été conçu en partenariat avec le Plan de formation du secteur résidentiel et la Commission de la construction du Québec.

Amorcée il y a plus de 18 mois, la démarche consultative devant conduire à la rencontre Horizon 2020 a permis d'entrer en contact, dans le cadre d'une trentaine d'entrevues individuelles et de groupe, avec plus de 300 personnes de l'industrie de la construction réparties sur l'ensemble du territoire du Québec.

De façon formelle, des travailleurs et des entrepreneurs ont été appelés à participer à des groupes de discussion. Les gestionnaires du perfectionnement ont aussi été invités à partager leurs perceptions sur le perfectionnement et les défis à venir de l'industrie.

De façon notable, les répondants ont reconnu que le perfectionnement dans l'industrie de la construction est un succès, voire un acquis. Acquis sur lequel l'industrie doit pouvoir compter pour faire face aux défis de la prochaine décennie : répondre à un important volume d'heures de travail dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre.

Quant à la satisfaction, des améliorations notoires sont demandées par les travailleurs et les employeurs : améliorer la qualité et la pertinence des cours, la qualité des formateurs et l'accessibilité aux cours.



L'ensemble des données colligées a permis d'élaborer les grands enjeux qui sous-tendent le développement du perfectionnement des travailleurs de l'industrie au cours des 10 prochaines années. C'est donc sur 5 grands enjeux que les associations ont eu à se prononcer.

La Direction générale et la Direction des communications du FFIC ont répondu à toutes les demandes de soutien en lien avec la consultation. Conséquemment, plusieurs associations ont profité d'une présentation du cahier et de la démarche d'Horizon 2020.

Il est important de mentionner l'engagement, voire l'enthousiasme, tout au long de la démarche des gestionnaires du perfectionnement, majoritairement issus des associations sectorielles et représentatives de l'industrie, et ce, malgré le report obligé de l'événement, les parties syndicale et patronale ayant rompu pendant quelques semaines le dialogue.

### Demandes de financement

Cette année, le nombre de requêtes reçues directement par le FFIC se chiffre à 525 demandes, soit 47 demandes de plus qu'en 2009, année qui avait déjà connu une augmentation du nombre de demandes de 13 % par rapport à 2008. De ce nombre, 415 demandes de remboursement ont été acceptées pour un montant global de 661 717 \$. Ces demandes concernaient 1189 travailleurs et elles se sont traduites par 1510 participations à plus de 91 formations différentes.

Cette année, 306 entreprises ont fait des demandes de financement, comparativement à 265 en 2009. La décision prise en 2009 de faire preuve de plus de flexibilité et d'ouverture dans l'admissibilité, notamment des entreprises et des fournisseurs de services, semble porter ses fruits et susciter un nouvel intérêt chez les entrepreneurs pour les services du FFIC.

Cet objectif d'adaptabilité correspond à une volonté forte, dans l'ensemble des services du FFIC, de rendre un service « juste à temps » répondant ainsi adéquatement aux besoins de perfectionnement exprimés. Dans ce sens, en 2009, le FFIC a travaillé au développement d'un logiciel devant faciliter et accélérer le traitement des demandes, logiciel qui a été livré au début de 2010.

### Orientations

#### Actions en développement durable

Rappelons qu'en 2009, le Fonds a pris l'orientation transversale d'agir dans le respect du développement durable dans l'ensemble de ses actions et de ses politiques. Cette année, le Fonds a poursuivi ses efforts, notamment en matière d'impression, en consommant du papier recyclé et FSC selon le besoin réel, plutôt qu'en vertu d'un coût basé sur la quantité.

Cette année encore, le cadeau de reconnaissance a été posté dans une boîte en carton recyclé, sur laquelle le mot explicatif était imprimé.

Malheureusement, les développements en matière de cours de perfectionnement consacrés à la construction écologique et responsable n'ont pas permis de tenir une chronique verte dans les pages de notre revue ou sur notre site Internet, comme nous avions l'intention de le faire. Malgré tout, nous visons l'atteinte de cet objectif en 2011.

### Équipe de travail

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, la hausse de la quantité de travail a justifié l'embauche de contractuels au sein du service des communications dans le cadre de différents projets, dont la rédaction de la revue. En raison de cette hausse, les administrateurs ont recommandé l'embauche d'une agente aux communications pour soutenir la directrice dans son travail.

Pour la Direction des activités de formation, le logiciel développé en 2009 et livré en 2010 a apporté l'aide souhaitée. De plus, le FFIC a transféré le traitement des demandes de remboursement pour les cours offerts par l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) à la CCQ.

### Développement de services

Cette année, comme jamais auparavant, l'accent a été mis sur la promotion des services du FFIC. La stratégie retenue pour se démarquer a été de répondre à toutes les invitations de prise de parole. À titre de président-directeur général du FFIC, M. Fournier a donné 3 conférences : pour la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ), Bitume Québec et l'Association de la construction du Québec (ACQ).

Il semble que cette stratégie soit gagnante, si l'on considère les échos obtenus et l'impact sur les demandes de financement d'employeurs qui n'en avaient jamais fait auparavant.

### Promotion et marketing

#### Nouvelle ère, nouveau logo !

L'arrivée du nouveau président-directeur général a marqué le début d'une nouvelle ère pour le Fonds : celle du développement ! Pour représenter ce nouvel élan, l'actualisation du logo dessiné durant les premières années de fonctionnement du Fonds s'imposait.

Tout en préservant les couleurs corporatives et une certaine ressemblance avec l'ancien logo, le nouveau, plus moderne et plus facile d'emploi, traduit cette impulsion d'aller vers l'avant et d'assumer un leadership en matière de perfectionnement.



L'actualisation du logo s'est échelonnée sur toute l'année et se poursuivra en 2011, par la commande de nouveaux visuels et de nouveaux outils de communication comprenant la papeterie.

#### [www.ffc.ca](http://www.ffc.ca)

Reconstruit en 2008, le site devait être revu encore une fois. Déjà plus ergonomique, le site demeurait néanmoins statique et ne convenait plus avec le dynamisme de mise au FFIC. La refonte du site a donc été amorcée à la fin de l'année et se terminera au début de 2011.

### Deux revues, deux dynamiques

La publication de la revue *Formation* s'est poursuivie en 2010, mais non sans changement. D'abord, la revue a été éditée à plus de 150 000 exemplaires, ce qui a permis à tous les travailleurs de l'industrie et à tous les entrepreneurs, tous secteurs confondus, de la recevoir.

En outre, la ligne éditoriale des numéros du printemps et de l'automne diffère, dorénavant. Au printemps, la revue est consacrée aux travailleurs de l'industrie. Elle leur parle d'eux, de leurs préoccupations, de leur réalité et de leur perception du perfectionnement. Le premier numéro du genre a été consacré aux compagnons, clientèle connue pour être peu encline à se perfectionner. Le numéro a remporté un vif succès auprès des lecteurs.

Le numéro de l'automne est consacré aux nouveautés en matière de perfectionnement, d'équipement, de technologie et de matériaux de construction. L'objectif est de mettre « la table » en ce qui a trait à l'offre de perfectionnement pour janvier, saison forte du perfectionnement. Par conséquent, la revue présente les activités de formation offertes par la CCQ, mais aussi celles d'autres fournisseurs de formation tels que la Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid (CETAF), l'Institut de chimie et de pétrochimie (ICP), l'École de technologie gazière (ETG), etc.

De toute évidence, cette nouvelle orientation répond à un besoin, car elle a remporté un franc succès. Après la parution de ce numéro, une hausse des appels téléphoniques a été enregistrée tant au FFIC que chez nos partenaires.

### **TVA était là au 2<sup>e</sup> gala PerfectAS**

Le succès remporté lors de la première édition du gala justifiait la reconduction de l'événement. La formule du gala est demeurée la même avec quelques petits ajustements, dont le plus important est d'avoir des lauréats par région, plutôt que par centre de formation.

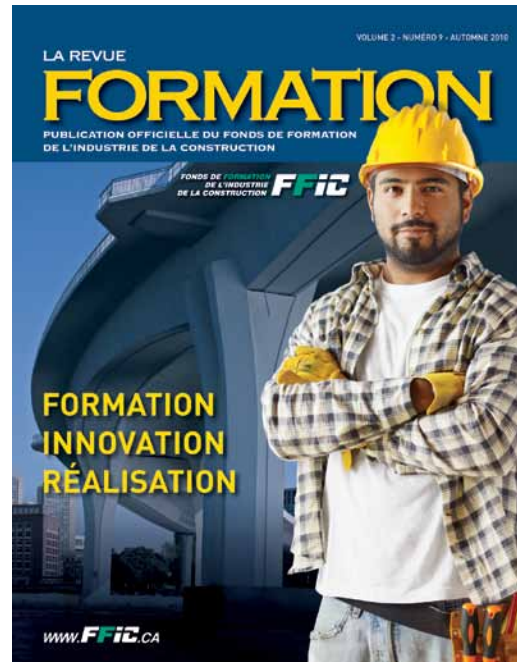
Cette année, 36 travailleurs et formateurs ont reçu un trophée PerfectAS, accompagné d'une bourse de 250 \$ et d'un DVD souvenir du gala. La diffusion d'une capsule *TVA était là* à plus de 60 occasions sur les différents réseaux de TVA aura contribué au développement de la notoriété du gala.

Les administrateurs ont convenu de l'importance d'enraciner le gala et les activités de reconnaissance qui le précèdent dans les mœurs de l'industrie. Ils ont également convenu d'y investir les ressources nécessaires.

### **Conclusion**

Le perfectionnement est connu et apprécié d'un plus grand nombre de travailleurs et d'entrepreneurs. Le Fonds de formation de l'industrie de la construction est aussi connu. Mais beaucoup de travail reste à faire quant à la connaissance des services du Fonds. Autrement dit, peu de personnes peuvent dire ce que le FFIC a à leur offrir.

Pour 2011, l'objectif du FFIC est donc de poursuivre ses efforts avec cet élan qui le caractérise depuis 2009 et qui fait qu'il assume davantage de leadership, en s'assurant notamment de maximiser sa visibilité sur un plus grand nombre de tribunes.



#### **Liste des administrateurs du FFIC pour l'année 2010**

**André O. Morin, ACQ**

**François-Mario Lessard, ACQ**

**Pierre St-Arnaud, ACQ**

**Pierre Tremblay, ACRGTQ**

**Alexis Loisel, ACRGTQ**

**Patrick Daigneault, CSD-Construction**

**Pierre Brassard, CSN-Construction**

**Pierre Labelle, Conseil provincial (International)**

**Michel Bellemare, FTQ-Construction**

**Sylvain Gendron, SQC**





# RAP D'ACTIVITÉS DU PLAN DE FORMATION DES PO TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## DU PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

COMPOSITION DU COMITÉ DE GESTION  
DU PLAN DE FORMATION DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

### Président-directeur général

**Yves Paré**

### Association patronale

**Éric Cherbaka**, APCHQ

**Luc Demers**, APCHQ

**Robert Gagnon**, APCHQ

**Gaétan Rouillard**, APCHQ

**Omer B. Rousseau**, APCHQ

### Associations syndicales

**Jean-Claude Bourgault**, SQC

**Pierre Brassard**, CSN-Construction

**Patrick Daigneault**, CSD-Construction

**Paul Lapointe**, CPQMC-I

**Yves Mercure**, FTQ-Construction



### Introduction

Au cours de l'année 2010, les administrateurs du Plan de formation du secteur résidentiel ont maintenu la structure opérationnelle mise en place au début de la création du Plan de formation. Tous les membres sont demeurés actifs au sein du Comité de gestion.

Au cours de l'année, il y a eu un total de cinq rencontres du Comité de gestion, dont une réunion spéciale tenue le 9 novembre 2010 afin de revoir tous les budgets nécessaires aux opérations du Plan de formation résidentiel pour l'année 2011.

| Rappel des objectifs 2010                                                                                                                                   | Actions réalisées 2010                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensifier la promotion des activités de perfectionnement et de recyclage pour le secteur résidentiel.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la 8<sup>e</sup> édition de la Semaine québécoise des adultes en formation, sous forme de contribution financière, et tournée des centres de formation professionnelle, en collaboration avec la CCQ et le Fonds de formation de l'industrie de la construction.</li> <li>• Participation aux 11<sup>e</sup> Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique, qui se sont déroulées du 5 au 8 mai 2010.</li> <li>• Mise sur pied d'un projet de partenariat pour la rencontre Horizon 2020, afin de mieux répondre aux besoins des travailleurs et des employeurs en matière de perfectionnement.</li> <li>• Participation à la 2<sup>e</sup> édition du Gala PerfectAS, le 17 avril 2010, afin de récompenser les travailleurs, les entrepreneurs et les formateurs du secteur résidentiel qui se sont démarqués en 2009 dans le domaine du perfectionnement.</li> <li>• Octroi d'une commandite pour publicité aux associations patronale et syndicales du secteur résidentiel, pour faire la promotion du Plan dans leurs outils promotionnels.</li> <li>• Poursuite du Comité de vérification constitué par des représentants des deux fonds de formation et de la CCQ, afin de revoir toutes les procédures administratives.</li> </ul> |

### Bureau du Plan de formation résidentiel

Le bureau du Plan de formation a toujours pignon sur rue au 7905, boulevard Louis-H.-Lafontaine, bureau 102, à Anjou.

### Personnel

En 2010, le Plan de formation se compose de deux employés en permanence :

M. Yves Paré, président-directeur général, responsable des opérations du Plan de formation résidentiel, et Mme Sylvie Lafortune, adjointe administrative, responsable des tâches administratives liées aux opérations courantes du Plan de formation (réception et traitement des requêtes de remboursement de la main-d'œuvre et des employeurs du secteur, service à la clientèle, comptabilité, organisation des réunions, correspondance, production de rapports, etc.).

### Agents de promotion de la formation

En février 2010, le Plan de formation résidentiel a déboursé une somme de l'ordre de 400 000 \$ en contrats de services pour le soutien aux activités des agents de promotion de la formation.

La répartition des montants pour les associations syndicales a été allouée en fonction du taux de représentativité basé sur les heures travaillées en 2009. Cette somme est administrée par les associations, qui nous ont fourni un bilan détaillé des dépenses ainsi qu'un rapport des activités pour chacun des agents à la fin de la huitième année d'exploitation, soit en décembre 2010.

Au total, onze agents de promotion sillonnent les routes du Québec à temps plein ou à temps partiel afin de promouvoir la formation, regroupant huit personnes représentant les différents syndicats et trois personnes représentant les différentes associations patronales. Ces agents doivent, au sein de leurs organisations respectives, promouvoir les activités de perfectionnement et de recyclage mises en place par la CCQ et ses différents comités. Ils ont aussi pour tâche de répondre aux besoins particuliers de perfectionnement des travailleurs et des entrepreneurs du secteur résidentiel. Ils doivent s'assurer que toutes les demandes de formation en entreprise sont traitées avec diligence et succès.

En collaboration avec la CCQ, ils s'assurent de répondre aux besoins de ces entreprises. Ces agents de promotion parcourent le territoire du Québec en incitant les travailleurs et les entrepreneurs à utiliser le Plan de formation pour améliorer leurs compétences et ainsi être plus compétitifs sur le marché du travail.

Une rencontre de tous les agents de promotion a lieu mensuellement, afin d'échanger et d'assurer un suivi sur les activités de perfectionnement.

### Communication et marketing

Le Plan de formation a maintenu sa structure mise en place en 2005, accordant au prorata des associations syndicales un budget de commandite pour subvenir aux divers besoins d'impression tels que le journal d'entreprise, le carnet de temps ou le calendrier.

Un budget totalisant 20 000 \$, voté pour répondre aux besoins de publicité, a été réparti comme suit : 10 000 \$ pour l'association patronale et 10 000 \$ pour les associations syndicales, dont la contribution financière est accordée en fonction du taux de représentativité, selon les heures travaillées en 2009. En retour, la publicité du Plan apparaît dans chacune des parutions pour promouvoir les activités du Plan de formation.

### Répondre aux besoins du secteur résidentiel

L'année 2009-2010 marque un léger recul pour l'ensemble de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction, et ce, tant parmi la clientèle en perfectionnement volontaire que parmi la clientèle en perfectionnement obligatoire, avec 20 843 personnes présentes aux activités de perfectionnement. De ce nombre, plus de 4781 travailleurs émanant du secteur

résidentiel ont suivi une activité de perfectionnement entre le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et le 30 juin 2010, ce qui représente une légère baisse par rapport à l'année précédente.

Depuis 2005, la composition de la clientèle en obligation de formation a baissé de 15 % dans le secteur résidentiel. Quant à la clientèle qui se perfectionne sur une base volontaire, le secteur résidentiel marque également une baisse de 2 % après deux années de croissance, pour atteindre 14 % de la population.

Selon les critères d'admissibilité de la clientèle, 23 % des personnes qui participent à des activités de perfectionnement travaillent principalement dans le secteur résidentiel, alors que les travailleurs de ce secteur composent 27 % de la population active au sein de la construction, ce qui constitue une diminution de presque 5 % de la représentativité du secteur par rapport à l'année précédente.

La demande pour les cours de chariot et de nacelle a encore une fois considérablement augmenté, ils constituent à eux seuls 28 % de la participation volontaire.

Le métier de charpentier-menuisier demeure depuis plusieurs années celui où il y a le plus de participation dans le secteur résidentiel. Le taux de réussite globale de la clientèle participant à des activités de perfectionnement se situe à 93,5 %.

### Objectifs / Orientations 2011

- Effectuer un inventaire des connaissances de la main-d'œuvre du secteur résidentiel, analyser l'offre de cours et déterminer si elle correspond aux besoins de cette clientèle.
- Assurer le suivi du rapport d'étude.
- Promouvoir davantage les activités de perfectionnement du Plan de formation.
- Refondre le site internet.
- Publier une brochure destinée aux travailleurs.
- Organiser la 3<sup>e</sup> édition du Gala PerfectAS.
- Organiser la rencontre Horizon 2020.



# ANNEXES

# ANNEXE 1

## PRODUITS ET SERVICES DE LA CCQ

### AU REGARD DE L'APPLICATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES, DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS

| Secteur d'activité  | Service ou activité                                                                                                                      | Volume                                                                                                                              |                                                                                                                             |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                     |                                                                                                                                          | 2010                                                                                                                                | 2009                                                                                                                        |
| Insolvabilité       | Indemnisation des salariés (employeurs insolvable)                                                                                       | <b>328 demandes</b><br><br><b>1 979 salariés indemnisés</b>                                                                         | 323 demandes<br><br>2 767 salariés indemnisés                                                                               |
|                     | Récupération des sommes dues aux salariés                                                                                                | <b>202 dossiers</b>                                                                                                                 | 284 dossiers                                                                                                                |
|                     | Détection d'employeurs non conformes, en difficulté financière ou associés à des insolvabilités répétitives et intervention auprès d'eux | <b>752 interventions auprès de 122 employeurs ont permis de récupérer 782 rapports mensuels pour un montant de 10,2 millions \$</b> | 864 interventions auprès de 156 employeurs ont permis de récupérer 905 rapports mensuels pour un montant de 9,1 millions \$ |
|                     |                                                                                                                                          |                                                                                                                                     |                                                                                                                             |
| Inspection          | Inspections de chantier                                                                                                                  | <b>35 566 visites</b>                                                                                                               | 35 420 visites                                                                                                              |
|                     |                                                                                                                                          | <b>7 005 plaintes de chantier traitées</b>                                                                                          | 6 796 plaintes de chantier traitées                                                                                         |
|                     |                                                                                                                                          | <b>100 amorces de suspension de travaux</b>                                                                                         | 89 amorces de suspension de travaux                                                                                         |
|                     |                                                                                                                                          | <b>9 ordonnances de suspension de travaux</b>                                                                                       | 5 ordonnances de suspension de travaux                                                                                      |
|                     | Interventions aux livres                                                                                                                 | <b>2 448 interventions</b>                                                                                                          | 2 616 interventions                                                                                                         |
|                     |                                                                                                                                          | <b>1 768 plaintes de salaire traitées</b>                                                                                           | 1 660 plaintes de salaire traitées                                                                                          |
|                     |                                                                                                                                          | <b>1,32 million d'heures réclamées</b>                                                                                              | 1,25 million d'heures réclamées                                                                                             |
|                     |                                                                                                                                          | <b>22,64 millions \$ réclamés</b>                                                                                                   | 20,39 millions \$ réclamés                                                                                                  |
|                     | Lettres d'état de situation                                                                                                              | <b>78 552 lettres traitées</b>                                                                                                      | 73 442 lettres traitées                                                                                                     |
|                     | Poursuites pénales acheminées                                                                                                            | <b>9 097</b>                                                                                                                        | 10 389                                                                                                                      |
| Services juridiques | Soutien au champ d'application de la loi                                                                                                 | <b>19 nouveaux recours en matière d'assujettissement</b>                                                                            | 24 nouveaux recours en matière d'assujettissement                                                                           |

## AU REGARD DE L'ADMINISTRATION DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX

| Secteur d'activité            | Service ou activité                                                                                           | Volume                       |                              |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
|                               |                                                                                                               | 2010                         | 2009                         |
| Assurabilité                  | Nombre moyen d'assurés                                                                                        | 128 068                      | 126 027                      |
|                               | Nouveaux assurés                                                                                              | 9 361                        | 12 150                       |
|                               | Attestations scolaires analysées                                                                              | 18 623                       | 17 920                       |
|                               | Modifications apportées au dossier du conjoint                                                                | 12 208                       | 13 479                       |
|                               | Modifications apportées au dossier des enfants à charge                                                       | 12 358                       | 14 234                       |
| Assurance vie                 | Prestations versées                                                                                           | 9 836 638 \$                 | 9 578 359 \$                 |
| Assurance maladie             | Prestations versées                                                                                           | 240 351 076 \$               | 231 458 008 \$               |
|                               | Réclamations de médicaments par paiement direct                                                               | 3,7 millions de transactions | 3,4 millions de transactions |
|                               | Réclamations de soins dentaires par paiement direct                                                           | 301 547                      | 300 266                      |
|                               | Nombre de réclamations traitées (réception par courrier)                                                      | 262 692                      | 263 655                      |
| Assurance salaire             | Prestations versées en indemnité hebdomadaire                                                                 | 11 690 685 \$                | 10 994 162 \$                |
|                               | Prestations versées en indemnité mensuelle                                                                    | 13 501 893 \$                | 11 916 619 \$                |
| Programme Construire en santé | <b>Toxicomanie et jeu compulsif</b>                                                                           |                              |                              |
|                               | Nombre de demandes relatives au traitement de la toxicomanie et du jeu compulsif                              | 403                          | 513                          |
|                               | Prestations versées en frais de thérapie par rapport à un traitement lié à la toxicomanie ou au jeu compulsif | 653 169 \$                   | 787 424 \$                   |
|                               | Prestations versées en assurance salaire en raison d'un traitement lié à la toxicomanie ou au jeu compulsif   | 195 495 \$                   | 101 930 \$                   |
|                               | <b>Services d'aide</b>                                                                                        |                              |                              |
|                               | Nombre de personnes prises en charge par les services d'aide                                                  | 4 018                        | 3 891                        |
|                               | Nombre de visites des assurés auprès des professionnels des services d'aide                                   | 22 990                       | 24 225                       |
|                               | Prestations versées pour les services d'aide                                                                  | 1 875 752 \$                 | 1 987 886 \$                 |
|                               | <b>Services de santé physique</b>                                                                             |                              |                              |
|                               | Nombre de personnes prises en charge par les services de santé physique                                       | 1 063                        | 1 197                        |
|                               | Nombre total d'interventions professionnelles en santé physique auprès des assurés                            | 9 854                        | 8 408                        |
|                               | Coût d'opération des services en santé physique                                                               | 438 063 \$                   | 477 681 \$                   |

## AU REGARD DE L'ADMINISTRATION DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX

| Secteur d'activité                      | Service ou activité                                                                | Volume                |                |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------|
|                                         |                                                                                    | 2010                  | 2009           |
|                                         | <b>Service téléphonique de première ligne</b>                                      |                       |                |
|                                         | Nombre de personnes prises en charge par le service de première ligne              | <b>3 011</b>          | 2 950          |
|                                         | Nombre de références dirigées vers d'autres services du programme                  | <b>5 387</b>          | 5 509          |
|                                         | Nombre total des interventions par le service de première ligne auprès des assurés | <b>16 472</b>         | 18 935         |
|                                         | Frais de fonctionnement du service de première ligne                               | <b>673 055 \$</b>     | 665 808 \$     |
| Retraite                                | Nombre de participants actifs                                                      | <b>155 689</b>        | 151 378        |
|                                         | Nombre de participants inactifs                                                    | <b>240 674</b>        | 239 066        |
|                                         | Nombre de rentiers                                                                 | <b>80 721</b>         | 78 578         |
|                                         | Rentes versées                                                                     | <b>569 653 080 \$</b> | 552 083 104 \$ |
|                                         | Prestations forfaitaires                                                           | <b>56 492 280 \$</b>  | 48 367 126 \$  |
|                                         | Relevés aux participants actifs                                                    | <b>150 351</b>        | 148 065        |
|                                         | Demandes de prestations formulées                                                  | <b>15 523</b>         | 12 355         |
|                                         | Dossiers de décès traités                                                          | <b>2 989</b>          | 2 792          |
|                                         | Nombre de remboursements après retraite                                            | <b>11 145</b>         | 11 133         |
| Appels au président (nouveaux dossiers) | Avantages sociaux                                                                  | <b>84</b>             | 58             |

## AU REGARD DE LA GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

| Secteur d'activité            | Service ou activité                                               | Volume                                                                                             |                                                                                             |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
|                               |                                                                   | 2010                                                                                               | 2009                                                                                        |
| Qualification professionnelle | Identification de la main-d'œuvre                                 | <b>16 363 dossiers créés</b>                                                                       | 13 744 dossiers créés                                                                       |
|                               |                                                                   | <b>87 192 modifications</b>                                                                        | 73 850 modifications                                                                        |
|                               | Identification de locaux syndicaux                                | <b>27 434</b>                                                                                      | 32 807                                                                                      |
|                               | Mouvements de main-d'œuvre – nombre de transactions               | <b>283 549</b>                                                                                     | 268 463                                                                                     |
|                               | Admissions à l'apprentissage                                      | <b>18 722 carnets créés</b>                                                                        | 15 464 carnets créés                                                                        |
|                               |                                                                   | <b>25 018 mises à jour</b>                                                                         | 25 008 mises à jour                                                                         |
|                               | Admissions à l'examen de qualification                            | <b>5 562 titulaires de certificats de compétence apprenti</b>                                      | 5 528 titulaires de certificats de compétence apprenti                                      |
|                               |                                                                   | <b>4 502 non-titulaires de certificats de compétence apprenti</b>                                  | 4 570 non-titulaires de certificats de compétence apprenti                                  |
|                               | Reprises d'examens                                                | <b>2 645</b>                                                                                       | 2 514                                                                                       |
|                               | Délivrance de nouveaux certificats de compétence apprenti         | <b>5 792 diplômés</b>                                                                              | 4 659 diplômés                                                                              |
|                               |                                                                   | <b>3 842 non-diplômés</b>                                                                          | 2 289 non-diplômés                                                                          |
|                               | Délivrance de nouveaux certificats de compétence occupation       | <b>656 diplômés du Cours de connaissances générales de l'industrie de la construction (CCGIC)*</b> | 421 diplômés du Cours de connaissances générales de l'industrie de la construction (CCGIC)* |
|                               |                                                                   | <b>3 482 non-diplômés du cours CCGIC</b>                                                           | 2 807 non-diplômés du cours CCGIC                                                           |
|                               | Délivrance de certificats en vertu des ententes interprovinciales | <b>14 309 certificats salariés</b>                                                                 | 13 825 certificats salariés                                                                 |
|                               | Délivrance d'exemptions à détenir un certificat de compétence     | <b>10 158 nouvelles demandes acceptées</b>                                                         | 8 073 nouvelles demandes acceptées                                                          |
|                               |                                                                   | <b>6 006 renouvellements de demande acceptés</b>                                                   | 5 508 renouvellements de demande acceptés                                                   |
|                               |                                                                   | <b>905 refus</b>                                                                                   | 741 refus                                                                                   |
|                               | Délivrance de certificats en vertu des ententes interprovinciales | <b>545</b>                                                                                         | 549                                                                                         |

\* Anciennement Chantiers, équipements et organismes (CEO).

## AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

| Secteur d'activité        | Service ou activité                                                                                                                                                                                                  | Volume                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                           |                                                                                                                                                                                                                      | 2010                                                                                                                                                                                          | 2009                                                                                                                                                                                   |
| Formation professionnelle | Stages d'été pour les élèves des programmes d'études menant à l'industrie                                                                                                                                            | <b>89 personnes</b>                                                                                                                                                                           | 79 personnes                                                                                                                                                                           |
|                           | Réalisation du cours CCGIC                                                                                                                                                                                           | <b>349 personnes ayant réussi</b>                                                                                                                                                             | 219 personnes ayant réussi                                                                                                                                                             |
|                           | Réalisation des activités de perfectionnement et de recyclage de la main-d'œuvre                                                                                                                                     | <i>Exercice scolaire 2009-2010</i><br><b>2 011 groupes</b><br><b>20 843 participants</b><br><b>15,7 millions \$ dépensés pour les frais directs de formation</b>                              | <i>Exercice scolaire 2008-2009</i><br>1 985 groupes<br>21 961 participants<br>15,7 millions \$ dépensés pour les frais directs de formation                                            |
|                           | Incitatifs versés à la clientèle qui suit une activité de perfectionnement et de recyclage                                                                                                                           | <i>Exercice scolaire 2009-2010</i><br><b>11,7 millions \$ versés à 20 596 personnes pour leurs frais d'hébergement ou de transport, ou pour les heures versées à leur réserve d'assurance</b> | <i>Exercice scolaire 2008-2009</i><br>13,1 millions \$ versés à 20 969 personnes pour leurs frais d'hébergement ou de transport, ou pour les heures versées à leur réserve d'assurance |
|                           | Administration des examens de qualification                                                                                                                                                                          | <b>11 672 examens administrés</b><br><b>846 séances régulières d'examen</b><br><b>115 séances avec lecteur</b>                                                                                | 11 706 examens administrés<br>850 séances régulières d'examen<br>149 séances avec lecteur                                                                                              |
|                           | Remboursement des frais de qualification en soudage                                                                                                                                                                  | <b>727 demandes traitées</b>                                                                                                                                                                  | 993 demandes traitées                                                                                                                                                                  |
|                           | Dossiers d'étude                                                                                                                                                                                                     | <b>398 dossiers étudiés pour la reconnaissance de formation</b><br><b>164 dossiers liés aux examens de qualification</b>                                                                      | 519 dossiers étudiés pour la reconnaissance de formation<br>149 dossiers liés aux examens de qualification                                                                             |
|                           | Avis émis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'attribution de la carte des enseignements fondés sur les besoins de main-d'œuvre dans la construction et sur le développement économique régional | <b>3 avis</b>                                                                                                                                                                                 | 13 avis                                                                                                                                                                                |
|                           | Bilan de processus de révision et d'actualisation des examens*                                                                                                                                                       | Révision de banque de questions : 1 métier<br>Actualisation de banque de questions : 4 métiers                                                                                                | n/a                                                                                                                                                                                    |
|                           | Analyses de profession*                                                                                                                                                                                              | 3 analyses de profession réalisées                                                                                                                                                            | n/a                                                                                                                                                                                    |
|                           | Facturation des frais de formation*                                                                                                                                                                                  | <b>5 256 factures traitées</b>                                                                                                                                                                | 5 091 factures traitées                                                                                                                                                                |

\* Nouveaux indicateurs en 2010

## AU REGARD DE L'OFFRE DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

| Secteur d'activité                                        | Service ou activité                                                                                                                                                        | Volume                                                                                                               |                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                           |                                                                                                                                                                            | 2010                                                                                                                 | 2009                                                                                                          |
| Site Internet                                             | Visiteurs                                                                                                                                                                  | <b>2,6 millions de visites, soit 1,8 million de visites sur le site et 832 518 visites sur les services en ligne</b> | 2,4 millions de visites, soit 1,6 million de visites sur le site et 772 293 visites sur les services en ligne |
|                                                           | Courriels                                                                                                                                                                  | <b>16 709</b>                                                                                                        | 15 988                                                                                                        |
| Services par la poste et par téléphone                    | Transmission régulière d'un avis de cotisation permettant à l'employeur de s'assurer qu'il produit correctement son rapport mensuel                                        | <b>15 516 avis</b>                                                                                                   | 16 673 avis                                                                                                   |
|                                                           | Rapports mensuels payés par chèque                                                                                                                                         | <b>209 779 paiements par 18 490 employeurs différents</b>                                                            | 216 971 paiements par 19 228 employeurs différents                                                            |
|                                                           | Rapports mensuels transmis par la poste                                                                                                                                    | <b>167 463 rapports mensuels par 13 777 employeurs différents</b>                                                    | 172 939 rapports mensuels par 14 225 employeurs différents                                                    |
|                                                           | Rapports mensuels transmis par téléphone                                                                                                                                   | <b>56 234 rapports mensuels par 5 689 employeurs différents</b>                                                      | 58 948 rapports mensuels par 5 859 employeurs différents                                                      |
| Services en ligne transactionnels protégés (par Internet) | Transmission électronique du rapport mensuel                                                                                                                               | <b>115 093 rapports mensuels par 11 337 employeurs différents</b>                                                    | 96 823 rapports mensuels par 9 701 employeurs différents                                                      |
|                                                           | Paiements électroniques                                                                                                                                                    | <b>118 990 paiements électroniques effectués par 11 870 employeurs différents pour le rapport mensuel</b>            | 103 918 paiements électroniques effectués par 10 214 employeurs différents pour le rapport mensuel            |
|                                                           |                                                                                                                                                                            | <b>7 943 paiements électroniques effectués par 1 966 clients pour la demande de lettre d'état de situation</b>       | 7 072 paiements électroniques effectués par 1 734 clients pour la demande de lettre d'état de situation       |
|                                                           | Demandes de lettre d'état de situation                                                                                                                                     | <b>39 154 demandes par 4 038 employeurs différents</b>                                                               | 34 270 demandes par 3 500 employeurs différents                                                               |
|                                                           | Demandes de mouvement de main-d'œuvre – embauches et mises à pied                                                                                                          | <b>143 256 demandes par 5 371 employeurs différents</b>                                                              | 125 875 demandes par 4 787 employeurs différents                                                              |
|                                                           | Demandes d'accès au dossier personnel – salariés (assurance, heures déclarées, certificat de compétence, examen de qualification, paiements ou remboursements remis, etc.) | <b>691 938 accès par 38 209 travailleurs</b>                                                                         | 550 844 accès par 32 726 travailleurs                                                                         |
| Rapport mensuel                                           | Total des rapports mensuels transmis par la poste, par téléphone et par Internet                                                                                           | <b>338 790 rapports mensuels par 30 803 employeurs différents</b>                                                    | 328 710 rapports mensuels par 29 785 employeurs différents                                                    |

## AU REGARD DE L'ADMINISTRATION DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX

| Secteur d'activité                                                       | Service ou activité                                                                                                                                              | Volume                                    |                                    |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------|
|                                                                          |                                                                                                                                                                  | 2010                                      | 2009                               |
| Services téléphoniques                                                   | Appels traités                                                                                                                                                   | <b>627 930</b>                            | 610 290                            |
|                                                                          | Ligne générale                                                                                                                                                   | <b>472 245</b>                            | 462 977                            |
|                                                                          | Ligne destinée aux associations                                                                                                                                  | <b>13 950</b>                             | 12 679                             |
|                                                                          | Ligne destinée aux employeurs                                                                                                                                    | <b>87 888</b>                             | 84 993                             |
|                                                                          | Ligne Info-pénurie                                                                                                                                               | <b>9 543</b>                              | 7 671                              |
|                                                                          | Ligne Info-perfectionnement                                                                                                                                      | <b>44 304</b>                             | 41 970                             |
| Capsules d'information consultées et services téléphoniques automatisés* | Capsules d'information et services téléphoniques automatisés                                                                                                     | <b>136 316</b>                            | 150 772                            |
|                                                                          | Services automatisés – ligne Info-pénurie                                                                                                                        | <b>18 106 consultations</b>               | 15 740 consultations               |
|                                                                          | Capsules d'information                                                                                                                                           | <b>7 009 capsules consultées</b>          | 11 249 capsules consultées         |
|                                                                          | État des bassins de main-d'œuvre (par le biais de la ligne destinée aux salariés et au grand public (jour et soir) et de la ligne destinée aux employeurs (soir) | <b>23 878 consultations</b>               | 27 913 consultations               |
|                                                                          | Service automatisé de remise en disponibilité (destiné aux salariés)                                                                                             | <b>3 532 remises en disponibilité</b>     | 3 842 remises en disponibilité     |
|                                                                          | Service automatisé de confirmation d'une démarche en situation de pénurie (destiné aux salariés)                                                                 | <b>2 186 confirmations d'une démarche</b> | 1 527 confirmations d'une démarche |
|                                                                          | Formulaires                                                                                                                                                      | <b>9 750 formulaires</b>                  | 9 696 formulaires                  |
|                                                                          | Services automatisés reliés aux activités de perfectionnement                                                                                                    | <b>71 855 utilisations</b>                | 80 805 utilisations                |
| Services au comptoir                                                     | Visites aux bureaux régionaux                                                                                                                                    | <b>117 130</b>                            | 109 218                            |
| Traitement du courrier et des télécopies                                 |                                                                                                                                                                  | <b>121 332</b>                            | 87 841                             |

\* Nouvel indicateur en 2010

# ANNEXE II

## LISTE DE LA LOI ET DES RÈGLEMENTS APPLIQUÉS PAR LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

### LISTE DE LA LOI ET DES RÈGLEMENTS APPLIQUÉS PAR LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

R-20. Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction

R-20, r.1. Règlement d'application de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction

R-20, r.2.3. Règlement sur certains frais exigibles par la Commission de la construction du Québec

R-20, r.2.4. Règlement sur certaines exemptions à l'obligation d'être titulaire d'un certificat de compétence ou d'une exemption délivrée par la Commission de la construction du Québec

R-20, r.3.1. Règlement sur le choix d'une association représentative par les salariés de l'industrie de la construction

R-20, r.5.2. Règlement sur la délivrance des certificats de compétence

R-20, r.5.3. Règlement sur l'embauche et la mobilité des salariés dans l'industrie de la construction

R-20, r.6. Règlement sur le financement des frais d'administration de la Commission de la construction du Québec pour le fonds des congés annuels obligatoires et des jours fériés chômés

R-20, r.6.2. Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction

R-20, r.7.1. Règlement sur les frais de l'avis préalable d'infraction prévu par la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction

R-20, r.8. Règlement sur les indemnités consenties aux membres du Comité mixte de la construction

R-20, r.8.1. Règlement sur les normes des conditions de travail du personnel de la Commission de la construction du Québec non régi par une convention collective

R-20, r.11.1. Règlement de prélèvement de la Commission de la construction du Québec

R-20, r.13. Règlement de régie interne de la Commission de la construction du Québec

R-20, r.14.01. Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction

R-20, r.14.01.1. Règlement sur le registre, le rapport mensuel, les avis des employeurs et la désignation d'un représentant

R-20, r.15.1.1. Règlement sur la rémunération de l'arbitre de grief ou de plainte dans l'industrie de la construction

R-20, r.15.2. Règlement sur les restrictions aux licences d'entrepreneurs aux fins d'un contrat public

R-20, r.17. Règlement sur l'utilisation des fonds non identifiés gardés en fidéicomis pour les congés annuels obligatoires et les jours fériés chômés des salariés de la construction par la Commission de la construction du Québec

R-20, r.18. Règlement d'application du Règlement sur l'utilisation des fonds non identifiés gardés en fidéicomis pour les congés annuels obligatoires et les jours fériés chômés des salariés de la construction par la Commission de la construction du Québec

R-20, r.19. Règlement sur l'utilisation des fonds non identifiés gardés en fidéicomis pour les réclamations de salaire en faveur d'un salarié de la construction par la Commission de la construction du Québec

R-20, r.20. Règlement d'application du Règlement sur l'utilisation des fonds non identifiés gardés en fidéicomis pour les réclamations de salaire en faveur d'un salarié de la construction par la Commission de la construction du Québec

R-20, r.21. Règlement sur l'utilisation des intérêts des fonds gardés en fidéicomis pour les cotisations syndicales et patronales reçues des employeurs de l'industrie de la construction par la Commission de la construction du Québec

R-20, r.22. Règlement sur l'utilisation des intérêts du fonds spécial d'indemnisation par la Commission de la construction du Québec

R-20, r.23. Règlement sur l'utilisation d'une partie des sommes perçues à titre d'avantages sociaux pour l'administration de la Commission de la construction du Québec

# ANNEXE III

## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Adopté à la séance du Conseil d'administration  
du 25 août 1999

Conformément à la *Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie (1997, chapitre 6)*, sanctionnée le 20 mars 1997 et modifiant la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif en y ajoutant une section nouvelle intitulée «Éthique et déontologie» et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1998, le Conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie.

### SECTION I

#### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code s'applique aux membres du Conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec (CCQ) nommés par le gouvernement au sens de l'article 3.3 de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (L.R.Q. R-20).
2. Le code établit les règles d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de la CCQ, ci-après appelé *membre*.  
  
Il a pour objet de préserver l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la CCQ, de favoriser la transparence au sein de l'organisme et de responsabiliser ses membres, tout en tenant compte du mode de composition du Conseil d'administration prévu dans la loi.
3. Les membres sont nommés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à l'élaboration et à la réalisation de la mission de la CCQ et à la bonne administration de ses biens.  
  
Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

### SECTION II

#### PRINCIPES D'ÉTHIQUE

4. Afin de réaliser la mission de la CCQ, les membres s'engagent à promouvoir les valeurs corporatives suivantes :
  - rencontrer les plus hautes normes de probité professionnelle;
  - animer et favoriser la communication interne et externe;
  - ne diffuser que des informations reposant sur des faits véridiques et véritables;
  - reconnaître le droit aux parties en présence d'exposer leur opinion en suscitant le dialogue;
  - tenir compte en toute circonstance des intérêts respectifs des parties en présence.

### SECTION III

#### RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

5. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.  
  
Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.
6. Lors des séances qu'ils tiennent, les membres évitent les positions partisans lors des prises de décision portant sur les éléments liés à l'administration des biens de la CCQ.  
  
Dans le cas de décisions touchant spécifiquement les intérêts des groupes qu'ils représentent, les membres peuvent librement exprimer leur point de vue tout en respectant le point de vue des autres membres.  
  
Lorsqu'ils décident d'une question, les membres s'efforcent de rechercher un consensus.
7. Le membre se rend disponible pour s'acquitter des devoirs qui lui sont assignés.

8. Le président du Conseil d'administration doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
9. Le membre doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.  
  
Il doit dénoncer à la CCQ tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts.
10. Le membre qui constate, lors d'une séance du Conseil d'administration, qu'il a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la CCQ doit, sous peine de mesure disciplinaire, dénoncer par écrit ou verbalement cet intérêt au président du Conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
11. Le président du Conseil d'administration ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la CCQ. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
12. Le membre ne doit pas confondre les biens de la CCQ avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
13. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.  
  
Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.
14. Le président du Conseil d'administration doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si le gouvernement le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions.
15. Le membre ne peut accepter, dans le cadre de ses fonctions à la CCQ, aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.  
  
Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la CCQ.
16. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
17. Le membre ne peut utiliser son statut de membre afin d'influencer une décision d'un employé de la CCQ relative à un dossier dont celui-ci a la charge.
18. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la CCQ.
19. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la CCQ au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.  
  
Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la CCQ pour laquelle il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.  
  
Les membres de la CCQ ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

#### SECTION IV

##### ACTIVITÉS POLITIQUES

20. Le président du Conseil d'administration qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le gouvernement.
21. Le président qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.

## SECTION V

### AUTRES DISPOSITIONS

22. Le président du Conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie du code.

23. Au besoin, le président du Conseil d'administration peut faire appel au Comité de vérification de la CCQ afin de :

- veiller à l'application du présent code et en interpréter les dispositions ;
- traiter toute demande ou information relative à un manquement au présent code ;
- exécuter tout autre mandat relatif à l'éthique et à la déontologie corporative.

Le président du Conseil peut rendre des avis consultatifs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter son avis aux termes contenus dans la demande.

24. Le président du Conseil peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

25. L'anonymat des plaignants, des requérants et des informateurs est préservé à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

## SECTION VI

### PROCESSUS DISCIPLINAIRE

26. Les dispositions réglementaires du chapitre VI du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* s'appliquent.

*Principaux extraits de ce chapitre :*

- (i) L'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque le processus disciplinaire concerne le président du Conseil d'administration ;
- (ii) Le président du Conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout membre ;

(iii) L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave ;

(iv) L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet ;

(v) Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction ;

(vi) La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FA S  
FINANCIERS

# TABLE DES MATIÈRES

## 101 Rapport de la direction

## 102 Rapport de l'auditeur indépendant

## 104 Opinions actuarielles

## 106 États financiers

### Fonds général d'administration

106 Résultats et évolution de l'avoir

107 Bilan

108 Flux de trésorerie

## 109 Régime supplémentaire de rentes

109 Actif net disponible pour le service des prestations

110 Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

## 111 Régimes d'assurance

111 Bilan

112 Évolution de l'avoir

## 113 Fonds en fidéicomis

### 113 Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction

113 Résultats et évolution de l'avoir

114 Bilan

### 115 Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

115 Résultats et évolution de l'avoir

116 Bilan

### 117 Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

117 Actif et passif

118 Évolution de l'actif et du passif

### 119 Fonds de réclamations de salaires

119 Actif et passif

119 Évolution de l'actif et du passif

### 120 Fonds de cotisations patronales

120 Actif et passif

120 Évolution de l'actif et du passif

## 121 Fonds de cotisations syndicales

121 Actif et passif

121 Évolution de l'actif et du passif

## 122 Fonds de contributions sectorielles résidentielles

122 Actif et passif

122 Évolution de l'actif et du passif

## 123 Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale

123 Actif et passif

123 Évolution de l'actif et du passif

## 124 Fonds spécial d'indemnisation

124 Bilan

124 Évolution de l'avoir

## 125 Fonds de qualification

125 Bilan

125 Évolution de l'avoir

## 126 Notes afférentes aux états financiers

# RAPPORT

## DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds général d'administration, du Régime supplémentaire de rentes, des régimes d'assurance et des fonds en fidéicomis de la Commission de la construction du Québec (CCQ) relèvent de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin de s'assurer que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel de gestion est concordante avec les états financiers.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes comptables et administratifs ainsi que des systèmes de présentation de l'information financière de qualité, moyennant un coût raisonnable. Ces systèmes fournissent un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, exacte et fiable, et que les actifs de la CCQ sont correctement comptabilisés et bien protégés.

Le Conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le Conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de vérification.

La CCQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses activités conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires de la firme Aon Hewitt ont été nommés actuaires-conseils par la CCQ, conformément au *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* (R-20, r. 14.01). Leur rôle consiste à évaluer les engagements et réserves actuarielles figurant dans les états financiers respectifs du Régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance. Ils font état de leurs conclusions à la CCQ.

Le Comité de vérification est nommé par le Conseil d'administration. Trois de ses membres sont des administrateurs externes, tandis que l'un d'eux est administrateur interne. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction ainsi que la Direction de la vérification interne et du soutien à la performance organisationnelle, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque partie remplit correctement ses fonctions, et d'examiner les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant. Le Comité de vérification fait part de ses constatations au Conseil d'administration lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers produits à son intention.

Les états financiers ont été audités par le Vérificateur général du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit, ainsi que l'expression de son opinion. L'auditeur a librement et pleinement accès au Comité de vérification.



Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

Le 25 mai 2011

# RAPPORT

## DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué les audits des états financiers des fonds et régimes administrés par la Commission de la construction du Québec qui comprennent :

- le bilan du Fonds général d'administration au 31 décembre 2010, l'état des résultats et de l'évolution de l'avoir et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime supplémentaire de rentes au 31 décembre 2010 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice clos à cette date ;
- le bilan des régimes d'assurance au 31 décembre 2010 et l'état de l'évolution de l'avoir pour l'exercice clos à cette date ;
- le bilan du Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction au 31 décembre 2010 et l'état des résultats et de l'évolution de l'avoir pour l'exercice clos à cette date ;
- le bilan du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel au 31 décembre 2010 et l'état des résultats et de l'évolution de l'avoir pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état de l'actif et du passif du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au 31 décembre 2010 et l'état de l'évolution de l'actif et du passif pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état de l'actif et du passif du Fonds de réclamations de salaires au 31 décembre 2010 et l'état de l'évolution de l'actif et du passif pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état de l'actif et du passif du Fonds de cotisations patronales au 31 décembre 2010 et l'état de l'évolution de l'actif et du passif pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état de l'actif et du passif du Fonds de cotisations syndicales au 31 décembre 2010 et l'état de l'évolution de l'actif et du passif pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état de l'actif et du passif du Fonds de contributions sectorielles résidentielles au 31 décembre 2010 et l'état de l'évolution de l'actif et du passif pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état de l'actif et du passif du Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale au 31 décembre 2010 et l'état de l'évolution de l'actif et du passif pour l'exercice clos à cette date ;
- le bilan du Fonds spécial d'indemnisation au 31 décembre 2010 et l'état de l'évolution de l'avoir pour l'exercice clos à cette date ;
- le bilan du Fonds de qualification au 31 décembre 2010 et l'état de l'évolution de l'avoir pour l'exercice clos à cette date ;

ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

*Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mes opinions.

*Opinions*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des fonds et régimes administrés par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de leur exploitation et de leur flux de trésorerie, de même que l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime supplémentaire de rentes pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Observations*

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (L.R.Q., chapitre R-15.1) prévoit des dispositions relatives au financement et à l'évaluation de la solvabilité des régimes de retraite. Comme le mentionne la note 2.2, la Commission n'applique pas ces dispositions. Selon la direction de la Commission, tel que mentionné à la note 10.4, l'application stricte de cette loi en 2010 entraînerait une cotisation de 5,405 \$ par heure travaillée au lieu de 2,015 \$ pour un apprenti ou un compagnon afin d'amortir la portion du déficit actuariel de solvabilité de 2,2 milliards de dollars au 31 décembre 2010.

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 25 mai 2011

# OPINIONS

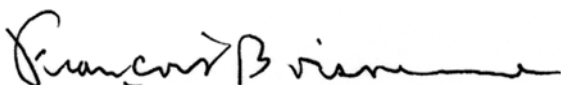
## ACTUARIELLES

### OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

**Opinion actuarielle relative aux états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 pour les Régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction du Québec et faisant suite au rapport intitulé «Rapport sur l'évaluation, aux fins comptables, des passifs actuariels au 31 décembre 2010»**

J'ai évalué les passifs actuariels figurant au bilan des états financiers des Régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction du Québec au 31 décembre 2010, conformément aux pratiques actuarielles reconnues, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les passifs actuariels, au montant de 95 254 000 \$, constituent une provision appropriée à l'égard des obligations de ces régimes d'assurance envers les assurés et sont fidèlement présentés dans les états financiers.



François Boisvenue, FICA, FSA  
Vice-président

Aon Hewitt  
700, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1800  
Montréal (Québec) H3B 0A7

Montréal, le 19 avril 2011

# OPINIONS

## ACTUARIELLES

### RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

#### ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2010

Le Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec a été évalué au 31 décembre 2010, sur la base du *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* en vigueur à cette date et sur la base des données arrêtées au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

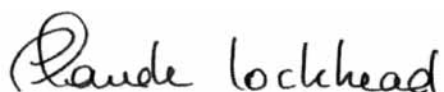
Nous certifions par les présentes, qu'à notre avis :

- a) Le régime affiche, au 31 décembre 2010, un manque de la valeur actuarielle de l'actif sur la valeur présente des prestations du compte général et du compte des retraités de 1 674 596 000 \$.
- b) La caisse de retraite n'est pas solvable au 31 décembre 2010. Si le régime devait être dissous au 31 décembre 2010, la valeur totale de l'actif des trois comptes serait inférieure à la valeur totale des engagements du régime.
- c) Le montant des cotisations d'amortissement affectées au financement du manque de la valeur actuarielle de l'actif sur la valeur présente des prestations est détaillé dans le tableau suivant, conformément à la dernière évaluation actuarielle sur base de capitalisation :

| Années                                                 | Apprentis<br>\$/heure | Compagnons<br>\$/heure |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Du 1 <sup>er</sup> janvier 2011<br>au 31 décembre 2019 | 2,015                 | 2,015                  |

- d) La valeur présente des cotisations d'amortissement au 31 décembre 2010 est 1 733 860 000 \$.
- e) La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* indique que la période d'amortissement des déficits actuariels aux fins de solvabilité ne peut excéder cinq ans. L'application de la période d'amortissement prévue par la loi entraînerait une cotisation des employeurs pour services passés de 5,405 \$ par heure travaillée au lieu de 2,015 \$ pour un apprenti ou un compagnon aux fins d'amortir le déficit de solvabilité au 31 décembre 2010.
- f) Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.
- g) Les hypothèses sont dans l'ensemble appropriées aux fins de l'évaluation.
- h) Les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.
- i) Étant donné que le régime est un régime de retraite inter-entreprises, cette évaluation satisfait les exigences du chapitre 4100 du manuel de la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Nous avons produit cette évaluation actuarielle conformément à la pratique actuarielle reconnue.



Claude Lockhead, FICA, FSA  
Vice-président principal

Aon Hewitt  
700, rue De La Gauchetière Ouest  
Bureau 1800  
Montréal (Québec) H3B 0A7

Montréal, le 5 avril 2011

## FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

### Résultats et évolution de l'avoir

de l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                                                                                                                                 | 2010           | 2009           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>REVENUS</b>                                                                                                                                                  |                |                |
| Prélèvements                                                                                                                                                    | 75 838         | 68 991         |
| Tarification de services                                                                                                                                        | 8 383          | 7 522          |
| Pénalités                                                                                                                                                       | 1 770          | 1 206          |
| Participations volontaires                                                                                                                                      | 958            | 936            |
| Virement d'indemnités de congés annuels et jours fériés chômés<br>et de réclamations non identifiées ou non réclamées                                           | 223            | 173            |
| Revenus de placements                                                                                                                                           | 606            | 1 234          |
| Revenus de location et autres                                                                                                                                   | 1 448          | 1 544          |
|                                                                                                                                                                 | <b>89 226</b>  | <b>81 606</b>  |
| <b>DÉPENSES</b>                                                                                                                                                 |                |                |
| Rémunération et administration du personnel (note 14)                                                                                                           | 91 917         | 87 103         |
| Dépenses administratives                                                                                                                                        | 16 504         | 16 985         |
| Gestion immobilière                                                                                                                                             | 4 527          | 4 236          |
| Amortissement – immobilisations corporelles                                                                                                                     | 1 655          | 1 763          |
| Amortissement – actifs incorporels                                                                                                                              | 820            | 679            |
| Radiation d'immobilisations corporelles                                                                                                                         | 237            | 7              |
| Radiation d'actifs incorporels (note 7.1)                                                                                                                       | 2 027          | –              |
| Relations publiques et autres                                                                                                                                   | 1 522          | 2 394          |
| Contribution à la Commission des relations de travail                                                                                                           | 1 215          | 1 194          |
| <b>Dépenses avant les éléments suivants</b>                                                                                                                     | <b>120 424</b> | <b>114 361</b> |
| Virements provenant des régimes supplémentaires de rentes et d'assurance                                                                                        | (25 965)       | (24 715)       |
| Virements provenant du Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de<br>la construction et du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel | (2 639)        | (2 265)        |
| Virement d'intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels<br>obligatoires et de jours fériés chômés                                                 | (2 312)        | (2 462)        |
| Subventions du gouvernement du Québec (note 19)                                                                                                                 | (5 431)        | (5 175)        |
|                                                                                                                                                                 | <b>84 077</b>  | <b>79 744</b>  |
| <b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>                                                                                                                    | <b>5 149</b>   | <b>1 862</b>   |
| <b>AVOIR AU DÉBUT</b>                                                                                                                                           | <b>63 610</b>  | <b>61 748</b>  |
| <b>AVOIR À LA FIN</b>                                                                                                                                           | <b>68 759</b>  | <b>63 610</b>  |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

### Bilan

au 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                                                                    | 2010           | 2009           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>ACTIF</b>                                                                                       |                |                |
| <b>À court terme</b>                                                                               |                |                |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)                                                 | 4 105          | 12 119         |
| Dépôt à terme, donné en garantie (note 14)                                                         | 10 115         | –              |
| Placements et revenus courus (note 6.1)                                                            | 70 546         | 79 391         |
| Prélèvements à recevoir                                                                            | 7 568          | 6 492          |
| Débiteurs                                                                                          | 2 659          | 1 676          |
| Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 19)                                         | 9 000          | –              |
| Frais payés d'avance                                                                               | 521            | 567            |
|                                                                                                    | <b>104 514</b> | <b>100 245</b> |
| <b>Immobilisations corporelles (note 7.1)</b>                                                      | <b>42 818</b>  | <b>22 866</b>  |
| <b>Actifs incorporels (note 7.1)</b>                                                               | <b>8 101</b>   | <b>6 384</b>   |
| <b>Actif au titre des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs (note 14)</b>  | <b>10 965</b>  | <b>18 103</b>  |
|                                                                                                    | <b>166 398</b> | <b>147 598</b> |
| <b>PASSIF</b>                                                                                      |                |                |
| <b>À court terme</b>                                                                               |                |                |
| Créditeurs et frais courus (note 19)                                                               | 25 564         | 16 795         |
| Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 19)                                          | 1 887          | 1 000          |
| Revenus reportés                                                                                   | 341            | 312            |
|                                                                                                    | <b>27 792</b>  | <b>18 107</b>  |
| <b>Passif au titre des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs (note 14)</b> | <b>69 847</b>  | <b>65 881</b>  |
|                                                                                                    | <b>97 639</b>  | <b>83 988</b>  |
| <b>AVOIR</b>                                                                                       | <b>68 759</b>  | <b>63 610</b>  |
|                                                                                                    | <b>166 398</b> | <b>147 598</b> |

**ENGAGEMENTS (note 12)**

**ÉVENTUALITÉS (note 13)**

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Diane Lemieux, présidente-directrice générale

Robert Brown, administrateur

## FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

### Flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                                                | 2010     | 2009     |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>                                                |          |          |
| Excédent des revenus sur les dépenses                                          | 5 149    | 1 862    |
| Ajustements pour :                                                             |          |          |
| Amortissement – immobilisations corporelles                                    | 1 655    | 1 763    |
| Amortissement – actifs incorporels                                             | 820      | 679      |
| Radiation d'immobilisations corporelles                                        | 237      | 7        |
| Radiation d'actifs incorporels                                                 | 2 027    | –        |
| Augmentation des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs | 11 104   | 7 649    |
|                                                                                | 20 992   | 11 960   |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9.1)      | (1 328)  | (404)    |
|                                                                                | 19 664   | 11 556   |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>                                              |          |          |
| Dépôt à terme                                                                  | (10 115) | –        |
| Variation nette des placements                                                 | 8 845    | (19 378) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                      | (21 844) | (4 558)  |
| Acquisition d'actifs incorporels                                               | (4 564)  | (3 783)  |
|                                                                                | (27 678) | (27 719) |
| <b>DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>            | (8 014)  | (16 163) |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>                        | 12 119   | 28 282   |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 6.1)</b>             | 4 105    | 12 119   |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

### Actif net disponible pour le service des prestations

au 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                                           | 2010              | 2010                     | 2010                    | 2010              | 2009              |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                           | COMPTE<br>GÉNÉRAL | COMPTE<br>COMPLÉMENTAIRE | COMPTE DES<br>RETRAITÉS | TOTAL             | TOTAL             |
| <b>ACTIF</b>                                                              |                   |                          |                         |                   |                   |
| <b>Placements</b>                                                         |                   |                          |                         |                   |                   |
| Fonds confiés à la Caisse de dépôt<br>et placement du Québec (note 6.2)   | 3 284 341         | 3 766 021                | 4 986 713               | 12 037 075        | 10 491 629        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)                        | –                 | 333                      | –                       | 333               | 6 563             |
| Placements et revenus courus (note 6.1)                                   | –                 | 6 410                    | –                       | 6 410             | 46 486            |
|                                                                           | 3 284 341         | 3 772 764                | 4 986 713               | 12 043 818        | 10 544 678        |
| <b>Créances</b>                                                           |                   |                          |                         |                   |                   |
| Cotisations des salariés à recevoir                                       | 12                | 23 825                   | –                       | 23 837            | 20 829            |
| Cotisations des employeurs à recevoir                                     | 26 153            | 16 731                   | –                       | 42 884            | 36 963            |
| Cotisations de réciprocité à recevoir                                     | 899               | 1 418                    | –                       | 2 317             | –                 |
| Rentes payées d'avance                                                    | –                 | –                        | 42 415                  | 42 415            | –                 |
| Transfert à recevoir du compte général                                    | –                 | –                        | 20 777                  | –                 | –                 |
| Transfert à recevoir du compte complémentaire                             | –                 | –                        | 7 642                   | –                 | –                 |
|                                                                           | 3 311 405         | 3 814 738                | 5 057 547               | 12 155 271        | 10 602 470        |
| <b>PASSIF</b>                                                             |                   |                          |                         |                   |                   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)                        | 744               | –                        | 2 551                   | 3 295             | –                 |
| Placements et revenus courus (note 6.1)                                   | 8 812             | –                        | 51 380                  | 60 192            | –                 |
| Créditeurs                                                                | 16 546            | 1 746                    | –                       | 18 292            | 2 847             |
| Cotisations à rembourser après retraite                                   | –                 | 30 725                   | –                       | 30 725            | 30 634            |
| Rentes et prestations forfaitaires à payer                                | 7 123             | 4 055                    | 1 899                   | 13 077            | 12 728            |
| Transferts à payer au compte des retraités                                | 20 777            | 7 642                    | –                       | –                 | –                 |
|                                                                           | 54 002            | 44 168                   | 55 830                  | 125 581           | 46 209            |
| <b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR<br/>LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 10)</b> | <b>3 257 403</b>  | <b>3 770 570</b>         | <b>5 001 717</b>        | <b>12 029 690</b> | <b>10 556 261</b> |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

#### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Diane Lemieux, présidente-directrice générale  
Robert Brown, administrateur

## RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

### Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

de l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                                                | 2010              | 2010                     | 2010                    | 2010       | 2009       |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------|-------------------------|------------|------------|
|                                                                                | COMPTE<br>GÉNÉRAL | COMPTE<br>COMPLÉMENTAIRE | COMPTE DES<br>RETRAITÉS | TOTAL      | TOTAL      |
| <b>AUGMENTATION DE L'ACTIF</b>                                                 |                   |                          |                         |            |            |
| Cotisations des salariés (note 10.3)                                           | 1 143             | 275 198                  | –                       | 276 341    | 251 780    |
| Cotisations des employeurs (note 10.3)                                         | 293 889           | 180 152                  | –                       | 474 041    | 436 122    |
| Cotisations de réciprocité (note 10.3)                                         | 4 127             | 6 334                    | –                       | 10 461     | 8 926      |
| Cotisations après retraite                                                     | –                 | 30 413                   | –                       | 30 413     | 30 319     |
| Revenus de placements                                                          | 109 830           | 116 575                  | 165 804                 | 392 209    | 399 393    |
| Gain net non réalisé des placements                                            | 275 611           | 291 385                  | 416 219                 | 983 215    | 208 924    |
| Transfert du compte général                                                    | –                 | –                        | 349 435                 | –          | –          |
| Transfert du compte complémentaire                                             | –                 | –                        | 115 046                 | –          | –          |
|                                                                                | 684 600           | 900 057                  | 1 046 504               | 2 166 680  | 1 335 464  |
| <b>DIMINUTION DE L'ACTIF</b>                                                   |                   |                          |                         |            |            |
| Rentes et prestations forfaitaires                                             | 34 580            | 16 912                   | 574 652                 | 626 144    | 600 450    |
| Remboursement des heures après retraite                                        | –                 | 30 239                   | –                       | 30 239     | 30 263     |
| Dépenses imputées<br>par le Fonds général d'administration                     | 25 485            | 192                      | –                       | 25 677     | 24 372     |
| Biens non réclamés transférables<br>au ministère du Revenu                     | 11 000            | –                        | –                       | 11 000     | 500        |
| Transferts au compte des retraités                                             | 349 435           | 115 046                  | –                       | –          | –          |
| Dépenses administratives                                                       | 191               | –                        | –                       | 191        | 222        |
|                                                                                | 420 691           | 162 389                  | 574 652                 | 693 251    | 655 807    |
| <b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET</b>                                             | 263 909           | 737 668                  | 471 852                 | 1 473 429  | 679 657    |
| <b>ACTIF NET DISPONIBLE<br/>POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS –<br/>AU DÉBUT</b> | 2 993 494         | 3 032 902                | 4 529 865               | 10 556 261 | 9 876 604  |
| <b>ACTIF NET DISPONIBLE<br/>POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS –<br/>À LA FIN</b> | 3 257 403         | 3 770 570                | 5 001 717               | 12 029 690 | 10 556 261 |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## RÉGIMES D'ASSURANCE

### Bilan

au 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                                | 2010                          | 2009    | 2010                                   | 2009   | 2010    | 2009    |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------|----------------------------------------|--------|---------|---------|
|                                                                | RÉGIME D'ASSURANCE<br>DE BASE |         | RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES<br>D'ASSURANCE |        | TOTAL   | TOTAL   |
| <b>ACTIF</b>                                                   |                               |         |                                        |        |         |         |
| Trésorerie et équivalents<br>de trésorerie (note 6.1)          | 5 987                         | 14 742  | 504                                    | 828    | 6 491   | 15 570  |
| Placements et revenus courus<br>(note 6.1)                     | 745 868                       | 646 568 | 56 718                                 | 48 604 | 802 586 | 695 172 |
| Contributions des employeurs<br>à recevoir                     | 25 487                        | 22 293  | 1 914                                  | 1 043  | 27 401  | 23 336  |
| Contributions de réciprocité<br>à recevoir                     | 776                           | –       | 24                                     | –      | 800     | –       |
| Actifs liés aux instruments<br>financiers dérivés (note 15)    | 1 888                         | 385     | 145                                    | 31     | 2 033   | 416     |
|                                                                | 780 006                       | 683 988 | 59 305                                 | 50 506 | 839 311 | 734 494 |
| <b>PASSIF</b>                                                  |                               |         |                                        |        |         |         |
| Créditeurs                                                     | 14 396                        | 11 973  | 160                                    | 39     | 14 556  | 12 012  |
| Contributions perçues d'avance<br>pour couvertures éventuelles | 181 443                       | 167 369 | 11 688                                 | 10 625 | 193 131 | 177 994 |
| Cotisations volontaires des salariés<br>reportées              | 14 115                        | 13 679  | –                                      | –      | 14 115  | 13 679  |
| Contributions des employeurs<br>reportées                      | 227 378                       | 209 018 | 14 778                                 | 11 571 | 242 156 | 220 589 |
| Passifs actuariels (note 11)                                   | 95 254                        | 86 766  | –                                      | –      | 95 254  | 86 766  |
|                                                                | 532 586                       | 488 805 | 26 626                                 | 22 235 | 559 212 | 511 040 |
| <b>AVOIR (note 17)</b>                                         | 247 420                       | 195 183 | 32 679                                 | 28 271 | 280 099 | 223 454 |
|                                                                | 780 006                       | 683 988 | 59 305                                 | 50 506 | 839 311 | 734 494 |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Diane Lemieux, présidente-directrice générale  
Robert Brown, administrateur

## RÉGIMES D'ASSURANCE

### Évolution de l'avoir

de l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                                   | 2010                          | 2009    | 2010                                   | 2009   | 2010    | 2009    |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------|----------------------------------------|--------|---------|---------|
|                                                                   | RÉGIME D'ASSURANCE<br>DE BASE |         | RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES<br>D'ASSURANCE |        | TOTAL   | TOTAL   |
| <b>AUGMENTATION DE L'AVOIR</b>                                    |                               |         |                                        |        |         |         |
| Contributions des employeurs                                      | 253 546                       | 244 547 | 12 515                                 | 12 278 | 266 061 | 256 825 |
| Revenus de placements                                             | 27 398                        | 12 592  | 2 080                                  | 1 028  | 29 478  | 13 620  |
| Cotisations volontaires des salariés                              | 27 494                        | 24 648  | –                                      | –      | 27 494  | 24 648  |
| Contributions de réciprocité                                      | 3 422                         | 3 250   | 301                                    | 459    | 3 723   | 3 709   |
| Gain net non réalisé des placements                               | 20 636                        | 63 356  | 1 556                                  | 5 352  | 22 192  | 68 708  |
| Plus-value des actifs liés<br>aux instruments financiers dérivés  | 1 503                         | –       | 114                                    | –      | 1 617   | –       |
| Primes reçues des régimes<br>supplémentaires d'assurance          | 11 516                        | 13 727  | –                                      | –      | –       | –       |
|                                                                   | 345 515                       | 362 120 | 16 566                                 | 19 117 | 350 565 | 367 510 |
| <b>DIMINUTION DE L'AVOIR</b>                                      |                               |         |                                        |        |         |         |
| Réclamations                                                      | 275 470                       | 263 947 | –                                      | –      | 275 470 | 263 947 |
| Augmentation des passifs actuariels                               | 8 488                         | 12 193  | –                                      | –      | 8 488   | 12 193  |
| Taxe sur le capital                                               | 6 201                         | 5 718   | 354                                    | 276    | 6 555   | 5 994   |
| Frais de gestion de réclamations<br>et primes                     | 3 119                         | 3 074   | –                                      | –      | 3 119   | 3 074   |
| Dépenses imputées par le Fonds<br>général d'administration        | –                             | –       | 288                                    | 343    | 288     | 343     |
| Primes d'assurance versées<br>au régime de base                   | –                             | –       | 11 516                                 | 13 727 | –       | –       |
| Moins-value des actifs liés<br>aux instruments financiers dérivés | –                             | 224     | –                                      | 19     | –       | 243     |
|                                                                   | 293 278                       | 285 156 | 12 158                                 | 14 365 | 293 920 | 285 794 |
| <b>AUGMENTATION DE L'AVOIR</b>                                    | 52 237                        | 76 964  | 4 408                                  | 4 752  | 56 645  | 81 716  |
| <b>AVOIR AU DÉBUT</b>                                             | 195 183                       | 118 219 | 28 271                                 | 23 519 | 223 454 | 141 738 |
| <b>AVOIR À LA FIN</b>                                             | 247 420                       | 195 183 | 32 679                                 | 28 271 | 280 099 | 223 454 |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

### Résultats et évolution de l'avoir

de l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                                              | 2010           | 2009           |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>REVENUS</b>                                                               |                |                |
| Contributions des employeurs                                                 | 22 123         | 20 798         |
| Revenus de placements                                                        | 5 844          | 2 486          |
| Gain net non réalisé des placements                                          | 4 829          | 16 949         |
| Plus-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés                | 372            | –              |
| Amortissement de la subvention des matériaux réutilisables pour la formation | 18             | 18             |
| Gain à la cession de matériaux réutilisables pour la formation               | –              | 1              |
|                                                                              | <b>33 186</b>  | <b>40 252</b>  |
| <b>DÉPENSES</b>                                                              |                |                |
| Activités de formation                                                       | 12 579         | 12 799         |
| Incentifs versés à la clientèle                                              | 8 953          | 10 090         |
| Amortissement des matériaux réutilisables pour la formation                  | 235            | 255            |
| Contribution au Comité de gestion de l'utilisation du Fonds de formation     | 2 835          | 2 595          |
| Virements au Fonds général d'administration                                  | 2 117          | 1 833          |
| Moins-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés               | –              | 79             |
| Frais de développement                                                       | 16             | –              |
| Assurances                                                                   | 3              | –              |
|                                                                              | <b>26 738</b>  | <b>27 651</b>  |
| <b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>                                 | <b>6 448</b>   | <b>12 601</b>  |
| <b>AVOIR AU DÉBUT</b>                                                        | <b>147 787</b> | <b>135 186</b> |
| <b>AVOIR À LA FIN</b>                                                        | <b>154 235</b> | <b>147 787</b> |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

### Bilan

au 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                          | 2010    | 2009    |
|----------------------------------------------------------|---------|---------|
| <b>ACTIF</b>                                             |         |         |
| <b>À court terme</b>                                     |         |         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)       | 947     | 1 912   |
| Placements et revenus courus (note 6.1)                  | 151 371 | 141 498 |
| Contributions des employeurs à recevoir                  | 1 858   | 1 612   |
| Débiteurs                                                | 61      | 469     |
| Frais payés d'avance                                     | 305     | 2 907   |
| Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 15) | 478     | 106     |
|                                                          | 155 020 | 148 504 |
| Matériaux réutilisables pour la formation (note 7.2)     | 486     | 660     |
| Unité mobile de formation (note 7.2)                     | 559     | 30      |
|                                                          | 156 065 | 149 194 |
| <b>PASSIF</b>                                            |         |         |
| <b>À court terme</b>                                     |         |         |
| Créditeurs                                               | 229     | 51      |
| Activités de formation à payer                           | 1 574   | 1 311   |
| Subvention reportée                                      | 27      | 45      |
|                                                          | 1 830   | 1 407   |
| <b>AVOIR</b>                                             | 154 235 | 147 787 |
|                                                          | 156 065 | 149 194 |

### ENGAGEMENTS (note 12)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Diane Lemieux, présidente-directrice générale  
Robert Brown, administrateur

## PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

### Résultats et évolution de l'avoir

de l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                                              | 2010          | 2009          |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>REVENUS</b>                                                               |               |               |
| Contributions des employeurs                                                 | 6 521         | 5 833         |
| Revenus de placements                                                        | 1 106         | 491           |
| Gain net non réalisé des placements                                          | 937           | 3 162         |
| Plus-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés                | 73            | –             |
| Amortissement de la subvention des matériaux réutilisables pour la formation | 4             | 4             |
| Gain à la cession de matériaux réutilisables pour la formation               | –             | 1             |
|                                                                              | <b>8 641</b>  | <b>9 491</b>  |
| <b>DÉPENSES</b>                                                              |               |               |
| Activités de formation                                                       | 2 541         | 2 676         |
| Incentifs versés à la clientèle                                              | 2 518         | 2 721         |
| Amortissement des matériaux réutilisables pour la formation                  | 32            | 30            |
| Contribution au Comité du plan de formation                                  | 981           | 1 155         |
| Virements au Fonds général d'administration                                  | 522           | 432           |
| Moins-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés               | –             | 15            |
|                                                                              | <b>6 594</b>  | <b>7 029</b>  |
| <b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>                                 | <b>2 047</b>  | <b>2 462</b>  |
| <b>AVOIR AU DÉBUT</b>                                                        | <b>28 105</b> | <b>25 643</b> |
| <b>AVOIR À LA FIN</b>                                                        | <b>30 152</b> | <b>28 105</b> |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

### Bilan

au 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                          | 2010          | 2009   |
|----------------------------------------------------------|---------------|--------|
| <b>ACTIF</b>                                             |               |        |
| <b>À court terme</b>                                     |               |        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)       | 134           | 251    |
| Placements et revenus courus (note 6.1)                  | 28 235        | 26 299 |
| Contributions des employeurs à recevoir                  | 504           | 459    |
| Débiteurs                                                | 68            | 31     |
| Frais payés d'avance                                     | 1 330         | 1 269  |
| Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 15) | 93            | 20     |
|                                                          | <b>30 364</b> | 28 329 |
| Matériaux réutilisables pour la formation (note 7.2)     | 86            | 101    |
|                                                          | <b>30 450</b> | 28 430 |
| <b>PASSIF</b>                                            |               |        |
| <b>À court terme</b>                                     |               |        |
| Créditeurs                                               | 21            | 12     |
| Activités de formation à payer                           | 271           | 303    |
| Subvention reportée                                      | 6             | 10     |
|                                                          | <b>298</b>    | 325    |
| <b>AVOIR</b>                                             | <b>30 152</b> | 28 105 |
|                                                          | <b>30 450</b> | 28 430 |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Diane Lemieux, présidente-directrice générale  
Robert Brown, administrateur

## FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

### Actif et passif

au 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                            | 2010           | 2009           |
|------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>ACTIF</b>                                               |                |                |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)         | 7 242          | 23 216         |
| Placements et revenus courus (note 6.1)                    | 278 235        | 238 338        |
| Indemnités à recevoir des employeurs                       | 48 180         | 40 957         |
| Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 15)   | 123            | 26             |
|                                                            | <b>333 780</b> | <b>302 537</b> |
| <b>PASSIF</b>                                              |                |                |
| Créditeurs                                                 | 2 483          | 1 639          |
| Indemnités à verser aux salariés                           | 326 973        | 298 246        |
| Revenus de placements sur indemnités à verser aux salariés | 1 469          | 1 319          |
| Gain net non réalisé sur placements                        | 2 855          | 1 333          |
|                                                            | <b>333 780</b> | <b>302 537</b> |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Diane Lemieux, présidente-directrice générale  
Robert Brown, administrateur

## FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

### Évolution de l'actif et du passif

de l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                                                          | 2010    | 2009    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| <b>AUGMENTATION</b>                                                                      |         |         |
| Indemnités perçues                                                                       | 578 201 | 521 071 |
| Revenus de placements                                                                    | 5 107   | 5 821   |
| Plus-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés                            | 97      | –       |
| Gain net non réalisé sur placements                                                      | 1 522   | 1 333   |
| Augmentation des créditeurs                                                              | 844     | 139     |
|                                                                                          | 585 771 | 528 364 |
| <b>DIMINUTION</b>                                                                        |         |         |
| Moins-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés                           | –       | 24      |
| Versements d'indemnités aux salariés                                                     | 549 293 | 501 034 |
| Revenus de placements sur indemnités versés aux salariés                                 | 2 731   | 5 303   |
| Virement au Fonds général d'administration – revenus d'intérêts                          | 2 312   | 2 462   |
| Virement au Fonds général d'administration d'indemnités non identifiées ou non réclamées | 192     | 155     |
|                                                                                          | 554 528 | 508 978 |
| <b>AUGMENTATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF</b>                                              | 31 243  | 19 386  |
| <b>ACTIF ET PASSIF AU DÉBUT</b>                                                          | 302 537 | 283 151 |
| <b>ACTIF ET PASSIF À LA FIN</b>                                                          | 333 780 | 302 537 |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

### Actif et passif

au 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                    | 2010         | 2009         |
|----------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>ACTIF</b>                                       |              |              |
| Placements et revenus courus (note 6.1)            | 1 471        | 1 232        |
| Réclamations des employeurs à recevoir             | 2 125        | 2 095        |
| Débiteurs                                          | 13           | 51           |
|                                                    | <b>3 609</b> | <b>3 378</b> |
| <b>PASSIF</b>                                      |              |              |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1) | 270          | 152          |
| Créditeurs                                         | 45           | 105          |
| Réclamations à verser aux salariés                 | 3 294        | 3 121        |
|                                                    | <b>3 609</b> | <b>3 378</b> |

### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Diane Lemieux, présidente-directrice générale  
Robert Brown, administrateur

### Évolution de l'actif et du passif

de l'exercice clos le 31 décembre

|                                                                                       | 2010         | 2009         |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>AUGMENTATION</b>                                                                   |              |              |
| Réclamations perçues des employeurs                                                   | 2 376        | 2 955        |
| Revenus de placements                                                                 | 10           | 18           |
| Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie                               | 118          | 152          |
| Augmentation de créditeurs                                                            | –            | 64           |
|                                                                                       | <b>2 504</b> | <b>3 189</b> |
| <b>DIMINUTION</b>                                                                     |              |              |
| Diminution de créditeurs                                                              | 60           | –            |
| Réclamations versées aux salariés                                                     | 2 182        | 2 473        |
| Virement au Fonds général d'administration – réclamations de salaires non identifiées | 31           | 18           |
|                                                                                       | <b>2 273</b> | <b>2 491</b> |
| <b>AUGMENTATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF</b>                                           | <b>231</b>   | <b>698</b>   |
| <b>ACTIF ET PASSIF AU DÉBUT</b>                                                       | <b>3 378</b> | <b>2 680</b> |
| <b>ACTIF ET PASSIF À LA FIN</b>                                                       | <b>3 609</b> | <b>3 378</b> |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE COTISATIONS PATRONALES

### Actif et passif

au 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                    | 2010         | 2009         |
|----------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>ACTIF</b>                                       |              |              |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1) | 87           | 156          |
| Placements et revenus courus (note 6.1)            | 1 677        | 1 048        |
| Cotisations des employeurs à recevoir              | 786          | 635          |
| Avances sur cotisations                            | 130          | 130          |
|                                                    | <b>2 680</b> | <b>1 969</b> |
| <b>PASSIF</b>                                      |              |              |
| Créditeurs                                         | 36           | 11           |
| Cotisations des employeurs à remettre              | 2 644        | 1 958        |
|                                                    | <b>2 680</b> | <b>1 969</b> |

### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Diane Lemieux, présidente-directrice générale  
Robert Brown, administrateur

### Évolution de l'actif et du passif

de l'exercice clos le 31 décembre

|                                                                    | 2010          | 2009          |
|--------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>AUGMENTATION</b>                                                |               |               |
| Cotisations des employeurs                                         | 13 814        | 10 624        |
| Revenus de placements                                              | 13            | 14            |
| Augmentation des créditeurs                                        | 25            | –             |
|                                                                    | <b>13 852</b> | <b>10 638</b> |
| <b>DIMINUTION</b>                                                  |               |               |
| Diminution de créditeurs                                           | –             | 5             |
| Remises de cotisations                                             | 13 128        | 10 750        |
| Virement au Fonds général d'administration – revenus de placements | 13            | 14            |
|                                                                    | <b>13 141</b> | <b>10 769</b> |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF ET DU PASSIF</b>           | <b>711</b>    | <b>(131)</b>  |
| <b>ACTIF ET PASSIF AU DÉBUT</b>                                    | <b>1 969</b>  | <b>2 100</b>  |
| <b>ACTIF ET PASSIF À LA FIN</b>                                    | <b>2 680</b>  | <b>1 969</b>  |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

### Actif et passif

au 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                    | 2010          | 2009          |
|----------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>ACTIF</b>                                       |               |               |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1) | 91            | 751           |
| Placements et revenus courus (note 6.1)            | 7 144         | 5 397         |
| Cotisations des salariés à recevoir                | 5 967         | 5 021         |
| Avances sur cotisations                            | 1 712         | 1 712         |
|                                                    | <b>14 914</b> | <b>12 881</b> |
| <b>PASSIF</b>                                      |               |               |
| Créditeurs                                         | 256           | 164           |
| Cotisations des salariés à remettre                | 14 658        | 12 717        |
|                                                    | <b>14 914</b> | <b>12 881</b> |

### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Diane Lemieux, présidente-directrice générale  
Robert Brown, administrateur

### Évolution de l'actif et du passif

de l'exercice clos le 31 décembre

|                                                                     | 2010          | 2009           |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|
| <b>AUGMENTATION</b>                                                 |               |                |
| Cotisations des salariés                                            | 71 285        | 65 503         |
| Augmentation des créditeurs                                         | 92            | –              |
| Revenus de placements                                               | 50            | 78             |
|                                                                     | <b>71 427</b> | <b>65 581</b>  |
| <b>DIMINUTION</b>                                                   |               |                |
| Diminution de créditeurs                                            | –             | 35             |
| Remises de cotisations                                              | 69 344        | 66 807         |
| Virements au Fonds général d'administration – revenus de placements | 50            | 78             |
|                                                                     | <b>69 394</b> | <b>66 920</b>  |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF ET DU PASSIF</b>            | <b>2 033</b>  | <b>(1 339)</b> |
| <b>ACTIF ET PASSIF AU DÉBUT</b>                                     | <b>12 881</b> | <b>14 220</b>  |
| <b>ACTIF ET PASSIF À LA FIN</b>                                     | <b>14 914</b> | <b>12 881</b>  |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES

### Actif et passif

au 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                    | 2010       | 2009       |
|----------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>ACTIF</b>                                       |            |            |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1) | 12         | 29         |
| Placements et revenus courus (note 6.1)            | 235        | 195        |
| Contributions des employeurs à recevoir            | 88         | 81         |
|                                                    | <b>335</b> | <b>305</b> |
| <b>PASSIF</b>                                      |            |            |
| Créditeurs                                         | 3          | 2          |
| Contributions des employeurs à remettre            | 332        | 303        |
|                                                    | <b>335</b> | <b>305</b> |

### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Diane Lemieux, présidente-directrice générale  
Robert Brown, administrateur

### Évolution de l'actif et du passif

de l'exercice clos le 31 décembre

|                                                          | 2010         | 2009         |
|----------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>AUGMENTATION</b>                                      |              |              |
| Augmentation des créditeurs                              | 1            | 2            |
| Contributions des employeurs                             | 1 148        | 1 012        |
| Revenus de placements                                    | 2            | 2            |
|                                                          | <b>1 151</b> | <b>1 016</b> |
| <b>DIMINUTION</b>                                        |              |              |
| Remises de contributions                                 | 1 121        | 1 025        |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF ET DU PASSIF</b> | <b>30</b>    | <b>(9)</b>   |
| <b>ACTIF ET PASSIF AU DÉBUT</b>                          | <b>305</b>   | <b>314</b>   |
| <b>ACTIF ET PASSIF À LA FIN</b>                          | <b>335</b>   | <b>305</b>   |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE COTISATIONS À LA CAISSE D'ÉDUCATION SYNDICALE

### Actif et passif

au 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                    | 2010       | 2009       |
|----------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>ACTIF</b>                                       |            |            |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1) | 12         | 28         |
| Placements et revenus courus (note 6.1)            | 231        | 189        |
| Cotisations des salariés à recevoir                | 176        | 154        |
|                                                    | <b>419</b> | <b>371</b> |
| <b>PASSIF</b>                                      |            |            |
| Créditeurs                                         | 7          | 4          |
| Cotisations des salariés à remettre                | 412        | 367        |
|                                                    | <b>419</b> | <b>371</b> |

### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Diane Lemieux, présidente-directrice générale  
Robert Brown, administrateur

### Évolution de l'actif et du passif

de l'exercice clos le 31 décembre

|                                                                    | 2010         | 2009         |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>AUGMENTATION</b>                                                |              |              |
| Augmentation des créditeurs                                        | 3            | 4            |
| Cotisations des salariés                                           | 2 090        | 1 990        |
| Revenus de placements                                              | 2            | 2            |
|                                                                    | <b>2 095</b> | <b>1 996</b> |
| <b>DIMINUTION</b>                                                  |              |              |
| Remises de cotisations                                             | 2 045        | 2 030        |
| Virement au Fonds général d'administration – revenus de placements | 2            | 2            |
|                                                                    | <b>2 047</b> | <b>2 032</b> |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF ET DU PASSIF</b>           | <b>48</b>    | <b>(36)</b>  |
| <b>ACTIF ET PASSIF AU DÉBUT</b>                                    | <b>371</b>   | <b>407</b>   |
| <b>ACTIF ET PASSIF À LA FIN</b>                                    | <b>419</b>   | <b>371</b>   |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

### Bilan

au 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                    | 2010         | 2009         |
|----------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>ACTIF</b>                                       |              |              |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1) | 202          | 521          |
| Placements et revenus courus (note 6.1)            | 4 218        | 3 642        |
| Contributions des employeurs à recevoir            | 284          | 248          |
| Recouvrement d'indemnités à recevoir (note 5)      | 1 372        | 1 177        |
|                                                    | <b>6 076</b> | <b>5 588</b> |
| <b>PASSIF</b>                                      |              |              |
| Créditeurs                                         | 10           | 8            |
| Indemnités à verser aux salariés (note 5)          | 3 802        | 2 561        |
|                                                    | <b>3 812</b> | <b>2 569</b> |
| <b>AVOIR (note 5)</b>                              | <b>2 264</b> | <b>3 019</b> |
|                                                    | <b>6 076</b> | <b>5 588</b> |

### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Diane Lemieux, présidente-directrice générale  
Robert Brown, administrateur

### Évolution de l'avoir

de l'exercice clos le 31 décembre

|                                                                    | 2010         | 2009         |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>AUGMENTATION DE L'AVOIR</b>                                     |              |              |
| Contributions des employeurs                                       | 2 665        | 2 463        |
| Recouvrement d'indemnités (note 5)                                 | 732          | 571          |
| Pénalités                                                          | 130          | 151          |
| Revenus de placements                                              | 37           | 68           |
|                                                                    | <b>3 564</b> | <b>3 253</b> |
| <b>DIMINUTION DE L'AVOIR</b>                                       |              |              |
| Indemnités versées aux salariés (note 5)                           | 4 282        | 3 736        |
| Virement au Fonds général d'administration – revenus de placements | 37           | 68           |
|                                                                    | <b>4 319</b> | <b>3 804</b> |
| <b>DIMINUTION DE L'AVOIR</b>                                       | <b>(755)</b> | <b>(551)</b> |
| <b>AVOIR AU DÉBUT</b>                                              | <b>3 019</b> | <b>3 570</b> |
| <b>AVOIR À LA FIN</b>                                              | <b>2 264</b> | <b>3 019</b> |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE QUALIFICATION

### Bilan

au 31 décembre (en milliers de dollars)

|                                                    | 2010  | 2009  |
|----------------------------------------------------|-------|-------|
| <b>ACTIF</b>                                       |       |       |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1) | 254   | 622   |
| Placements et revenus courus (note 6.1)            | 4 883 | 4 189 |
| Contributions des employeurs à recevoir            | 34    | 38    |
|                                                    | 5 171 | 4 849 |
| <b>PASSIF</b>                                      |       |       |
| Créditeurs                                         | 1     | 1     |
| Indemnités à verser aux salariés                   | 20    | 21    |
|                                                    | 21    | 22    |
| <b>AVOIR (note 18)</b>                             | 5 150 | 4 827 |
|                                                    | 5 171 | 4 849 |

### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Diane Lemieux, présidente-directrice générale  
Robert Brown, administrateur

### Évolution de l'avoir

de l'exercice clos le 31 décembre

|                                         | 2010  | 2009  |
|-----------------------------------------|-------|-------|
| <b>AUGMENTATION DE L'AVOIR</b>          |       |       |
| Contributions des employeurs            | 499   | 474   |
| Revenus de placements                   | 33    | 61    |
|                                         | 532   | 535   |
| <b>DIMINUTION DE L'AVOIR</b>            |       |       |
| Indemnités versées aux salariés         | 209   | 268   |
| Perte nette non réalisée sur placements | –     | 1     |
|                                         | 209   | 269   |
| <b>AUGMENTATION DE L'AVOIR</b>          | 323   | 266   |
| <b>AVOIR AU DÉBUT</b>                   | 4 827 | 4 561 |
| <b>AVOIR À LA FIN</b>                   | 5 150 | 4 827 |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

# NOTES AFFÉRENTES

## AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

(Tous les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)

### 1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la construction du Québec (CCQ), constituée en vertu de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (L.R.Q., chapitre R-20), est une personne morale au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution des conventions collectives propres à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que de la formation professionnelle et de la gestion de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction. À cette fin, la CCQ administre onze fonds, un régime de retraite interentreprises et des régimes d'assurance.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la CCQ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

### 2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES

#### 2.1 FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Ce fonds est établi pour rendre compte des opérations que la CCQ exerce dans l'application des conventions collectives conclues en vertu de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

#### 2.2 RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

La description fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec («Régime supplémentaire de rentes»). Pour obtenir des renseignements plus complets, les lecteurs devront se reporter au *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* (R-20, r. 14.01). Ce règlement est publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

#### Généralités

Il s'agit d'un régime de retraite interentreprises qui a été élaboré par le Comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction. En vertu du Régime supplémentaire de rentes, les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Il est enregistré conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (L.R.Q., chapitre R-15.1), au numéro 25299.

Une caisse de retraite est établie pour recevoir les cotisations des participants et des employeurs, et pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du Régime supplémentaire de rentes. Il est constitué de trois comptes distincts : le compte général, le compte complémentaire et le compte des retraités.

Jusqu'au 25 décembre 2004, le compte général était alimenté par les cotisations des employeurs et des participants en vertu d'une formule générale applicable à tous les participants. Il constituait une disposition à prestations déterminées et prévoyait l'accumulation de crédits de rentes sur la base des heures travaillées ajustées. Depuis le 26 décembre 2004, le compte général est alimenté uniquement par les cotisations des employeurs pour services passés. Ces cotisations sont versées pour amortir le déficit actuariel du Régime supplémentaire de rentes.

Le compte général assume les dépenses imputées par le Fonds général d'administration concernant l'administration du Régime supplémentaire de rentes et du régime d'assurance de base ainsi que les autres dépenses administratives du compte des retraités. Le compte complémentaire constitue une disposition à cotisations déterminées, et la rente payable est égale au montant de la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite. Jusqu'au 25 décembre 2004, le compte complémentaire recevait les cotisations versées par les participants selon des formules propres à chaque métier ou occupation. Depuis le 26 décembre 2004, il reçoit les cotisations des employeurs pour services courants, les cotisations des participants en vertu de la formule générale applicable à tous les participants ainsi que celles versées selon des formules propres à chaque métier ou occupation.

Les comptes général et complémentaire pourvoient au paiement de la prestation payable à l'occasion du décès ou du départ d'un participant non retraité. Lors de la retraite d'un participant, une partie de l'actif des deux comptes est transférée au compte des retraités, afin de pourvoir à la constitution de la rente viagère payable au retraité ou à son conjoint.

Le compte des retraités bénéficie des revenus de son actif propre.

### Politique de capitalisation

Au sens de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (L.R.Q., chapitre R-15.1), il n'y a aucun promoteur du Régime supplémentaire de rentes, car ce dernier a été créé en vertu du *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* (R-20, r. 14.01). Ce règlement vise à donner effet à des clauses des conventions collectives de l'industrie de la construction, dont la CCQ doit assurer l'application.

Conformément à l'article 118 de ce règlement, la CCQ fait évaluer le Régime supplémentaire de rentes par un actuaire externe, au plus tard trois ans après la dernière évaluation. L'évaluation entre en vigueur le 31 décembre de l'année. L'opinion actuarielle vaut pour les trois années qui suivent la date d'entrée en vigueur de l'évaluation. L'approche préconisée pour se prémunir contre les fluctuations du rendement de l'actif et les ajustements des hypothèses économiques et démographiques est l'utilisation d'une réserve pour fluctuations économiques pour le compte général et d'une réserve pour indexations futures pour le compte des retraités.

Les objectifs de l'évaluation actuarielle sont les suivants : recommander, s'il y a lieu, un ajustement de la répartition de la cotisation patronale totale entre la cotisation patronale pour services passés et celle pour services courants, et recommander un ajustement, s'il y a lieu, des rentes de base accumulées et des rentes en cours de paiement à la date d'entrée en vigueur de l'évaluation. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires externes à la CCQ sous la responsabilité de la direction (voir notes 10.1 et 10.2).

### Prestations de retraite

Le participant acquiert le droit à une rente de retraite sans réduction à l'âge de 65 ans ; à l'âge de 60 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 70 ; à l'âge de 55 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 80, et si la somme de son âge et de ses années de service atteint ou dépasse 80.

Dans le cas d'un participant âgé de 55 ans dont la somme de l'âge et du total de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 80, mais dont la somme de l'âge et des années de service est inférieure à 80, sa rente n'est pas réduite, sauf pour la portion relative à des heures travaillées après 1991, qui est réduite de 0,25 % par mois compris entre la date de sa retraite et la date la plus rapprochée entre celle à laquelle la somme de son âge et de ses années de service aurait atteint 80 s'il avait continué d'accumuler des années de service, et celle où il aurait atteint l'âge de 60 ans.

Le participant acquiert le droit à une rente de retraite anticipée avec réduction actuarielle à l'âge de 55 ans, ou à l'âge de 50 ans si la somme de son âge et du total de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 60.

Le participant prenant sa retraite avant 65 ans peut choisir de recevoir une rente majorée, pour ensuite recevoir une rente réduite à compter de l'âge de 65 ans.

Les rentes sont sujettes à des ajustements déterminés par la CCQ à la suite d'une évaluation actuarielle du Régime supplémentaire de rentes.

### Prestations d'invalidité

Tout participant aux prises avec une invalidité totale, qui a accumulé au moins 21 000 heures travaillées et a atteint l'âge de 50 ans, est admissible à la retraite pour invalidité à compter de la 53<sup>e</sup> semaine suivant le début de son invalidité. Le cas échéant, la rente payable en vertu du compte général, pour services antérieurs au 26 décembre 2004 est réduite de 0,25 % par mois compris entre la date de retraite du participant et la date la plus rapprochée à laquelle il aurait été admissible à une rente de retraite sans réduction. La rente payable en vertu du compte complémentaire est égale à la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite. La rente d'invalidité totale demeure payable même si l'invalidité cesse.

### Prestations au décès

Lors du décès d'un participant non retraité, son conjoint survivant admissible reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle de la rente constituée par le participant.

Lorsqu'un retraité décède avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 100 % de la rente que recevait le retraité, et ce, jusqu'à ce qu'un total de 60 versements mensuels aient été versés au retraité et à son conjoint. Par la suite, la rente payable au conjoint est réduite à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint a renoncé à la rente réversible à 60 % au moment de la retraite du participant).

Lorsqu'un retraité décède après avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, a renoncé à la rente réversible à 60 %).

Lorsqu'un retraité décède sans conjoint et avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son bénéficiaire désigné reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle du solde des 60 versements mensuels garantis au moment de la retraite.

Depuis le 26 décembre 2004, le participant peut choisir que sa rente soit remplacée par une rente dont le paiement garanti est de 10 ans. Dans ce cas, il faut remplacer 60 versements par 120 versements partout où ces derniers se retrouvent.

### Prestations de départ

Un participant n'ayant eu aucune heure de travail à son crédit pendant 24 mois consécutifs a droit à une rente différée égale à la rente de base du compte général et à la rente relative à son compte complémentaire. Toutefois, tant que le participant n'est pas admissible à une rente de retraite normale ou anticipée, il peut demander le transfert de la valeur actuarielle de sa rente différée à un autre véhicule d'épargne retraite autorisé.

### Cotisations et contributions après retraite

Jusqu'au 25 décembre 2004, les cotisations reçues dans le compte général étaient remboursées au cours de l'année suivante, aux participants recevant une rente de retraite ou ayant dépassé l'âge normal de la retraite. Depuis le 26 décembre 2004, seuls les employeurs cotisent au compte général, et leurs cotisations pour services passés ne sont plus remboursées. Les cotisations reçues des salariés et des employeurs dans le compte complémentaire sont remboursées au cours de l'année suivante aux participants recevant une rente de retraite ou ayant dépassé l'âge de la retraite.

### Loi sur les régimes complémentaires de retraite

La *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (2000, chapitre 41), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001, a apporté des modifications à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (L.R.Q., chapitre R-15.1). Le Régime supplémentaire de rentes est assujéti à cette loi. La CCQ a engagé des discussions avec la Régie des rentes du Québec quant à l'application de cette loi, étant donné que la mise en œuvre de plusieurs dispositions lui causerait des difficultés excessives en raison de ses caractéristiques. Ces discussions ont amené la publication, le 12 mai 2004, du Décret 415-2004 soustrayant le Régime supplémentaire de rentes à certaines dispositions de ladite loi ou reportant leur application. Cependant, certains éléments concernant le financement et la solvabilité du Régime supplémentaire de rentes demeurent en discussion.

## 2.3 RÉGIMES D'ASSURANCE

Une caisse de prévoyance collective, le régime d'assurance de base, est établie afin de recevoir les contributions des employeurs et les cotisations volontaires des salariés ainsi que de pourvoir au paiement des prestations et des indemnités prévues par les régimes d'assurance, et aux autres frais inhérents.

Des caisses supplémentaires sont établies en vue de recevoir la partie supplémentaire des contributions des employeurs pour le compte des salariés qui exercent un métier ou un groupe de métiers particuliers ainsi que de pourvoir au paiement des primes et des dépenses afférentes aux régimes supplémentaires d'assurance. Les régimes supplémentaires pour les métiers et occupations d'électricien, de couvreur, de ferblantier, de tuyauteur, de travailleur de lignes, de mécanicien en protection-incendie, de frigoriste, de menuisier, de mécanicien de chantier, des métiers de la truelle (briqueur, cimentier-applicateur, plâtrier et carreleur), des

travailleurs sur équipements lourds du génie civil et de la voirie, et des occupations du secteur institutionnel et commercial ainsi que du secteur industriel ont été cumulés aux fins de présentation des états financiers.

Le régime d'assurance de base assure le paiement des protections additionnelles prévues par les régimes supplémentaires, moyennant le versement d'une prime d'assurance pour chaque salarié assuré par un régime supplémentaire. Cette prime est établie au début de l'année qui suit la période de couverture.

## 2.4 FONDS EN FIDÉICOMMIS

### Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs et des revenus de placements qu'il produit pour le financement des activités de formation des travailleurs de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction, soit celles du secteur institutionnel et commercial, du secteur industriel, de même que celui du génie civil et voirie.

### Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs et des revenus de placements qu'il produit pour le financement des activités de formation des travailleurs du secteur résidentiel, conformément à la convention collective de ce secteur de l'industrie de la construction.

### Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés, ainsi que des revenus de placements qu'il produit pour les salariés de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

### Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires produites par la CCQ pour les salariés de l'industrie de la construction et des revenus de placements qu'il produit, conformément à l'article 81 de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*.

### Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*.

### Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction pour les associations syndicales, conformément à l'article 38 de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*.

### Fonds de contributions sectorielles résidentielles

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs et des revenus de placements qu'il produit pour permettre aux parties patronale et syndicale de mettre en place des conditions de travail harmonieuses sur les chantiers, de les faire connaître, et d'en mesurer la pertinence et l'efficacité. Il sert aussi à mener toutes les autres démarches et analyses destinées à favoriser le rapprochement et la concertation des parties, conformément à la convention collective du secteur résidentiel de l'industrie de la construction.

### Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des salariés afin de permettre aux associations syndicales d'offrir des services de formation dans le but de développer les compétences dans tous les aspects liés aux relations de travail, conformément aux conventions collectives du secteur industriel, du secteur institutionnel et commercial, de même que celui du génie civil et voirie.

### Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs servant à indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent en raison de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

### Fonds de qualification

Ces fonds sont établis pour rendre compte des contributions des employeurs et des revenus de placements qu'ils produisent pour indemniser les salariés devant acquitter les frais liés au renouvellement du certificat de compétence délivré par le Bureau canadien de la soudure, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction. Les fonds de qualification des mécaniciens, des serruriers, des monteuses, des ferrailleurs, des électriciens, des ferblantiers, des chaudronniers, des tuyauteurs et des soudeurs en tuyauterie ont été cumulés aux fins de présentation des états financiers.

## 3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### 3.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers du Régime supplémentaire de rentes, des régimes d'assurance et des fonds en fidéicommiss ne sont pas consolidés dans les états financiers du Fonds général d'administration, car en vertu des lois, des règlements et des conventions collectives, les fonds et les régimes constituent des fiducies légales distinctes.

### 3.2. UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction de la CCQ ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### 3.3. CONSTATATION DES REVENUS ET DES VIREMENTS

#### Fonds général d'administration

##### Prélèvements

Les revenus de prélèvements sont constatés dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

##### Tarification de services

Les revenus de tarification de services sont constatés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

##### Pénalités

Les revenus de pénalités sont constatés dans l'exercice au cours duquel le recouvrement est raisonnablement assuré.

##### Participations volontaires

Les revenus de participations volontaires sont constatés dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

##### Virement d'indemnités de congés annuels et jours fériés chômés et de réclamations non identifiées ou non réclamées

En vertu de la réglementation, les réclamations de salaires gardées en fidéicommiss et payables à des salariés non identifiés depuis trois ans au 31 décembre d'une année ainsi que les indemnités de congés gardées en fidéicommiss non réclamées ou non identifiées depuis trois ans au 1<sup>er</sup> janvier d'une année sont virées aux revenus du Fonds général d'administration pour son administration au début de l'exercice suivant les dates précédemment mentionnées.

#### *Revenus de placements*

Les revenus de placements du Fonds général d'administration sont constatés selon la comptabilité d'exercice. De plus, en vertu de la réglementation, les revenus de placements générés par le Fonds de cotisations patronales, le Fonds de cotisations syndicales, le Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale et le Fonds spécial d'indemnisation sont virés aux revenus de placements du Fonds général d'administration et présentés sous la rubrique « Revenus de placements » pour son administration au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et constatés à titre de revenus dans les différents fonds.

#### *Revenus de location et autres*

Les autres revenus représentent principalement des revenus de location et sont constatés selon la comptabilité d'exercice.

#### *Virement provenant des régimes supplémentaires de rentes et d'assurance, du Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel*

En vertu de la réglementation, les virements provenant des régimes supplémentaires de rentes et d'assurance, du Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel sont fixés annuellement par la CCQ. Le montant requis pour acquitter les frais d'administration de ces fonds est fixé selon une formule établie et approuvée par le Conseil d'administration.

#### *Virement d'intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés*

En vertu de la réglementation, des intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés sont virés au Fonds général d'administration en vue de défrayer les frais d'administration et de perception de ce fonds jusqu'à concurrence d'une somme égale à 25 % des revenus de placements générés par le fonds plus un montant forfaitaire de 965 000 \$.

### **Régime supplémentaire de rentes**

#### *Cotisations des salariés, des employeurs et de réciprocité*

Les cotisations des salariés, des employeurs et de réciprocité sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures donnant droit à des rentes sont travaillées.

#### *Cotisations après retraite*

Les cotisations après retraite sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

#### *Revenus de placements*

Les revenus de placements sont constatés selon la comptabilité d'exercice.

### **Régimes d'assurance**

#### *Contributions des employeurs, cotisations volontaires des salariés et contributions de réciprocité*

Les contributions des employeurs, les cotisations volontaires des salariés et les contributions de réciprocité sont constatées dans l'exercice correspondant aux périodes de couverture des assurés.

#### *Revenus de placements*

Les revenus de placements sont constatés selon la comptabilité d'exercice.

#### *Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles*

Les contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles ou réserves individuelles sont constituées de contributions des employeurs visant à maintenir l'assurabilité des salariés. Elles sont reportées et constatées dans l'exercice correspondant aux périodes de couverture d'assurance au cours desquelles elles sont utilisées.

#### *Cotisations volontaires des salariés reportées et contributions des employeurs reportées*

Les cotisations volontaires des salariés et les contributions des employeurs sont reportées et constatées dans l'exercice correspondant aux périodes de couverture d'assurance au cours desquelles elles seront utilisées.

### **Fonds en fidéicommis**

#### *Contributions des employeurs, cotisations des employeurs et cotisations des salariés*

Les contributions et les cotisations des employeurs et les cotisations des salariés sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

#### *Revenus de placements*

Les revenus de placements sont constatés selon la comptabilité d'exercice. Les revenus de placements générés par le Fonds de cotisations patronales, le Fonds de cotisations syndicales, le Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale et le Fonds spécial d'indemnisation sont virés aux revenus de placements du Fonds général d'administration pour son administration au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

#### *Indemnités perçues*

Les indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures donnant droit à des indemnités sont travaillées.

#### *Réclamations perçues des employeurs*

Les réclamations de salaires perçues des employeurs sont constatées dans l'exercice au cours duquel le règlement des réclamations a lieu.

*Recouvrement d'indemnités et pénalités*

Le recouvrement d'indemnités et les pénalités afférentes sont constatés dans l'exercice au cours duquel le recouvrement d'indemnités a lieu.

**3.4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

Les éléments de trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes d'encaisse, des découverts et des emprunts bancaires ainsi que des placements très liquides, qui ont des échéances de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Les chèques émis non encaissés sont déduits des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Ils sont pris en compte dans la catégorie « Actifs détenus à des fins de transaction ».

**3.5. DÉBITEURS**

Les débiteurs comprennent les postes suivants : les débiteurs, les prélèvements à recevoir, les subventions du gouvernement du Québec à recevoir, les cotisations et les contributions des employeurs à recevoir, les indemnités à recevoir des employeurs, les réclamations des employeurs à recevoir, les avances sur cotisations, les cotisations des salariés à recevoir, les cotisations et contributions de réciprocité à recevoir et le recouvrement d'indemnités à recevoir. Les débiteurs sont considérés dans la catégorie « Prêts et créances ».

**3.6. CRÉDITEURS**

Les créditeurs comprennent les postes suivants : les créditeurs et frais courus, les cotisations à rembourser après retraite, les rentes et les prestations forfaitaires à payer, les activités de formation à payer, les réclamations à verser aux salariés, les cotisations et les contributions des employeurs à remettre, les cotisations des salariés à remettre et les indemnités à verser aux salariés. Les créditeurs sont considérés dans la catégorie « Autres passifs ».

**3.7. PLACEMENTS****Fonds général d'administration, Régime supplémentaire de rentes, régimes d'assurance et fonds en fidéicomis**

Les placements sont considérés dans la catégorie « Actifs détenus à des fins de transaction ». Ils sont initialement évalués à la juste valeur à la date de transaction, puis réévalués à leur juste valeur à la date de chaque fin d'exercice financier. Les gains et les pertes résultant de leur réévaluation périodique sont enregistrés aux résultats de l'exercice.

La méthode temporelle est utilisée pour la conversion en dollars canadiens des placements acquis en devises étrangères. Selon cette méthode, les placements détenus en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus provenant de ces placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations et sont imputés aux résultats sous la rubrique « Revenus de placements ».

**3.8. INSTRUMENTS FINANCIERS****Catégorie d'instruments financiers**

Les actifs détenus à des fins de transaction sont acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit ou sont désignés comme tels par la direction.

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction font partie d'un portefeuille d'instruments financiers désignés comme tels et gérés ensemble. Ils présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfice à court terme.

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances.

Les autres passifs correspondent à tous les autres passifs qui ne sont pas détenus à des fins de transaction.

**Évaluation**

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de la transaction.

Les éléments de trésorerie et les équivalents de trésorerie, le dépôt à terme et les placements et revenus courus sont considérés dans la catégorie « Actifs (passifs) détenus à des fins de transaction ». Ils sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes résultant de leur réévaluation périodique sont enregistrés aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Gain (perte) non réalisé des placements ». Les gains ou les pertes réalisés sont enregistrés aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Revenus de placements ».

Les prêts et créances ainsi que les autres passifs sont évalués au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette évaluation correspond en général au coût.

**Juste valeur**

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de la transaction, soit à la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs sont déterminées en fonction de l'information disponible.

Lorsqu'un marché actif existe, les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées selon le cours vendeur.

Lorsque des prix indépendants ne sont pas disponibles, le cours de clôture de la transaction la plus récente lié à l'instrument est utilisé ou la valeur est déterminée en fonction de techniques d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux, telles que l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Ces évaluations s'appuient sur des hypothèses et sur des données d'entrée observables, telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, l'écart de crédit et le taux d'actualisation.

Les parts de fonds de marché monétaire, de fonds d'actions et de fonds d'obligations sont inscrites à la valeur liquidative aux fins des opérations. Cette méthode de détermination de l'actif net d'un fonds utilise le cours de clôture dans la méthode d'évaluation de la juste valeur des placements détenus dans les fonds.

La juste valeur des instruments financiers autres que les actions, les obligations et les fonds de placements est équivalente au coût, en raison de leur échéance à court terme, et correspond aux cours du marché.

### Instruments financiers dérivés

Conformément à la politique de placement des fonds sous gestion visant le Fonds général d'administration, les régimes d'assurance et les fonds en fidéicommis, la CCQ utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de change sur les placements détenus en devises étrangères. Les instruments financiers dérivés sont constitués de contrats de change à terme. La CCQ ne recourt pas à l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur. Les gains ou pertes non réalisés sont enregistrés dans les résultats de l'exercice sous la rubrique « Plus (moins) valeur des actifs liés aux instruments financiers dérivés ». Les gains ou pertes réalisés sont enregistrés aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Revenus de placements ».

### Établissement et hiérarchie de la juste valeur

La CCQ classe les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan selon la hiérarchie suivante :

Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) soit indirectement (déterminés à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments

dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.

Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le classement des instruments financiers entre les niveaux hiérarchiques est établi au moment de l'évaluation initiale de l'instrument et revu à chaque date d'évaluation subséquente. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés annuellement à la juste valeur.

## 3.9. ACTIFS À LONG TERME

### Fonds général d'administration

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, établie en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations.

L'amortissement des immobilisations corporelles en cours de construction débute lorsque la construction est terminée et que le bien est utilisé. La méthode et les durées d'amortissement de ces immobilisations seront les mêmes que celles des bâtiments et des équipements informatiques déjà existants.

|                           |        |
|---------------------------|--------|
| Bâtiments                 | 40 ans |
| Aménagement des bâtiments | 5 ans  |
| Mobilier et équipement    | 10 ans |
| Équipement informatique   | 5 ans  |
| Améliorations locatives   | 4 ans  |

#### Actifs incorporels

Les actifs incorporels correspondent au coût des logiciels et des projets de développement informatique en cours et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire. Celle-ci est établie en fonction d'une durée d'utilisation de trois ans pour les logiciels et de sept ans pour les logiciels développés en interne. L'amortissement des projets de développement informatique débute lorsque les projets sont terminés et que les biens sont utilisés.

Les frais de développement des projets de développement informatique sont capitalisés lorsqu'ils satisfont aux critères de capitalisation. Les frais de développement qui ne satisfont pas à ces critères de même que les frais de recherche sont comptabilisés aux résultats de l'exercice lorsqu'ils sont engagés.

*Dépréciation d'actifs à long terme*

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable au moyen des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à leur utilisation et à leur cession éventuelle. Le montant de la perte de valeur représente l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs dépréciés, et est imputé dans les résultats, le cas échéant.

**Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel**
*Matériaux réutilisables pour la formation*

Les matériaux réutilisables pour la formation correspondent aux actifs achetés dans le cadre des activités de formation. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, établie en fonction de la durée d'utilisation prévue par les ententes convenues entre la CCQ et les commissions scolaires. La durée des ententes peut être de trois, cinq ou dix ans.

*Unité mobile de formation en protection-incendie*

L'unité mobile de formation est comptabilisée au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire établie en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations, soit 15 ans. L'amortissement débutera dès que le bien sera utilisé.

**3.10. SUBVENTIONS REPORTÉES**

Les subventions reçues du gouvernement du Québec, comptabilisées dans le Fonds général d'administration, sont reportées et constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées. La CCQ doit rembourser au gouvernement du Québec les subventions reçues en excédent des dépenses réellement engagées et prévues à l'entente. Les subventions à rembourser, s'il y a lieu, sont présentées sous la rubrique «Créditeurs et frais courus».

La subvention reçue de l'organisme *Ressources humaines et Développement des compétences Canada* (RHDC), comptabilisée dans le Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et dans le Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel, est reportée et inscrite dans les résultats au même rythme que l'amortissement des matériaux réutilisables pour la formation.

**3.11. REVENUS REPORTÉS****Fonds général d'administration**

Les frais exigés à la clientèle pour certains services sont reportés et constatés dans l'exercice au cours duquel les services sont effectivement rendus.

**3.12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS****Fonds général d'administration**

Les régimes à prestations déterminées et les avantages complémentaires de retraite offerts aux employés de la CCQ sont comptabilisés comme suit :

- Les actifs des régimes sont mesurés à leur juste valeur.
- Les gains et pertes actuariels nets, fondés sur la valeur marchande des actifs des régimes, en excédent de 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes, ainsi que les coûts des services passés sont portés aux résultats sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants variant de 10,4 à 11,4 ans, selon les régimes.
- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite des employés est établi d'après des calculs actuariels qui font appel à la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et aux meilleures estimations de la direction du rendement prévu des placements des régimes, de la croissance des salaires, de l'âge de retraite des employés, de la mortalité des participants aux régimes et des coûts des soins de santé.
- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite des employés est constaté aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés.
- La date de mesure utilisée par la CCQ est le 31 décembre.

**3.13. INDEMNITÉS VERSÉES AUX SALARIÉS****Fonds spécial d'indemnisation**

Les indemnités versées aux salariés sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

**3.14. PASSIFS ACTUARIELS DES RÉGIMES D'ASSURANCE**

Les passifs actuariels sont constitués de la valeur présente estimative de tous les paiements futurs qui seront effectués relativement aux prestations et aux indemnités prévues par les régimes d'assurance. Ces passifs comprennent des provisions pour les prestations engagées et pour les rentes à verser aux assurés invalides.

L'estimation des passifs actuariels se fonde sur des techniques actuarielles normalisées, elles-mêmes basées sur l'évolution des réclamations et sur les statistiques de paiement. L'estimation requiert l'utilisation d'hypothèses, telles que les statistiques de paiement, les taux futurs de fréquence, l'inflation, les changements des lois et des règlements ainsi que d'autres facteurs, dans la nature des couvertures d'assurance.

## 4. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

### Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a annoncé que les normes comptables utilisées par les entreprises ayant une obligation d'information du public convergent vers les Normes internationales d'information financière (IFRS) au cours d'une période de transition qui se termine en 2011. Le CNC a confirmé que le 1<sup>er</sup> janvier 2011 est la date de basculement des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada actuels aux IFRS.

La CCQ a complété la phase de diagnostic et de détermination de l'étendue du projet. Elle est actuellement dans la phase de convergence et de mise en œuvre.

## 5. CHANGEMENT D'ESTIMATION COMPTABLE

À la lumière de l'expérience acquise et de la disponibilité d'informations détaillées, un changement a été apporté à la façon d'évaluer les recouvrements d'indemnités à recevoir et les indemnités à verser aux salariés du Fonds spécial d'indemnisation. Cette modification permet d'obtenir une évaluation plus précise et de faciliter la mesure de la matérialisation éventuelle. Cette révision d'estimation appliquée de façon prospective, a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

### Bilan

|                                      |           |
|--------------------------------------|-----------|
| Recouvrement d'indemnités à recevoir | (160 274) |
| Indemnités à verser aux salariés     | 450 363   |
| Avoir                                | (610 637) |

### Évolution de l'avoir

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| Recouvrement d'indemnités       | (160 274) |
| Indemnités versées aux salariés | 450 363   |
| Diminution de l'avoir           | (610 637) |

## 6. PLACEMENTS

### 6.1 PLACEMENTS SOUS GESTION INTERNE

#### Fonds général d'administration, Régime supplémentaire de rentes, régimes d'assurance et fonds en fidéicomis

Les placements sous gestion interne sont répartis comme suit dans les différentes classes d'actifs :

| 2010                                           |                    |              |               |                             |           |
|------------------------------------------------|--------------------|--------------|---------------|-----------------------------|-----------|
|                                                | EN DEÇÀ<br>DE 1 AN | DE 1 À 5 ANS | PLUS DE 5 ANS | SANS ÉCHÉANCE<br>DÉTERMINÉE | TOTAL     |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b> |                    |              |               |                             |           |
| Encaisse                                       | 21 253             | –            | –             | –                           | 21 253    |
| Dépôts à court terme <sup>(1)</sup>            | 8 231              | –            | –             | –                           | 8 231     |
| Compte courtier <sup>(2)</sup>                 | (6 624)            | –            | –             | –                           | (6 624)   |
| Intérêts courus                                | 1                  | –            | –             | –                           | 1         |
| Chèques émis non encaissés                     | (6 516)            | –            | –             | –                           | (6 516)   |
|                                                | 16 345             | –            | –             | –                           | 16 345    |
| <b>Placements et revenus courus</b>            |                    |              |               |                             |           |
| Fonds de marché monétaire                      | –                  | –            | –             | 352 775                     | 352 775   |
| Obligations <sup>(3)</sup>                     |                    |              |               |                             |           |
| Canada, provinces ou municipalités             | 24 553             | 149 383      | 142 981       | –                           | 316 917   |
| Corporations                                   | 1 744              | 41 199       | 60 605        | –                           | 103 548   |
| Fonds d'obligations corporatives               | –                  | –            | –             | 39 641                      | 39 641    |
| Actions canadiennes                            | –                  | –            | –             | 140 193                     | 140 193   |
| Fonds d'actions américaines                    | –                  | –            | –             | 134 525                     | 134 525   |
| Fonds d'actions internationales                | –                  | –            | –             | 133 685                     | 133 685   |
| Fonds immobiliers                              | –                  | –            | –             | 72 702                      | 72 702    |
| Intérêts courus                                | –                  | –            | –             | 3 064                       | 3 064     |
|                                                | 26 297             | 190 582      | 203 586       | 876 585                     | 1 297 050 |
|                                                |                    |              |               |                             | 1 313 395 |

(1) Venant à échéance au plus tard le 31 mars 2011.

(2) Correspond aux transactions en attente de règlement.

(3) Échéances diverses allant jusqu'en 2049 avec des taux de rendement variant entre 1,00 % et 11,00 %.

| 2009                                           |                    |              |               |                             |           |
|------------------------------------------------|--------------------|--------------|---------------|-----------------------------|-----------|
|                                                | EN DEÇÀ<br>DE 1 AN | DE 1 À 5 ANS | PLUS DE 5 ANS | SANS ÉCHÉANCE<br>DÉTERMINÉE | TOTAL     |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b> |                    |              |               |                             |           |
| Encaisse                                       | 60 328             | —            | —             | —                           | 60 328    |
| Dépôts à court terme <sup>(1)</sup>            | 7 506              | —            | —             | —                           | 7 506     |
| Compte courtier <sup>(2)</sup>                 | 3                  | —            | —             | —                           | 3         |
| Intérêts courus                                | 8                  | —            | —             | —                           | 8         |
| Chèques émis non encaissés                     | (6 259)            | —            | —             | —                           | (6 259)   |
|                                                | 61 586             | —            | —             | —                           | 61 586    |
| <b>Placements et revenus courus</b>            |                    |              |               |                             |           |
| Dépôt à long terme                             | —                  | —            | —             | 401 737                     | 401 737   |
| Obligations <sup>(3)</sup>                     |                    |              |               |                             |           |
| Canada, provinces ou municipalités             | 9 141              | 145 723      | 120 245       | —                           | 275 109   |
| Corporations                                   | 2 972              | 30 519       | 54 984        | —                           | 88 475    |
| Fonds d'obligations corporatives               | —                  | —            | —             | 36 453                      | 36 453    |
| Actions canadiennes                            | —                  | —            | —             | 125 382                     | 125 382   |
| Fonds d'actions américaines                    | —                  | —            | —             | 121 543                     | 121 543   |
| Fonds d'actions internationales                | —                  | —            | —             | 123 043                     | 123 043   |
| Fonds immobiliers                              | —                  | —            | —             | 68 162                      | 68 162    |
| Intérêts courus                                | —                  | —            | —             | 3 172                       | 3 172     |
|                                                | 12 113             | 176 242      | 175 229       | 879 492                     | 1 243 076 |
|                                                |                    |              |               |                             | 1 304 662 |

(1) Venant à échéance au plus tard le 31 mars 2010.

(2) Correspond aux transactions en attente de règlement.

(3) Échéances diverses allant jusqu'en 2049 avec des taux de rendement variant entre 1,25 % et 11,50 %.

Les placements sous gestion interne sont répartis comme suit dans les différents états financiers de la CCQ :

|                                                                             | 2010             | 2009             |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>                              |                  |                  |
| Fonds général d'administration                                              | 4 105            | 12 119           |
| Régime supplémentaire de rentes – compte général <sup>(1)</sup>             | (744)            | 9                |
| Régime supplémentaire de rentes – compte complémentaire                     | 333              | 2 283            |
| Régime supplémentaire de rentes – compte des retraités <sup>(1)</sup>       | (2 551)          | 4 271            |
| Régime d'assurance de base                                                  | 5 987            | 14 742           |
| Régimes supplémentaires d'assurance                                         | 504              | 828              |
| Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction       | 947              | 1 912            |
| Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel                   | 134              | 251              |
| Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés | 7 242            | 23 216           |
| Fonds de réclamations de salaires <sup>(1)</sup>                            | (270)            | (152)            |
| Fonds de cotisations patronales                                             | 87               | 156              |
| Fonds de cotisations syndicales                                             | 91               | 751              |
| Fonds de contributions sectorielles résidentielles                          | 12               | 29               |
| Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale                      | 12               | 28               |
| Fonds spécial d'indemnisation                                               | 202              | 521              |
| Fonds de qualification                                                      | 254              | 622              |
|                                                                             | <b>16 345</b>    | <b>61 586</b>    |
| <b>Placements et revenus courus</b>                                         |                  |                  |
| Fonds général d'administration                                              | 70 546           | 79 391           |
| Régime supplémentaire de rentes – compte général <sup>(1)</sup>             | (8 812)          | 1 892            |
| Régime supplémentaire de rentes – compte complémentaire                     | 6 410            | 15 380           |
| Régime supplémentaire de rentes – compte des retraités <sup>(1)</sup>       | (51 380)         | 29 214           |
| Régime d'assurance de base                                                  | 745 868          | 646 568          |
| Régimes supplémentaires d'assurance                                         | 56 718           | 48 604           |
| Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction       | 151 371          | 141 498          |
| Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel                   | 28 235           | 26 299           |
| Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés | 278 235          | 238 338          |
| Fonds de réclamations de salaires                                           | 1 471            | 1 232            |
| Fonds de cotisations patronales                                             | 1 677            | 1 048            |
| Fonds de cotisations syndicales                                             | 7 144            | 5 397            |
| Fonds de contributions sectorielles résidentielles                          | 235              | 195              |
| Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale                      | 231              | 189              |
| Fonds spécial d'indemnisation                                               | 4 218            | 3 642            |
| Fonds de qualification                                                      | 4 883            | 4 189            |
|                                                                             | <b>1 297 050</b> | <b>1 243 076</b> |
|                                                                             | <b>1 313 395</b> | <b>1 304 662</b> |

(1) Soldes négatifs correspondent à des transactions en attente de règlement, à des chèques émis non encaissés et au décaissement anticipé des rentes mensuelles de janvier 2011.

## 6.2. PLACEMENTS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les placements des fonds du Régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) se détaillent comme suit :

|                              | 2010              | 2009              |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Compte général</b>        |                   |                   |
| Dépôt à vue                  | 1                 | (5 999)           |
| Dépôts à participation       | 3 274 396         | 2 989 222         |
| Revenus courus               | 9 944             | 13 736            |
|                              | <b>3 284 341</b>  | <b>2 996 959</b>  |
| <b>Compte complémentaire</b> |                   |                   |
| Dépôt à vue                  | 37 003            | 31 001            |
| Dépôts à participation       | 3 718 729         | 2 978 747         |
| Revenus courus               | 10 289            | 12 498            |
|                              | <b>3 766 021</b>  | <b>3 022 246</b>  |
| <b>Compte des retraités</b>  |                   |                   |
| Avances                      | (10 000)          | (53 001)          |
| Dépôts à participation       | 4 981 661         | 4 505 513         |
| Revenus courus               | 15 052            | 19 912            |
|                              | <b>4 986 713</b>  | <b>4 472 424</b>  |
|                              | <b>12 037 075</b> | <b>10 491 629</b> |

Les dépôts à participation tenus pour chacun des comptes du Régime supplémentaire de rentes sont détenus en unités de participation de fonds particuliers. Ces unités sont remboursables à la juste valeur de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois sur préavis et selon les modalités des règlements de la CDPQ. La CDPQ attribue à la clôture du mois, à chacun des comptes, les revenus de placements ainsi que les gains et les pertes réalisés sur placements nets des frais de gestion. La juste valeur de l'avoir net du fonds est établie selon la méthode de la valeur liquidative.

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2010 a été établie par la CDPQ en considérant les résultats nets des placements qu'elle détient dans les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) dans le cadre de la réalisation de l'Accord de Montréal.

**BTAA et instruments financiers qui s'y rattachent**

La juste valeur des dépôts à participation, au 31 décembre 2010, des fonds particuliers administrés par la CDPQ du Régime supplémentaire de rentes inclut la juste valeur des placements qu'elle détient dans des BTAA dans le portefeuille spécialisé BTAA. Cette juste valeur a été établie par la CDPQ à l'aide de différentes techniques d'évaluation qu'elle juge appropriées dans les circonstances.

Les BTAA constituent des créances adossées à une variété d'instruments financiers. Les billets sont détenus à travers des structures sous forme de fiducies appelées «véhicules d'actifs-cadres» ou «VAC». Les actifs sous-jacents sont essentiellement des trocs de défaillance de crédit pour VAC 1 et VAC 2, tandis que VAC 3 contient des actifs traditionnels tels que les créances hypothécaires résidentielles et commerciales.

La CDPQ a recours à des instruments financiers dérivés tels que des trocs de taux d'intérêt et de défaillance de crédit dans le but de procurer une couverture économique afin de réduire le risque de perte inhérent à une fluctuation de la juste valeur des BTAA ainsi que d'éventuels appels de garantie. Les trocs de défaillance de crédit ont été financés par la contrepartie concernée. Le remboursement de cet emprunt est lié aux flux monétaires issus des remboursements de certains placements de VAC 1 et des instruments financiers dérivés s'y rattachant.

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des placements en BTAA détenus par le Régime supplémentaire de rentes par l'intermédiaire de sa participation dans le portefeuille spécialisé BTAA est de 608,3 millions de dollars (475,0 millions de dollars en 2009) pour un investissement de 887,6 millions de dollars (811,5 millions de dollars en 2009).

En plus des montants investis dans les BTAA qu'elle présente dans ses états financiers, la CDPQ y mentionne également des éventualités découlant de garanties qu'elle a émises. La quote-part de ces garanties attribuée au Régime supplémentaire de rentes s'élève à 419,4 millions de dollars (424,9 millions de dollars en 2009).

## 7. ACTIFS À LONG TERME

### 7.1. FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

#### Immobilisations corporelles

|                                                      | 2010   |                         |        |
|------------------------------------------------------|--------|-------------------------|--------|
|                                                      | COÛT   | AMORTISSEMENT<br>CUMULÉ | NET    |
| Terrain                                              | 5 906  | –                       | 5 906  |
| Bâtiments                                            | 25 804 | 7 202                   | 18 602 |
| Aménagement des bâtiments                            | 3 863  | 3 309                   | 554    |
| Mobilier et équipement                               | 8 098  | 6 508                   | 1 590  |
| Équipement informatique                              | 11 668 | 9 007                   | 2 661  |
| Améliorations locatives                              | 2 012  | 1 645                   | 367    |
|                                                      | 57 351 | 27 671                  | 29 680 |
| Immobilisations corporelles en cours de construction | 13 138 | –                       | 13 138 |
|                                                      | 70 489 | 27 671                  | 42 818 |

|                                                      | 2009   |                         |        |
|------------------------------------------------------|--------|-------------------------|--------|
|                                                      | COÛT   | AMORTISSEMENT<br>CUMULÉ | NET    |
| Terrain                                              | 5 906  | –                       | 5 906  |
| Bâtiments                                            | 11 633 | 6 923                   | 4 710  |
| Aménagement des bâtiments                            | 3 700  | 2 932                   | 768    |
| Mobilier et équipement                               | 6 633  | 5 334                   | 1 299  |
| Équipement informatique                              | 9 247  | 7 485                   | 1 762  |
| Améliorations locatives                              | 1 684  | 1 603                   | 81     |
|                                                      | 38 803 | 24 277                  | 14 526 |
| Immobilisations corporelles en cours de construction | 8 340  | –                       | 8 340  |
|                                                      | 47 143 | 24 277                  | 22 866 |

Les immobilisations corporelles en cours de construction incluent principalement les coûts encourus pour la construction d'un bâtiment.

**Actifs incorporels**

| 2010                                  |        |                         |       |
|---------------------------------------|--------|-------------------------|-------|
|                                       | COÛT   | AMORTISSEMENT<br>CUMULÉ | NET   |
| Logiciels                             | 10 923 | 9 168                   | 1 755 |
| Projets de développement informatique | 6 346  | —                       | 6 346 |
|                                       | 17 269 | 9 168                   | 8 101 |

| 2009                                  |        |                         |       |
|---------------------------------------|--------|-------------------------|-------|
|                                       | COÛT   | AMORTISSEMENT<br>CUMULÉ | NET   |
| Logiciels                             | 9 529  | 8 349                   | 1 180 |
| Projets de développement informatique | 5 204  | —                       | 5 204 |
|                                       | 14 733 | 8 349                   | 6 384 |

En juin 2010, la Phase III du projet d'inspection de chantier informatisé (ICI) a été interrompue en raison de facteurs liés aux limites technologiques du projet. Au 31 décembre 2010, la partie des actifs incorporels s'élevant à 2 026 804 \$ devenue irrécupérable à la suite de cette décision a été dévaluée.

7.2. FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION  
ET PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

**Matériaux réutilisables pour la formation**

| 2010               |              |                         |            |
|--------------------|--------------|-------------------------|------------|
|                    | COÛT         | AMORTISSEMENT<br>CUMULÉ | NET        |
| Fonds de formation | <b>3 099</b> | <b>2 613</b>            | <b>486</b> |
| Plan de formation  | <b>323</b>   | <b>237</b>              | <b>86</b>  |

| 2009               |       |                         |     |
|--------------------|-------|-------------------------|-----|
|                    | COÛT  | AMORTISSEMENT<br>CUMULÉ | NET |
| Fonds de formation | 3 038 | 2 378                   | 660 |
| Plan de formation  | 306   | 205                     | 101 |

**Unité mobile de formation**

| 2010               |            |                         |            |
|--------------------|------------|-------------------------|------------|
|                    | COÛT       | AMORTISSEMENT<br>CUMULÉ | NET        |
| Fonds de formation | <b>559</b> | –                       | <b>559</b> |

| 2009               |      |                         |     |
|--------------------|------|-------------------------|-----|
|                    | COÛT | AMORTISSEMENT<br>CUMULÉ | NET |
| Fonds de formation | 30   | –                       | 30  |

L'unité mobile de formation sera amortie à compter de 2011, moment où elle sera mise en service.

## 8. EMPRUNT BANCAIRE

La CCQ dispose d'une facilité de crédit renouvelable annuellement le 1<sup>er</sup> juillet auprès d'une institution financière. Au 31 décembre 2010, le montant maximum que pouvait prélever la CCQ pour sa gestion propre s'établissait à 7 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

De plus, lors d'un découvert de banque lié à un ou plusieurs fonds en fidéicommis, des avances substantielles peuvent être consenties par l'institution financière, normalement pour une période ne dépassant pas quelques jours et portant intérêt au même taux préférentiel. Au 31 décembre 2010 et 2009, la facilité de crédit n'était pas utilisée.

## 9. FLUX DE TRÉSORERIE

### 9.1 FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

#### Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

|                                                  | 2010    | 2009    |
|--------------------------------------------------|---------|---------|
| Prélèvements à recevoir                          | (1 076) | (302)   |
| Débiteurs                                        | (983)   | 742     |
| Subventions du gouvernement du Québec à recevoir | (9 000) | –       |
| Frais payés d'avance                             | 46      | 42      |
| Créditeurs et frais courus                       | 8 769   | 368     |
| Subventions du gouvernement du Québec reportées  | 887     | (1 275) |
| Revenus reportés                                 | 29      | 21      |
|                                                  | (1 328) | (404)   |

### 9.2. AUTRES FONDS

Un état des flux de trésorerie pour les fonds en fidéicommis n'a pas été présenté puisqu'il n'apporterait aucune autre information utile au lecteur qui n'est déjà présentée dans les autres états financiers.

## 10. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS LIÉES AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

### 10.1 OBLIGATIONS DU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

La firme d'actuaire Aon Hewitt a établi la valeur actuarielle des prestations constituées du compte général et du compte des retraités à même les renseignements arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et cette valeur a été actualisée par projection au 31 décembre 2010. La valeur actuarielle a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations constituées et à partir des hypothèses les plus probables, en incluant des marges appropriées pour

des écarts défavorables. Selon cette méthode, les engagements correspondent à la valeur actuarielle, à la date de l'évaluation, des créances de rentes et des autres prestations payables en fonction des heures ajustées accumulées à cette date. Le compte complémentaire n'est pas visé, puisque cette partie du Régime supplémentaire de rentes est à cotisations déterminées et que les obligations de ce compte sont égales à l'actif.

Selon cette évaluation, la valeur actuarielle des prestations au 31 décembre, les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles au cours de l'exercice ainsi que la valeur

des réserves déterminée conformément au *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* s'établissent comme suit:

|                                                                                                                                                       | 2010              | 2009       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|
| Compte général                                                                                                                                        | <b>4 018 164</b>  | 4 152 358  |
| Compte des retraités                                                                                                                                  | <b>5 513 413</b>  | 5 406 669  |
| Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice                                                                                 | <b>9 531 577</b>  | 9 559 027  |
| Réserve pour fluctuations économiques au compte général                                                                                               | <b>59 264</b>     | 132 727    |
| Réserve spéciale prise à même le compte général égale à la différence entre la valeur des obligations du compte des retraités et l'actif de ce compte | <b>774 774</b>    | 506 353    |
| Valeur actuarielle des prestations constituées et réserves à la fin de l'exercice                                                                     | <b>10 365 615</b> | 10 198 107 |
| Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice                                                                                 | <b>9 559 027</b>  | 9 523 936  |
| Modifications des hypothèses actuarielles                                                                                                             | <b>23 506</b>     | 9 157      |
| Intérêts cumulés sur les prestations                                                                                                                  | <b>536 552</b>    | 537 836    |
| Prestations versées                                                                                                                                   | <b>(633 227)</b>  | (611 454)  |
| Transfert du compte complémentaire                                                                                                                    | <b>106 312</b>    | 121 372    |
| Pertes d'expérience                                                                                                                                   | <b>(60 593)</b>   | (21 820)   |
| Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice                                                                                 | <b>9 531 577</b>  | 9 559 027  |

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles significatives à long terme et utilisées pour l'évaluation sont les suivantes:

(en pourcentage)

|                      | 2010        | 2009 |
|----------------------|-------------|------|
| Taux d'actualisation | <b>5,81</b> | 5,81 |

Les taux d'intérêt utilisés en 2010 et en 2009 pour le calcul des engagements du compte général ont été réduits de 0,50 % avant la retraite afin de tenir compte des frais d'administration.

## 10.2 VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée de manière à tenir compte des tendances à long terme du marché, conformément aux hypothèses sous-jacentes à l'évaluation des prestations constituées. Cette évaluation est fondée sur une méthode selon laquelle la valeur actuarielle de l'actif est déterminée sur la base de la différence entre les valeurs marchandes réelles et espérées des placements

des trois dernières années. La valeur ajustée de l'actif est limitée à 107 % de la valeur marchande.

Au 31 décembre 2010, la valeur de l'actif est déterminée selon une extrapolation des hypothèses économiques entre le 30 septembre et le 31 décembre.

Ces valeurs actuarielles s'établissent comme suit :

|                                                                                                | 2010             | 2009      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------|
| Juste valeur de l'actif net disponible pour le versement des prestations                       |                  |           |
| Compte général                                                                                 | <b>3 203 360</b> | 2 910 937 |
| Compte des retraités <sup>(1)</sup>                                                            | <b>5 647 211</b> | 5 086 088 |
|                                                                                                | <b>8 850 571</b> | 7 997 025 |
| Modification des justes valeurs non prises en compte dans la valeur actuarielle de l'actif net | <b>(218 816)</b> | 522 857   |
| Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le versement des prestations                 | <b>8 631 755</b> | 8 519 882 |

(1) Inclut la réserve spéciale prise à même le compte général.

## 10.3 POLITIQUE DE CAPITALISATION

Depuis le 26 décembre 2004, la cotisation salariale des participants, qui a été fixée à 0,80 \$ par heure travaillée par les clauses communes aux quatre conventions collectives sectorielles de l'industrie, est versée au compte complémentaire en addition de celles déjà prévues par les clauses particulières applicables aux divers métiers et occupations. La cotisation des participants au compte complémentaire a varié de 0,15 \$ à 3,80 \$ par heure travaillée depuis le début du Régime supplémentaire de rentes.

Pour l'exercice 2010, les cotisations des employeurs pour services passés et courants versées par heure travaillée s'établissent comme suit pour les comptes général et complémentaire :

(en dollars)

|           |                                            | 2010                                       |                                |
|-----------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------|
|           |                                            | 1 <sup>er</sup> JANVIER<br>AU 25 SEPTEMBRE | 26 SEPTEMBRE<br>AU 31 DÉCEMBRE |
| Apprenti  | Compte général<br>Services passés          | 2,015                                      | 2,015                          |
|           | Compte complémentaire<br>Services courants | 0,75                                       | 0,85                           |
| Compagnon | Compte général<br>Services passés          | 2,015                                      | 2,015                          |
|           | Compte complémentaire<br>Services courants | 1,49                                       | 1,59                           |

La dernière évaluation actuarielle déposée auprès de la Régie des rentes du Québec est celle du 31 décembre 2010.

Le tableau présenté à la note 10.1 « Obligations du Régime supplémentaire de rentes » indique que la réserve pour fluctuations économiques dans le compte général s'élève à 59 264 000 \$ (132 727 000 \$ en 2009). L'obligation non capitalisée du Régime supplémentaire de rentes est de 1 674 596 000 \$ (1 545 498 000 \$ en 2009). Cette obligation est en voie de capitalisation, sur une période se terminant le 31 décembre 2019, par une cotisation des employeurs pour services passés établie à 2,015 \$ par heure travaillée.

#### 10.4 RÈGLE D'AMORTISSEMENT DU DÉFICIT ACTUARIEL PRÉVU À LA LOI SUR LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* indique que la période d'amortissement des déficits actuariels aux fins de solvabilité ne peut excéder cinq ans. L'application de la période d'amortissement prévue par la loi entraînerait une cotisation des employeurs pour services passés de 5,405 \$ par heure travaillée (5,424 \$ en 2009), au lieu de 2,015 \$ en 2010 et en 2009 pour un apprenti ou un compagnon, afin d'amortir la portion de 2 232 722 000 \$ du déficit de solvabilité au 31 décembre 2010 (2 110 820 000 \$ en 2009) qui ne serait pas couverte par la cotisation pour services passés prévue pour les cinq prochaines années.

## 11. PASSIFS ACTUARIELS DES RÉGIMES D'ASSURANCE

Les passifs actuariels représentent les engagements du régime d'assurance de base liés aux couvertures d'assurance en vigueur au 31 décembre et se détaillent comme suit :

|                                              | 2010   | 2009   |
|----------------------------------------------|--------|--------|
| Provisions pour prestations engagées         | 46 740 | 44 650 |
| Provisions pour rentes aux assurés invalides | 48 514 | 42 116 |
|                                              | 95 254 | 86 766 |

## 12. ENGAGEMENTS

### Fonds général d'administration

La CCQ a signé des baux à long terme, échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 2017, pour la location de locaux. Dans certains cas, ces baux comportent une option de renouvellement de cinq ans. Pour l'exercice 2010, les loyers relatifs aux espaces loués ont totalisé 1 809 850 \$ (1 928 466 \$ en 2009). Les loyers minimums futurs en vertu des baux s'y rattachant pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

|      |       |
|------|-------|
| 2011 | 1 457 |
| 2012 | 466   |
| 2013 | 375   |
| 2014 | 354   |
| 2015 | 294   |
|      | 2 946 |

Au 31 décembre 2010, les engagements totaux de la CCQ pour les immobilisations en cours de construction s'élevaient à 25 000 124 \$ (6 378 320 \$ en 2009) pour le Fonds général d'administration et à 0 \$ (514 330 \$ en 2009) pour le Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction.

## 13. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites judiciaires contre la CCQ, totalisant 6 485 442 \$, sont en cours à la date de préparation des états financiers (4 139 739 \$ en 2009). Pour ces litiges, la CCQ maintient des provisions pour un total de 746 000 \$ au 31 décembre 2010 (633 000 \$ au 31 décembre 2009) et les révise régulièrement, selon une approche de cas par cas, lorsque la perte prévue est probable et peut raisonnablement être estimée selon l'information alors disponible.

## 14. ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EN VERTU DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La CCQ offre deux régimes de retraite à prestations déterminées contributifs à l'ensemble de ses employés syndiqués et hors convention. Elle offre également des régimes d'avantages complémentaires à la retraite. Ces régimes se composent d'allocations de retraite versées lors du départ à la retraite, de régimes de couverture d'assurance maladie et de prestations d'assurance vie au décès.

La CCQ a signé, en décembre 2005, une entente modifiant le *Règlement du Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la CCQ*. D'après cette entente, toute cotisation additionnelle versée par la CCQ, ayant pour but de financer le déficit de ce régime ou de permettre le plein financement de la cotisation d'exercice, servira à réduire la cotisation patronale régulière fixée par le règlement dès que des excédents d'actifs se dégageront du régime. Au cours de l'exercice 2010, la cotisation additionnelle totalisait 1 577 913 \$ (1 695 666 \$ en 2009).

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, à la suite d'une modification du *Règlement du Régime complémentaire de retraite des employés hors convention de la CCQ*, tout surplus déclaré lors d'une évaluation actuarielle est utilisé pour maintenir la cotisation patronale au niveau fixé par le *Règlement de travail du personnel non régi par une convention collective de la CCQ*. Le solde restant, le cas échéant, est utilisé de façon simultanée pour réduire la cotisation patronale autrement requise jusqu'à concurrence du montant des cotisations additionnelles versées antérieurement par la CCQ et pour réduire la cotisation salariale des participants au régime. Au cours de l'exercice 2010, la cotisation additionnelle totalisait 179 898 \$.

Les évaluations actuarielles sur base de solvabilité au 31 décembre 2009 ont fait ressortir un déficit de solvabilité de 23 769 000 \$ pour le Régime complémentaire de retraite des employés hors convention de la CCQ et de 79 324 000 \$ pour le Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la CCQ.

Comme l'article 42.1 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* le prévoit, la CCQ s'est libérée du versement aux régimes de retraite des cotisations patronales relatives aux déficits actuariels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 au moyen de lettres de crédit de soutien irrévocable fournies aux comités de retraite respectifs. Ces lettres de crédit sont établies conformément à la section II.0.0.1 du Règlement afférent à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Au 31 décembre 2010, les lettres de crédit émises s'élèvent à 7 300 000 \$ pour le Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la CCQ et à 2 815 000 \$ pour le Régime complémentaire de retraite des employés hors convention de la CCQ.

Un dépôt à terme d'une valeur équivalente, venant à échéance le 30 septembre 2011 et portant intérêt au taux de 1,4 %, a été donné en garantie de ces lettres de crédit et est présenté à l'actif du bilan du Fonds général d'administration.

Les évaluations actuarielles sur base de comptabilisation les plus récentes ont été préparées en date du 31 décembre 2010. Les prochaines évaluations actuarielles aux fins de solvabilité seront effectuées au cours de l'exercice 2011.

Les actifs et passifs des régimes de retraite sont détenus en fiducie et la répartition de leurs justes valeurs s'établissait comme suit à la date de mesure, soit au 31 décembre :

(en pourcentage)

|             | 2010 | 2009 |
|-------------|------|------|
| Actions     | 62   | 57   |
| Obligations | 37   | 34   |
| Autres      | 1    | 9    |

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer le coût des avantages et l'obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes (hypothèses moyennes pondérées au 31 décembre) :

### Hypothèses actuarielles

(en pourcentage)

|                                                                         | 2010                | 2009        | 2010           | 2009        |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------|----------------|-------------|
|                                                                         | RÉGIMES DE RETRAITE |             | AUTRES RÉGIMES |             |
| Taux d'actualisation – Coût des prestations                             | 6,25                | 7,50        | 6,25           | 7,50        |
| Taux d'actualisation – Obligations au titre des prestations constituées | 5,25                | 6,25        | 5,25           | 6,25        |
| Taux de rendement à long terme prévu des actifs                         | 6,50                | 7,00        | –              | –           |
| Taux de croissance des salaires                                         | 0,75 à 4,25         | 2,25 à 4,25 | 0,75 à 4,25    | 2,25 à 4,25 |

Aux fins de la mesure, le taux moyen de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 7,5 % en 2010, pour les médicaments, réduisant graduellement à un taux de 2,5 % après 15 ans, à 2,5 % pour les frais hospitaliers et à 4,5 % pour les autres frais, réduisant graduellement à un taux de 2,5 % après 10 ans.

Le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes et des montants inscrits au bilan s'établissent comme suit au 31 décembre :

### Situation de capitalisation

|                                                                 | 2010                | 2009     | 2010            | 2009     |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------|----------|-----------------|----------|
|                                                                 | RÉGIMES DE RETRAITE |          | AUTRES RÉGIMES  |          |
| Juste valeur des actifs des régimes                             | <b>282 340</b>      | 265 389  | –               | –        |
| Obligations au titre des prestations constituées                | <b>398 543</b>      | 337 186  | <b>78 723</b>   | 64 644   |
| Déficit                                                         | <b>(116 203)</b>    | (71 797) | <b>(78 723)</b> | (64 644) |
| Gain actuariel net non amorti – (Perte actuarielle non amortie) | <b>(129 624)</b>    | (92 819) | <b>(8 876)</b>  | 1 237    |
| Coût des services passés non amorti                             | <b>2 456</b>        | 2 919    | –               | –        |
| Actif au titre des prestations constituées (passif)             | <b>10 965</b>       | 18 103   | <b>(69 847)</b> | (65 881) |

Selon les calculs actuariels effectués pour l'exercice 2010, le coût des avantages sociaux de la CCQ se présente comme suit :

|                                                      | 2010                | 2009   | 2010           | 2009  |
|------------------------------------------------------|---------------------|--------|----------------|-------|
|                                                      | RÉGIMES DE RETRAITE |        | AUTRES RÉGIMES |       |
| Coût des avantages sociaux constatés dans l'exercice | <b>13 432</b>       | 11 265 | <b>6 543</b>   | 4 980 |

Les autres renseignements concernant les régimes à prestations déterminées de la CCQ se présentent comme suit :

|                            | 2010                | 2009   | 2010           | 2009  |
|----------------------------|---------------------|--------|----------------|-------|
|                            | RÉGIMES DE RETRAITE |        | AUTRES RÉGIMES |       |
| Cotisations de l'employeur | <b>6 294</b>        | 5 921  | –              | –     |
| Cotisations des employés   | <b>4 619</b>        | 4 314  | –              | –     |
| Prestations versées        | <b>17 284</b>       | 15 566 | <b>2 577</b>   | 2 408 |

## 15. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers.

La CCQ dispose de politiques de placements à l'égard des placements sous gestion interne pour le Fonds général d'administration, le Régime supplémentaire de rentes, les régimes d'assurance et les fonds en fidéicommis et à l'égard des placements confiés à la CDPQ. Ces politiques fixent notamment les proportions dans lesquelles seront investies les sommes disponibles entre les différentes classes d'actifs et permettent d'exercer un suivi de la performance des fonds et des gestionnaires.

### Risque de marché

Le risque de marché correspond aux pertes financières que pourraient encourir les fonds de la CCQ en raison des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui affectent cette évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ainsi que les cours boursiers.

### Placements sous gestion interne

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché.

Au 31 décembre 2010, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables étant demeurées inchangées, les revenus de placements non réalisés auraient diminué ou augmenté de 26 783 000 \$ (23 746 000 \$ en 2009).

La sensibilité à la fluctuation du taux d'intérêt a été calculée en utilisant la moyenne pondérée de la durée du portefeuille obligataire au 31 décembre 2010.

#### Risque de taux de change

Le risque de taux de change correspond au risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Au 31 décembre 2010, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % comparativement aux autres devises, les autres variables étant demeurées inchangées, les revenus de placements non réalisés auraient diminué ou augmenté de 1 640 000 \$ (1 470 000 \$ en 2009) pour les placements en devises étrangères non couverts par des contrats de change.

La sensibilité à la fluctuation de la valeur du dollar canadien a été calculée en établissant la valeur des actifs exposés aux devises étrangères au 31 décembre 2010 et en appliquant une variation de 1 % à la valeur établie. Ce calcul théorique ne tient pas compte des interrelations entre les devises, la seule variable est la fluctuation du dollar canadien.

#### Juste valeur des instruments financiers dérivés

La CCQ est exposée à des fluctuations de taux de change sur les placements détenus en devises américaines et recourt à des contrats de change à terme afin de gérer son risque de change. Le tableau ci-dessous présente les montants nominaux de référence et les justes valeurs des contrats de change à terme.

La juste valeur représente les montants estimatifs que la CCQ recevrait au règlement de contrats favorables ou qu'elle serait tenue de payer, afin de mettre fin aux contrats défavorables en date de la présentation de l'information financière. La juste valeur est évaluée en utilisant une technique d'évaluation généralement acceptée, soit la valeur actualisée de la différence entre la valeur du contrat à la fin, selon le taux de change de ce contrat, et la valeur du contrat à la fin, selon le taux de change que l'institution financière utiliserait si elle renégociait en date d'aujourd'hui le même contrat aux mêmes conditions. Le risque de crédit de l'institution financière est également considéré dans la détermination de cette juste valeur.

|                   | 2010                            |              | 2009                            |              |
|-------------------|---------------------------------|--------------|---------------------------------|--------------|
|                   | MONTANT NOMINAL<br>DE RÉFÉRENCE | JUSTE VALEUR | MONTANT NOMINAL<br>DE RÉFÉRENCE | JUSTE VALEUR |
| Achats            | 82 703                          | (14)         | 78 408                          | (1)          |
| Ventes            | 171 779                         | 2 741        | 158 235                         | 569          |
| Positions vendeur | 89 076                          | 2 727        | 79 827                          | 568          |

Les contrats de change à terme, présentés sous la rubrique « Actifs liés aux instruments financiers dérivés », ont des échéances inférieures à trois mois et sont répartis comme suit parmi les différents fonds détenant des placements en devises étrangères :

|                                                                             | 2010  | 2009 |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------|------|
| Régime d'assurance de base                                                  | 1 888 | 385  |
| Régimes supplémentaires d'assurance                                         | 145   | 31   |
| Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction       | 478   | 106  |
| Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel                   | 93    | 20   |
| Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés | 123   | 26   |
|                                                                             | 2 727 | 568  |

### Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courants (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), et que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Au 31 décembre 2010, si les cours boursiers avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables étant demeurrées inchangées, le revenu de placements non réalisé aurait augmenté ou diminué de 48 111 000 \$ (43 813 000 \$ en 2009).

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que le Fonds général d'administration, le Régime supplémentaire de rentes, les régimes d'assurance et les fonds en fidéicommis ne soient pas en mesure de réunir les fonds nécessaires pour respecter leurs obligations financières.

Afin de contrer ce risque, des prévisions de liquidité sont effectuées de façon quotidienne, mensuelle et annuelle, et les transferts nécessaires sont réalisés. De plus, pour assurer ses besoins de liquidités, la CCQ dispose d'une facilité de crédit de 7 000 000 \$. Lors d'un découvert de banque lié à un ou plusieurs fonds en fidéicommis, des avances substantielles peuvent être consenties par l'institution financière, pour une période ne dépassant normalement pas quelques jours. Les échéances des passifs financiers sont toutes inférieures à un an.

### Placements confiés à la CDPQ

#### Risque de taux d'intérêt, de change et de prix

La CDPQ gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée et globale, de sorte que les principaux éléments contribuant au risque, tels que les secteurs d'activité, les pays et les émetteurs, sont pris en compte dans l'analyse du risque de marché.

La CDPQ peut utiliser des instruments financiers dérivés négociés en Bourse ou directement auprès de banques et de courtiers en valeurs mobilières, aux fins de la gestion des risques de marché auxquels elle est exposée.

Le risque de marché de la CDPQ est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la valeur marchande de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une technique statistique qui sert à évaluer la pire perte prévue au cours d'une période selon un niveau de confiance déterminé. La CDPQ utilise un niveau de confiance de 99 % dans son calcul. La VaR est calculée pour chaque instrument contenu dans l'ensemble des portefeuilles spécialisés et les résultats sont agrégés pour le portefeuille global.

La CDPQ utilise la méthode de la simulation historique pour estimer la VaR. Un horizon de 1 300 jours d'observation des facteurs de risque, telle la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des actifs financiers, est utilisé pour estimer la volatilité des rendements et sa corrélation entre les actifs. La méthode de simulation historique se fonde principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Cette méthode nécessite que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'estimation du rendement des instruments soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Deux types de risque sont calculés, soit les risques absolu et actif. Le risque absolu, ou la VaR absolue, du portefeuille de référence global de la CDPQ (portefeuille cible des déposants) est la résultante du risque de volatilité des indices de référence des catégories d'actif qui composent ce portefeuille. Par exemple, si les déposants choisissaient globalement d'augmenter la proportion des actions dans leur portefeuille de référence respectif, ce risque s'en trouverait automatiquement accru étant donné la plus grande volatilité de cette catégorie d'actif. Par le fait même, le rendement absolu attendu s'en trouverait ainsi augmenté. Le risque absolu du portefeuille global (portefeuille réellement investi des déposants) correspond au risque de volatilité des catégories d'actif qui composent ce portefeuille. Le risque absolu du portefeuille global et celui du portefeuille de référence se calculent selon la même méthode.

Le risque actif, ou la VaR de la gestion active, représente la possibilité que la CDPQ dégage un rendement différent de celui de son portefeuille de référence en gérant son portefeuille global de façon active. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille global se démarquera du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille de référence de la CDPQ, le risque absolu du portefeuille global et le risque actif sont mesurés régulièrement.

La VaR couvre la totalité ou presque des actifs détenus par la CDPQ. L'estimation du risque de marché des instruments non couverts par la VaR de la gestion active du portefeuille global est suivie trimestriellement par le comité de gestion des risques de son conseil d'administration.

Au 31 décembre 2010, le risque absolu et le risque actif des placements confiés à la CDPQ pour le compte général, le compte des retraités et le compte complémentaire s'établissent respectivement à 25,4 % et à 4,3 % (30,2 % et 9,6 % au 31 décembre 2009), à 25,4 % et à 4,2 % (30,2 % et 9,2 % au 31 décembre 2009) ainsi qu'à 24,8 % et à 3,0 % (28,7 % et 7,8 % au 31 décembre 2009).

Les risques de taux d'intérêt, de change et de prix sont intégrés à la mesure globale de la VaR.

### **Risque de crédit et de concentration**

L'utilisation d'instruments financiers peut entraîner un risque de crédit correspondant au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

La CCQ pourrait être affectée par des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation et par le risque de concentration qui survient lorsque des investissements sont effectués auprès de la même entité. Le principal risque à ces

égards concerne la fluctuation de la valeur des placements. Pour gérer ces risques, la CCQ dispose de politiques de placement qui visent à optimiser les rendements des fonds tout en assurant un niveau de risque qui soit acceptable.

De son côté, la CDPQ a établi une limite de concentration par groupe d'émetteurs à 3 % de son actif total, à l'exception des titres émis par les gouvernements du Canada, du Québec, d'une autre province ou d'un territoire canadien ainsi que par les ministères et les organismes mandataires, lesquels ne font pas l'objet d'une limite de concentration. Les émetteurs souverains bénéficiant d'une cote de crédit AAA sont également exclus de cette limite de concentration.

### **Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie correspond au risque de crédit provenant des expositions actuelles et potentielles découlant des opérations sur les instruments financiers dérivés hors cote de la CDPQ.

Les transactions sur instruments financiers dérivés sont effectuées auprès d'institutions financières dont la cote de crédit est établie par des agences de notation de crédit financière reconnues et dont les limites opérationnelles sont fixées par sa direction. De plus, la CDPQ conclut des accords juridiques permettant de bénéficier de l'effet compensatoire entre les montants à risque et l'échange de sûretés, afin de limiter son exposition nette au risque de contrepartie.

Ce risque est mesuré par contrepartie, selon l'accord juridique en vigueur, à partir duquel il est possible de calculer une exposition nette occasionnée par l'ensemble des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré et par les sûretés échangées.

### **Risque de liquidité et de financement**

Le risque de liquidité et de financement représente l'éventualité que la CDPQ ne soit pas en mesure de respecter en permanence ses engagements liés à ses passifs financiers sans devoir se procurer des fonds à des prix anormalement élevés ou procéder à la vente forcée d'éléments d'actif.

La conformité aux règles préétablies s'effectue mensuellement et un suivi des liquidités est effectué quotidiennement. La CDPQ simule divers scénarios afin d'estimer l'impact potentiel de différents événements de marché sur ses liquidités. Les gestionnaires responsables de la gestion des liquidités évaluent la liquidité des marchés sur lesquels repose le financement des activités de la CDPQ. Ils s'assurent de la présence de la CDPQ sur des marchés financiers différents et du maintien des relations avec les agences de notation de crédit qui cotent la CDPQ ainsi que les bailleurs de fonds.

**Hiérarchie de la juste valeur**

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des instruments financiers est répartie de la façon suivante entre deux des trois niveaux hiérarchiques permis. Aucun instrument financier n'est classé au niveau 3 selon la hiérarchie des évaluations de la juste valeur:

|                                                       | 2010     |            |            |
|-------------------------------------------------------|----------|------------|------------|
|                                                       | NIVEAU 1 | NIVEAU 2   | TOTAL      |
| <b>Placements sous gestion interne (note 6.1)</b>     |          |            |            |
| Placements à court terme                              | –        | 1 067      | 1 067      |
| Obligations                                           | –        | 420 465    | 420 465    |
| Actions                                               | 140 193  | –          | 140 193    |
| Fonds de placements                                   | –        | 733 328    | 733 328    |
| Autres <sup>(1)</sup>                                 | 17 802   | –          | 17 802     |
|                                                       | 157 995  | 1 155 400  | 1 313 395  |
| <b>Dépôt à terme</b>                                  |          | 10 115     | 10 115     |
| <b>Actifs liés aux instruments financiers dérivés</b> |          | 2 727      | 2 727      |
| <b>Placements confiés à la CDPQ (note 6.2)</b>        | 62 289   | 11 974 786 | 12 037 075 |
|                                                       | 220 284  | 13 143 028 | 13 363 312 |

(1) Comprenant l'encaisse, les chèques émis non encaissés et les intérêts à recevoir

|                                                       | 2009     |            |            |
|-------------------------------------------------------|----------|------------|------------|
|                                                       | NIVEAU 1 | NIVEAU 2   | TOTAL      |
| <b>Placements sous gestion interne (note 6.1)</b>     |          |            |            |
| Placements à court terme                              | –        | 7 509      | 7 509      |
| Obligations                                           | –        | 363 584    | 363 584    |
| Actions                                               | 125 382  | –          | 125 382    |
| Fonds de placements                                   | –        | 750 938    | 750 938    |
| Autres <sup>(1)</sup>                                 | 57 249   | –          | 57 249     |
|                                                       | 182 631  | 1 122 031  | 1 304 662  |
| <b>Actifs liés aux instruments financiers dérivés</b> |          | 568        | 568        |
| <b>Placements confiés à la CDPQ (note 6.2)</b>        | 18 147   | 10 473 482 | 10 491 629 |
|                                                       | 200 778  | 11 596 081 | 11 796 859 |

(1) Comprenant l'encaisse, les chèques émis non encaissés et les intérêts à recevoir

## 16. GESTION DU CAPITAL

Au cours des exercices 2010 et 2009, la CCQ s'est conformée aux exigences de la gestion du capital prévue dans la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (L.R.Q., chapitre R-20), par le *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* et les conventions collectives qu'elle applique.

### Fonds général d'administration

Ce fonds est établi pour rendre compte des opérations que la CCQ exerce pour l'application des conventions collectives conclues en vertu de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (L.R.Q., chapitre R-20), incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction. Cette loi dicte les responsabilités et les pratiques administratives reliées à l'utilisation et à la gestion des fonds qui proviennent des contributions des employeurs et des cotisations des salariés de l'industrie.

### Régime supplémentaire de rentes et régimes d'assurance

Le *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* (R-20, r. 14.01) fournit l'encadrement quant aux responsabilités et aux pratiques reliées à l'utilisation et à la gestion des fonds. Ce règlement a été fondé en respect des conventions collectives de l'industrie et, dans le cas du Régime supplémentaire de rentes, en respect de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (L.R.Q., chapitre R-15.1). Le capital utilisé provient des contributions des employeurs et des cotisations des salariés de l'industrie.

### Les autres fonds

Les autres fonds ont été établis pour rendre compte des contributions reçues, conformément aux conventions collectives en vigueur, pour le financement des activités propres à chacun d'eux, telles qu'elles sont décrites dans la note 2.4 des états financiers.

## 17. AVOIR DES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE

Les régimes supplémentaires d'assurance ont été cumulés à l'intérieur d'un seul état financier aux fins de leur présentation. Au 31 décembre, l'avoir de chaque régime se détaille comme suit :

|                                    | 2010   | 2009   |
|------------------------------------|--------|--------|
| Électriciens                       | 6 689  | 6 420  |
| Couvreur                           | 715    | 670    |
| Ferblantiers                       | 2 560  | 2 211  |
| Tuyauteurs                         | 11 500 | 9 829  |
| Travailleurs de lignes             | 5 337  | 4 213  |
| Mécaniciens en protection-incendie | 1 153  | 929    |
| Frigoristes                        | 202    | 52     |
| Menuisiers                         | 209    | 94     |
| Mécaniciens de chantier            | 1 038  | 858    |
| Métiers de la truelle              | 3 291  | 2 995  |
| Équipements lourds                 | (13)   | —      |
| Occupations                        | (2)    | —      |
|                                    | 32 679 | 28 271 |

## 18. AVOIR DES FONDS DE QUALIFICATION

Les fonds de qualification ont été cumulés à l'intérieur d'un seul état financier aux fins de leur présentation. Au 31 décembre, l'avoir de chaque fonds se détaille comme suit:

|                                      | 2010         | 2009         |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Mécaniciens                          | 52           | 37           |
| Serruriers                           | 101          | 101          |
| Monteurs                             | 68           | 51           |
| Ferrailleurs                         | 288          | 254          |
| Électriciens                         | 1 480        | 1 417        |
| Ferblantiers                         | 518          | 479          |
| Chaudronniers                        | 346          | 323          |
| Tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie | 2 297        | 2 165        |
|                                      | <b>5 150</b> | <b>4 827</b> |

## 19. SUBVENTIONS REPORTÉES

La totalité des subventions du gouvernement du Québec au montant de 9 000 000 \$ pour la période 2010-2011 est à recevoir au 31 décembre 2010. Le montant des subventions à rembourser pour cette période s'élève à 2 681 880 \$ (aucun en 2009-2010) et est inclus dans les créditeurs et frais courus du Fonds général d'administration au 31 décembre 2010.

En 2009, les subventions reçues du gouvernement du Québec s'élevaient à 4 000 000 \$ pour la période 2009-2010.

## 20. RECLASSEMENT

Certains chiffres comparatifs de 2009 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice 2010.





**Recyclé**  
Contribue à l'utilisation responsable  
des ressources forestières  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org) Cert no. S18-COC-001353  
© 1996 Forest Stewardship Council

